

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. Robert de Caix de Saint-Aymour; Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle;
Henry Bidou; Charles Mourey, Edouard Payen, etc., etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris

SOMMAIRE

9 ^e liste des souscripteurs.....	363
L'Achèvement du Transsibérien, par HENRY BIDOU.....	366
Le Cas du rapport Voyron, par R. C.....	375
Lord Curzon et le chemin de fer anglais du Yunnan.....	376
Un Voyage du Tonkin en Birmanie.....	378
Les Possibilités économiques de l'Indo-Chine (Suite), par PIERRE PADARAN.....	379
La Marine marchande française en Extrême-Orient, par E. P.....	383
L'Emprunt et les indemnités chinoises.....	384
Asie Française : Le « Times of India » et la situation de l'Indo-Chine. — Saïgon et Hanoï. — Le Conseil supérieur de l'Indo-Chine et la marine marchande. — Session du Conseil colonial de Cochinchine. — La mort de M. Blanchy. — La délimitation de la frontière siamoise. — Le coton du Cambodge. — Reconstitution des plantations d'arachides en Annam. — Une nouvelle province au Tonkin. — Le chemin de fer de Lang-son. — La commission des antiquités du Tonkin.....	395
Chine : La situation générale. — Le traité de Mandchourie. — La famine de Chen-si. — L'île française de Koung-toung-tao. — Le Peï-ho maritime ou Haï-ho. — Les troupes chinoises à la frontière du Laos.....	399
Japon : Le voyage du marquis Ito.....	401
Asie Russe : Les chemins de fer de la Sibérie en 1899 et la situation financière.....	401
Turquie : Le nouveau grand vizir. — La situation en Arménie. — Les diplômés de l'Université française de Beyrouth.....	402
Arabie : Le chemin de fer de Bagdad et la question arabe. — L'affaire de Koueit. — La cession des Farsan à l'Allemagne. — L'arrière-pays d'Aden.....	403
Asie Anglaise : Le récent voyage de lord Curzon. — L'Angleterre et l'Afghanistan. — Une nouvelle province frontière. — Les opérations contre les Mahsouds.....	406
Nominations officielles.....	408
Bibliographie.....	410
CARTES	
Carte du Transsibérien et de l'Asie Russe.....	369

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

9^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS

<i>Report du Bulletin n° 8. . .</i>	45.035	»
MM.		
Doulset, à Paris.	12	»
Anonyme	300	»
Bléry, enseigne de vaisseau.	12	»
Bibliothèque militaire de Hué	12	50
Bibliothèque de MM. les officiers du 9 ^e colonial	12	»
R. P. Templier, des PP. Blancs.	12	»
Société financière d'Orient.	300	»
Chambre de commerce française de Sydney	25	»
Père Gardeil, des Dominicains	12	»
Général Frayssineau.	20	»
Bibliothèque de l'École spéciale militaire.	12	»
Anonyme	25	»
<i>A reporter. . .</i>	45.759	50

<i>Report.</i>	«	45.759	50
Cercle militaire de Bourges.		12	»
C ^{ie} de Fives-Lille		100	»
Général Priou.		24	»
Lieutenant Cordier, à Tunis.		12	»
Augustin Lambert, à Paris.		12	»
Lieutenant Pierre Lacoste.		12	»
Comte Raoul de Gontaut-Biron.		20	»
Ackerman, à Vernantes		12	»
Général de Luxer.		12	»
Maxime Groult, à Paris.		25	»
Marchand, à Montrouge.		12	»
Général Clamorgan, chef d'état-major du corps d'armée colonial.		25	»
Chef du service de la cartographie étrangère de l'armée		12	»
Anonyme		20	»
Général Mourlan		12	»
Capitaine Salesses		12	»
Général Pendézec, chef de l'état-major général		25	»
Banque de Paris et des Pays-Bas.		300	»
Général baron Faverot de Kerbrech.		20	»
Messageries fluviales de Cochinchine		100	»
Colonel de Beylié.		12	»
Banque impériale ottomane.		100	»
Général Puel		20	»
Société Marseillaise de crédit		300	»
Ecole des langues orientales.		13	»
Otto de Kapp, de la « Deutsch Asiatische Gesellschaft »		24	»
Lieutenant Mailles, à Toulon		12	»
Comte de Bonneval.		100	»
Commandant A. Michaut.		12	»
Michel Revon, à Paris		25	»
Bibliothèque de MM. les officiers du 111 ^e de ligne		12	»
Lieutenant-colonel Radiguet		12	»
De Lapière, à Paris		12	»
Commandant Colonna d'Istria.		25	»
C ^{ie} française de l'Afrique Occidentale.		25	»
Lieutenant-colonel de Lagarenne.		12	»
Bibliothèque de MM. les officiers du 1 ^{er} tirailleurs annamites		12	»
S. A. S. le Prince de Monaco.		200	»
Chambre de Commerce de Nevers.		25	»
TOTAL.		47.521	50

AVIS IMPORTANT

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les souscripteurs d'une somme de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

L'ACHÈVEMENT DU TRANSSIBÉRIEN

Le 3 novembre 1901, à 303 verstes, de la station Sibir où la ligne passe de Transbaïkalie en Mandchourie en se dirigeant sur Tsitsikar, le dernier rail de la voie ferrée qui relie l'Europe au Pacifique a été posé. Le ministre des finances et l'empereur ont échangé des télégrammes satisfaits. Le premier coup de pioche avait été donné par ce même empereur, alors tsarévitch, le 31 mai 1891. J'essaierai d'abord d'esquisser l'histoire de cette grande entreprise.

I

Dès qu'au milieu du siècle le comte Mouraviev eut conquis la Sibérie orientale, la nécessité apparut de relier par une voie rapide cette possession lointaine à la Russie d'Europe. Il semble que la première idée du Transsibérien (1) vint d'un Anglais, qui vers 1859 proposa l'établissement d'un tramway à chevaux de Nijni-Novgorod par Kazan et Perm, jusqu'à un port de l'Océan Pacifique. Puis un Américain, beaucoup plus judicieusement, proposa de construire une voie entre Irkoutsk et Tchita : ce tronçon eût suffi à relier entre eux les deux grands réseaux fluviaux qui parcourent la Sibérie, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest. Mouraviev s'intéressa au projet et le fit soumettre au ministre des voies de communication et au Comité sibérien. Malheureusement, on connaissait alors trop mal la Transbaïkalie pour pouvoir y donner suite. Vers le même temps un nommé Sofronov proposa de construire une ligne de Saratov à travers le steppe kirghiz, vers Semipalatinsk, Minoussinsk, Selengisk, l'Amour et Pékin. Ce tracé était donc beaucoup plus méridional que le Transsibérien actuel. Il n'y fut pas donné suite.

A partir de 1860 s'éteignent ces vastes et légers projets, premières apparences d'une idée qui veut naître. Et il n'en reste que le plan, beaucoup plus modeste, de relier l'Europe à l'Asie par un chemin de fer à travers l'Oural. L'idée est suivie par des marchands, des ingénieurs, des fonctionnaires, gens d'esprit posé et connaissant le pays. En 1862, la maison Kokerov et C^{ie} pensait à relier par un chemin de fer le bassin de la Volga à celui de l'Obi. Elle avait adopté les plans de l'ingénieur des mines Raschot, qui avait longtemps dirigé dans l'Oural des exploitations, tant particulières que de la Couronne, et qui avait l'expérience de la région. Il voulait établir la ligne de Perm, sur la Kama, à Tioumen, sur la Toura, en passant par les mines de Nijni-Tajilsk. Cette ligne aurait eu

(1) La première idée d'un chemin de fer en Sibérie est due à Mouraviev lui-même. Connaissant les difficultés qu'offre à la navigation l'embouchure de l'Amour, il aurait voulu que le port terminus en fût non plus Nicolaïevsk, mais le golfe de Castri, un peu au sud, qui aurait été relié par une voie ferrée à Sofisk, sur le fleuve. Des études furent entreprises, mais arrêtées par le défaut d'argent (1857).

723 kilomètres. Un embranchement de 13 kilomètres l'aurait reliée au grand marché d'Irbit. Un autre plan fut proposé en 1866 par le colonel Bogdanovitch. Il avait été envoyé dans le gouvernement de Viatka pour remédier aux maux causés par la famine de 1864. Deux mois après son départ de Saint-Petersbourg, il écrivait au gouvernement : « J'arrive à cette conclusion, que l'unique moyen de prévenir désormais les famines dans les pays de l'Oural est de construire un chemin de fer de l'intérieur des gouvernements (de Viatka et de Perm) vers Ekaterinenbourg et de là vers Tioumen. Cette ligne, qui pourrait dans la suite être prolongée à travers la Sibérie jusqu'à la frontière chinoise, serait d'une haute importance, tant pour la stratégie que pour le commerce international. » En 1869, un troisième projet fut proposé par le marchand Lioubinov. Sensiblement plus méridional, il allait de Perm à Ekaterinenbourg, Chadrinsk, et aboutissait sur le Tobol, à 52 kilomètres au nord de Kourgan. La longueur de la ligne était de 752 kilomètres; un embranchement de 140 kilomètres desservait les exploitations de l'Oural, Nijni-Tajilsk et Kuchkinsk.

En somme, trois tracés, partant tous les trois de Perm : les deux premiers se dirigeant sur Tioumen, le troisième sur le Tobol. Ce fut le principe de ce dernier qui fut adopté par le gouvernement. Il fut décidé qu'une ligne de 750 kilomètres relierait la Kama au Tobol. De plus, une commission d'études fut envoyée dans l'Oural. Il lui était recommandé de tenir compte à la fois des intérêts des exploitations minières de l'Oural et des intérêts du commerce de transit à travers la Sibérie. Mais on reconnut bientôt que c'étaient là deux objets différents, et même incompatibles. On décida alors de laisser provisoirement de côté les grands projets de pénétration de la Sibérie et de trafic international, pour se préoccuper uniquement de l'Oural, et construire pour ainsi dire un chemin de fer d'intérêt local.

La commission travailla de 1872 à 1874. Elle proposa trois projets, parmi lesquels le Comité des ministres choisit en 1875 le tracé suivant : Nijni-Novgorod, Kazan, Ekaterinenbourg, Kamyshlov et Tioumen.

Seulement pendant les années suivantes, les données du problème changèrent complètement. En effet, le réseau de la Russie d'Europe se complétait; il lançait vers l'Asie des amorces nouvelles, et chacune d'elles pouvait devenir une tête de ligne vers l'est. En même temps la vie économique de l'Asie russe augmentait; on percevait un canal de l'Obi à l'Énisséi, qui mettait en communication directe le Volga et le lac Baïkal; la Sibérie se peuplait, se cultivait, commençait à extraire et à fabriquer. En un mot, vers 1890, la question se posait de la façon suivante :

1° Le développement de la Sibérie rendait nécessaire l'établissement d'un chemin de fer de pénétration; ce chemin de fer, qui primitivement devait surtout être stratégique, paraissait mainte-

nant, par la force des choses, avoir principalement une importance économique, dont son tracé dépendrait.

2° Le projet de 1875 (Kazan-Tioumen) était remis en question. En effet, il existait à présent trois amorces possibles :

a) Tioumen, déjà reliée par un chemin de fer à Ekaterinenbourg;

b) Mias, station terminus d'une ligne qui allait par Zlatoust à Samara, sur le Volga;

c) Orenbourg, station terminus d'une autre ligne, ouverte en 1877, et qui atteignait aussi Samara.

Laquelle de ces trois villes, Tioumen, Mias, Orenbourg, servirait de terminus au Transsibérien ?

Le terminus oriental était évidemment imposé : c'était Vladivostok; et comme on ne pouvait songer à atteindre Vladivostok qu'en contournant par le sud le lac Baïkal, il en résultait qu'il fallait non moins obligatoirement passer, en avant du lac, par Nijni-Oudinsk. Ceci posé, un trajet Tioumen Nijni-Oudinsk ne pouvait passer que par Kaïnsk-Mariïnsk-Krasnoïarsk. Il était impossible qu'il traversât Tomsk, situé trop au nord; il eut dû, pour y passer, s'engager avec mille difficultés dans une région déserte de marécages et de forêts. La ligne Tioumen-Nijni-Oudinsk aurait eu 3.707 kilomètres. De plus, il eût fallu, de Tioumen ou d'Ekaterinenbourg, relier la ligne à la Russie d'Europe. Cela ne se pouvait faire que par la construction d'un second chemin de fer reliant la ligne de l'Oural à celles de la Russie centrale, et, par exemple, Perm à Nijni-Novgorod. Soit au total un supplément de 4.000 kilomètres de voie, coûtant 77 millions de roubles.

Le tracé Mias-Nijni-Oudinsk ne représentait que 2.865 kilomètres, gagnant donc 842 kilomètres sur le précédent. Il traversait Kourgan, Kaïnsk, Kolywan, Mariïnsk et Krasnoïarsk, c'est-à-dire les terres noires, la région la plus fertile et la plus peuplée de la Sibérie. Enfin, à Mias, il retrouvait la ligne de Samara, et par elle le réseau européen.

Le tracé Orenbourg-Nijni-Oudinsk, bien plus méridional, passait par Orsk, Atbassar, Akmolinsk, Pavlodar, Biïsk et Minoussinsk, par un itinéraire de 3.628 kilomètres. Plus long que le précédent de 763 kilomètres, il offrait comme lui l'avantage de grands centres commerciaux et politiques. Mais d'une part, dans sa partie occidentale, sur une longueur de 1.600 kilomètres, il s'allongeait dans un steppe désert privé d'eau, peu cultivable, et tourmenté l'hiver par de terribles tempêtes de neige. D'autre part, toute sa partie orientale devait être construite en montagne, difficilement et à grands frais. Ce tracé fut donc écarté, aussi bien que le premier; et on s'en tint au projet Mias-Nijni-Oudinsk.

En février 1891, l'ordre fut donné de commencer la construction d'une ligne de Mias à Tcheliabinsk, qui serait la véritable tête de ligne; et en même temps de poursuivre les études préliminaires dans toute la Sibérie occidentale. Le 29 mars, un rescrit du tsar Alexandre III au tsarévitch Nicolas annonçait définitivement la construction du Trans-

sibérien Le tsarévitch achevait alors son voyage d'études dans le Pacifique. Il reçut le rescrit à son arrivée à Vladivostok, le 24 mai. Le 31 il inaugura les travaux et donnait le premier coup de pioche. — Au commencement de 1893, la direction des affaires relatives au Transsibérien fut confiée à un comité spécial composé d'un petit nombre de très hauts personnages, et présidé par le tsarévitch, lequel a continué de le présider après son avènement. Le rescrit qui lui a conféré la présidence est du 26 janvier 1893. La première séance du comité eut lieu le 22 février. Ses règlements furent ratifiés définitivement par un oukase du 8 mars.

La construction, commencée à la fois à l'est et à l'ouest, fut divisée en plusieurs périodes. A la première étaient attribués : 1) le chemin de fer de l'Ouest-Sibérien, de Tchéliabinsk à l'Obi, 1.417 kilomètres; 2) le chemin de fer de la Sibérie Centrale, de l'Obi à Irkoutsk, 1.872 kilomètres; 3) le chemin de fer de l'Oussouri, de Vladivostok à Grafaskaïa; 4) le chemin de fer de raccord de la ligne de l'Oural à celle du Transsibérien. Ce raccord se ferait entre Ekaterinenbourg et Tchéliabinsk. — Dans la seconde période, on exécuterait : 1) la seconde partie de la ligne de l'Oussouri, de Grafaskaïa à Khabarovska, 370 kilomètres; 2) la ligne de Transbaïkalie, de Myssovskaïa sur le lac Baïkal à Strietensk, 1.077 kilomètres. — On réservait pour la fin la ligne du Circumbaïkal, 312 kilomètres, dont on pouvait se passer en faisant passer le lac aux trains sur un *ferry-boat*; et la ligne de Strietensk à Khabarovska, qui ne fait que doubler le cours de la Chilka et de l'Amour. On avait d'abord assigné comme limite finale à la première période l'année 1900. Mais cette échéance parut par la suite trop éloignée, et l'on décida de hâter davantage les travaux. Il fut résolu que les lignes affectées à la deuxième période seraient commencées en 1895; les travaux des deux premières périodes devraient être terminés en 1898.

Dès le mois de septembre 1894, le tronçon occidental était en exploitation de Tchéliabinsk à Omsk; le 27 octobre 1896, le mouvement était régulièrement établi jusqu'à l'Obi; ainsi la section de l'Ouest-Sibérien se trouvait officiellement terminée et ouverte. Celle de la Sibérie centrale était ouverte jusqu'à Kansk, ainsi que l'embranchement sur Tomsk, en mars 1897; Nijni-Oudinsk était atteint en 1898, et Irkoutsk au commencement de 1899. Sur la ligne de l'Oussouri, les 413 premiers kilomètres, de Vladivostok à la station d'Iman, étaient livrés à la circulation dès 1895; la ligne entière fut officiellement ouverte le 13 septembre 1897. — C'est également en 1897 que les travaux de la ligne de Transbaïkalie furent commencés. Mais dès cette époque le parcours oriental du Transsibérien était totalement transformé.

II

Le 1^{er} août 1894 la guerre avait éclaté entre la Chine et le Japon. La Chine radicalement battue avait

été contrainte d'accepter, le 17 août 1895, un traité où elle céda au Japon, parmi d'autres graves concessions, la péninsule de Liao-toung. La Russie s'émut de voir le Japon, dont on était alors tout naturellement disposé à s'exagérer la puissance, s'installer dans la Mandchourie méridionale, à vingt-quatre heures de Tchefou. Elle entraîna la France et l'Allemagne, et ces trois nations obtinrent que la convention du 17 avril fût remplacée par celle du 19 octobre, où entre autres clauses la cession de Liao-toung était remplacée par une indemnité de 30 millions de taëls.

La Russie fut récompensée de ce grand service. Dans le plan primitif, le Transsibérien était divisé en six sections :

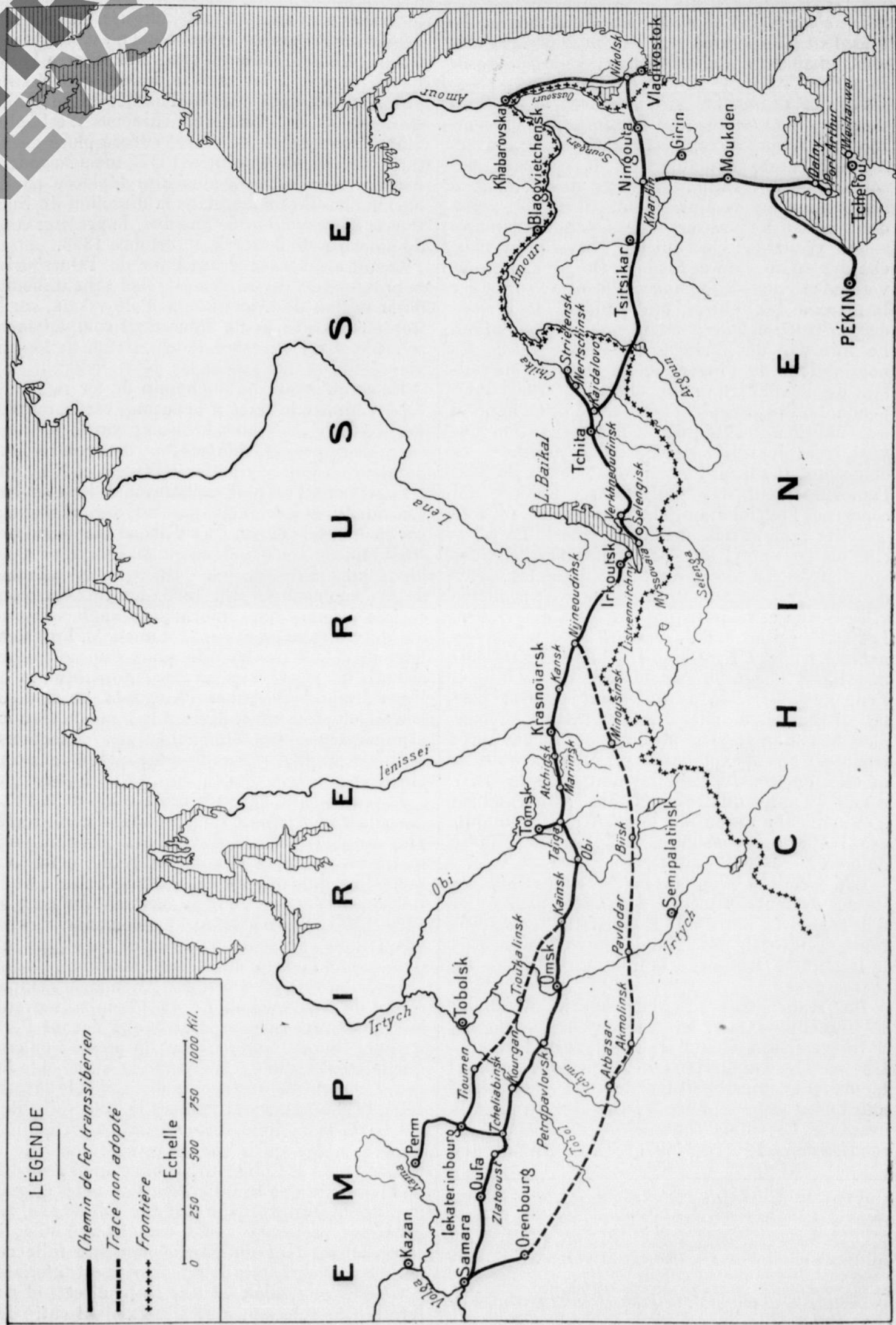
1. De Tchéliabinsk à l'Obi (ligne de l'Ouest-Sibérie);
2. De l'Obi à Irkoutsk (ligne de Sibérie centrale);
3. De Irkoutsk à Myssovaïa (ligne du Circumbaïkal);
4. De Myssovaïa à Strietensk (ligne du Transbaïkal);
5. De Strietensk à Khabarovska (ligne de l'Amour);
6. De Khabarovska à Vladivostok (ligne de l'Oussouri).

La ligne de l'Amour, rejetée, comme nous l'avons dit, dans la dernière période des travaux, présentait deux inconvénients : 1^o elle était fort difficile à construire 2^o elle ne faisait que doubler, en le longeant, le cours du fleuve, lequel constitue une magnifique voie pour les bateaux l'été, pour les traîneaux l'hiver. Le gouvernement russe avait donc un grand intérêt à éviter pour son chemin de fer le détour long, coûteux et inutile, par la rive septentrionale de l'Amour. Entre la ligne du Transbaïkal et celle de l'Oussouri, il lui était beaucoup plus avantageux de couper au court à travers la Mandchourie, pays aux vallées fertiles et peuplées, tandis que la rive russe de l'Amour est déserte. Il y avait d'ailleurs des précédents. C'est ainsi que le Transcaspien avait été dirigé à travers les possessions de l'émir de Boukhara. Le droit de mener pareillement une ligne à travers la Mandchourie fut le prix des services rendus en 1895.

Le 8 septembre 1896 une convention fut conclue entre la Banque russo-chinoise et le ministre chinois Sioui-Tsin-Chan. La Banque s'engageait à constituer une Société par actions dite *Société du Chemin de fer de l'Est-Chinois*. Cette Société construirait à l'intérieur de la Chine une ligne allant de la frontière occidentale à la frontière orientale de la Mandchourie, et aboutissant des deux parts à deux voies de raccord russes, que le gouvernement du tsar construirait, de son côté, jusqu'à la frontière chinoise, l'une depuis la ligne du Transbaïkal, l'autre depuis la ligne de l'Oussouri.

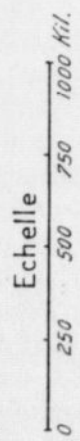
La concession de la Société doit durer quatre-vingts ans, à partir de l'ouverture totale de la ligne. Les porteurs d'actions doivent être russes ou chinois. Un comité de direction, russe et chi-

RETRO
NEWS



LÉGENDE

- Chemin de fer transsibérien
- - - - - Tracé non adopté
- Frontière



nois, siège à Pékin et à Saint-Pétersbourg. Le président est nommé par le gouvernement chinois; mais il n'a d'autres fonctions que de voir comment la Société tient ses engagements vis-à-vis de la Chine. Le vice-président et les huit membres du Comité sont nommés par l'assemblée des actionnaires, c'est-à-dire par le gouvernement russe, détenteur de la plupart des actions, et qui ratifie d'ailleurs directement la nomination du vice-président. Or ce vice-président russe a les pouvoirs et les fonctions d'un président véritable: c'est lui qui surveille la marche des affaires de la Société. De plus, le gouvernement russe lui-même a le droit de surveiller la marche des affaires, tant pendant la période de construction que pendant celle d'exploitation. Le ministre des finances de Russie ratifie les nominations de l'ingénieur en chef, du surveillant de l'exploitation, des chefs de service indépendants, des ingénieurs. Le tracé de la ligne et les conditions techniques de la construction doivent recevoir son assentiment. Il autorise les émissions. Il garantit le paiement des intérêts et l'amortissement des obligations. En ce qui concerne l'exploitation, la largeur de la voie doit être égale à celle des voies russes. La capacité de transport doit être conforme à celle des voies russes. La voie doit recevoir toutes les sortes de trains russes et les transporter avec la même vitesse que celle qu'ils ont sur les voies russes. Les tarifs seront établis d'accord avec le gouvernement russe. L'Est-Chinois s'oblige à entretenir une ligne télégraphique le long de la voie. Il s'engage aussi à faire gratuitement le service postal. Il renonce à tout droit de transit. Cependant la Chine possède un droit de rachat après trente-six ans d'exploitation. Il est peu probable qu'elle en use. La ligne ne doit alors lui faire retour qu'après quatre-vingts ans. Mais combien d'événements auront eu le loisir de s'accomplir avant 1981! En somme, la ligne est chinoise de nom et russe de fait (1).

L'idée était si bien dans l'air que, dès 1895, les Russes avaient commencé des études pour relier d'une part la ligne du Transbaïkal à la frontière occidentale de la Mandchourie, d'autre part la ligne de l'Oussouri à la frontière orientale du même pays.

Du Transbaïkal à la Mandchourie, il fallait: 1° franchir l'Onon et un de ses affluents, 2° traverser une chaîne de montagnes, l'Adountchelon. C'est naturellement ce passage de montagnes qui commandait tout le tracé; on a hésité entre cinq projets, deux à la montée, trois à la descente. Les études commencées en 1895 ont été refaites dans l'été de 1897. C'est ce qui fait que

(1) Le texte des statuts de la Société de l'Est-Chinois a été publié le 14 décembre 1896, dans le *Messenger officiel de l'empire*. J'ai sous les yeux ce texte russe, tel qu'il se trouve dans le *Sitircki Kalandar* de Romanof, année 1898, pp. 540-547. Il comprend 30 articles. On en trouvera une traduction anglaise dans les appendices de KRAUSSE, *Russia in Asia*, 1899, pp. 375 sq.; — une traduction en allemand dans KRAHMER, *Russland in Ost-Asien*, Leipzig 1899. — En français, cf. surtout P. LEROY-BEAULIEU, *la Rénovation de l'Asie*, 1900, p. 437.

les tracés sont souvent mal indiqués. Le point de départ sur la ligne du Transbaïkal n'est plus à Oust Onon, comme l'indique encore M. Pierre Leroy Beaulieu, mais à 3 verstes de Kaïdal-ovo, c'est-à-dire sensiblement plus à l'ouest; et le point d'arrivée à la frontière chinoise n'est plus Staro-Tsourouchyi, où il est encore placé sur la carte officielle de Pozdneie (1897), mais Nagadan. Ainsi la voie s'est pour ainsi dire déplacée parallèlement à elle-même, dans la direction du Sud-Ouest. Le parcours une fois fixé, le premier coup de pioche a été donné le 1^{er} octobre 1898.

Quant au raccord de la ligne de l'Oussouri à la province de Girin, il a été fixé sans difficulté de la station de Nicolskoe à Poltovskaïa, sur la frontière. Cette petite ligne était complètement achevée et fut ouverte à la circulation le 13 janvier 1899.

En ce qui concerne le chemin de fer même de l'Est-Chinois, le tracé a beaucoup varié, ou plutôt le comité sibérien a beaucoup varié, hésitant entre deux projets, compris tous deux entre deux points communs: Khaïlar à l'Ouest et Ningouta à l'Est; mais l'un plus septentrional, le second au contraire plus méridional passant, après Tsitsikar, par Bodouné et Girin. On a d'abord adopté le tracé Nord, puis le tracé Sud, ce qui se comprend assez bien, puisqu'il traverse les grands marchés de la Mandchourie. En 1897, les travaux pour ce tracé, d'après une information anglaise reproduite par Krahmer, étaient commencés. Puis finalement, rebuté par les difficultés d'un sol inconsistant, on est revenu au tracé Nord, qui va en ligne droite de Tsitsikar à Ningouta. Le mode de travail adopté a été de diviser la ligne en sections et de construire simultanément toutes les sections: ainsi s'explique l'extraordinaire rapidité de la construction.

Il semble que la convention relative à l'Est-Chinois n'ait été qu'un fragment d'un traité secret plus complet, préparé d'abord à Pékin par le ministre russe, comte Cassini, et ratifié définitivement lors du voyage que Li-Hung-Tchang fit en Russie, à l'époque du couronnement du tsar, en 1896. Mais de nouveaux événements vinrent avant toute exécution modifier ce traité, qui n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique.

Le 14 novembre 1897, les Allemands s'emparèrent de Kiao-tchéou. Le 15 décembre suivant, les vaisseaux russes paraissaient devant Port-Arthur. Grande émotion dans la presse: on crut que la guerre allait éclater avec la Chine et le Japon. L'incertitude dura trois mois. Enfin, le 29 mars 1898, le gouvernement publiait la note suivante:

« Le 27 mars 1898, une convention particulière a été signée à Pékin par les représentants de la Russie et de la Chine, en vertu de quoi les ports de Port-Arthur et de Taliénwan sont cédés au gouvernement impérial pour une durée de 25 ans, qui peut être prolongée après entente mutuelle; la construction d'un embranchement qui relie ces ports au grand chemin de fer sibérien est autorisée.

« Cette convention est une suite directe et naturelle des relations amicales existant entre les

deux empires, voisins sur une si longue étendue...

« Cette convention, qui ne détruit pas les droits de suprématie de la Chine, et qui satisfait aux besoins effectifs de la Russie, comme de la grande puissance maritime voisine, ne lèse les intérêts d'aucun Etat en aucune manière; au contraire elle permet à toutes les nations du monde d'entrer dans un prochain avenir en relations avec le pays jadis fermé qui borde la mer Jaune; l'ouverture du port de Taliénwan aux flottes de commerce de tous les Etats étrangers crée dans l'Océan Pacifique un nouvel entrepôt pour les entreprises commerciales et industrielles de ces Etats, grâce à ce que, par la décision amicale intervenue entre la Russie et la Chine, le grand chemin de fer sibérien est appelé à relier les frontières les plus lointaines des deux continents de l'ancien monde... »

Les félicitations échangées entre les gouvernements russe et chinois sont significatives. Celles du tsar disaient : « Nous avons appris avec une cordiale satisfaction la sage décision de Votre Majesté... Nous attachons une grande importance historique à cette convention, car elle sert indubitablement à fortifier de part et d'autre les liens d'amitié qui existent depuis des siècles entre nos deux empires largement voisins, et elle répond ainsi évidemment aux intérêts des deux Etats. » Le ministre russe remit ce télégramme au Fils du Ciel, le 5 avril, en audience solennelle, avec un cérémonial inusité. Contrairement à tous les précédents, il fut invité à gravir les marches du trône et à remettre lui-même le télégramme au souverain, de la main à la main. Le Fils du Ciel se leva de son trône pour le recevoir. L'envoyé russe lut alors le texte, et l'empereur répondit : « Je suis particulièrement heureux du télégramme profondément amical de Sa Majesté. L'amitié cordiale qui existe depuis plus de deux cents ans entre nos deux empires, et qui a été de nouveau consacrée dans ces derniers temps par un traité d'alliance, va à partir d'aujourd'hui se fortifier encore. La cordiale amitié et la communauté d'intérêts réciproques serviront au bien des deux peuples. »

Le 27 mars, les troupes chinoises avaient évacué Port-Arthur; la dernière colonne était sortie à une heure de la nuit. Les troupes russes débarquèrent à 6 heures du matin. A 8 heures, l'occupation était effectuée; les drapeaux russe et chinois furent hissés simultanément sur le fort de la Corne d'Or; l'escadre les salua de 21 coups de canon; les canons du fort saluèrent alors le pavillon de l'amiral, qui rendit le salut. Cette escadre était commandée par le contre-amiral Doubassov. Il adressa à la population une proclamation où il disait :

« Il se comprend de soi-même que la Russie ne nourrit aucun dessein hostile vis-à-vis de la Chine, et que son vœu unique est de transformer l'organisation militaire et navale de la Chine dans la péninsule, et d'y créer, pour la Chine, une défense solide et sûre. Je suis chargé dans ce but de prendre à partir du 28 mars les districts de Port-Arthur et de Taliénwan sous ma direction. Les troupes chinoises sont transférées dans les autres districts, et

désormais la protection des habitants et du commerce fera l'objet de mes soins. La Russie désire non seulement voir la Chine forte et indépendante, mais encore assurer la sécurité et le bien-être de ses sujets. »

L'embranchement sur Port-Arthur prit le nom de ligne du Sud-Mandchourien. Il devait primitivement s'amorcer à Girin; quand la ligne de l'Est-Chinois fut reportée au Nord, l'embranchement se fit à Kharbin. Les travaux de l'Est-Chinois et du Sud-Mandchourien ont été poussés avec une ardeur extrême. Presque détruits, dit-on, dans l'insurrection des Boxeurs, ils ont été refaits et sont aujourd'hui provisoirement terminés. Entendez que les trains peuvent y circuler. Mais on compte qu'il faut encore deux ans pour les parfaire.

Cependant l'Angleterre essaya à son tour de prendre pied en Mandchourie. Le 7 juin 1898, par une convention conclue entre l'administrateur général des chemins de fer du Nord-Chinois et la banque anglaise Changhaï-Hongkong, celle-ci, entre autres stipulations, faisait les fonds de la construction d'une ligne de Chan-hai-kouan à Niou-tchouang; l'ingénieur en chef serait Anglais; les principaux employés seraient Européens, du moins provisoirement, révocables par la direction chinoise des chemins de fer, mais avec l'assentiment de l'ingénieur en chef. — Le ministre russe à Pékin, M. Pavlof, protesta immédiatement, contre cette convention. Il s'ensuivit entre l'Angleterre et la Russie de longues négociations, terminées seulement par l'accord du 28 avril 1899. La Russie s'engageait à laisser à l'Angleterre les mains libres dans la vallée du Yang-tsé et à n'y point demander de concessions de chemin de fer; l'Angleterre prenait les mêmes engagements au Nord de la Grande Muraille. Un protocole additionnel réglait la question de la ligne Chan-hai-kouan-Niou-tchouang. Pour ne pas léser les droits acquis, par la conclusion de l'emprunt, le gouvernement chinois était autorisé à nommer un ingénieur en chef anglais, et un autre européen pour surveiller la gestion des sommes empruntées; mais il était entendu que la ligne resterait chinoise, soumise au contrôle du gouvernement chinois, et ne pouvant être engagée par lui à aucune compagnie non chinoise. Le protocole se terminait ainsi :

« La présente convention ne peut naturellement porter aucune atteinte au droit pour le gouvernement russe de soutenir les demandes et les entreprises de sujets russes concernant des concessions de chemins de fer qui, partant de la ligne principale de Mandchourie, se dirigeraient vers le Sud-Ouest et traverseraient les mêmes régions que la ligne chinoise qui aboutira à Niou-tchouang. »

Le gouvernement russe usa immédiatement de cette dernière stipulation pour demander à la Chine, au mois de mai 1899, la concession d'une voie ferrée qui relierait le Sud-Mandchourien à Pékin même. — Ainsi s'est complété après bien des tâtonnements le grand projet qui doit relier la capitale du tsar à celle de l'Empire du Milieu.

III

« Tcheliabinsk, écrit le voyageur allemand Schwarz (1), est une ville toute neuve, que la construction du chemin de fer sibérien a fait sortir de terre par enchantement, un vaste camp solitaire du travail pacifique, où, nombreuses, les machines de réserve chauffent dans les remises, entourées de wagons et de voitures de toutes sortes. Ici le grand réseau européen finit; le Transsibérien, à proprement parler, commence. Nous étions arrivés à 6 heures du matin, heure de Pétersbourg, à 8 heures, heure locale. Le train qui devait parcourir l'immense étendue de la Sibérie était déjà prêt. Je m'approchai pour le considérer, et j'avoue que je fus assez déçu. J'avais imaginé l'éclat de wagons neufs, emportés par de puissantes locomotives modernes, comme il s'en fait à une telle entreprise. Je vis au contraire des machines toutes patriarcales, chauffées au bois qui s'amoncelait sur le tender, et emportant une provision d'eau suivant la vieille méthode, à quoi nos coursiers à vapeur ont depuis longtemps renoncé. Les voitures de la 1^{re} classe à la 4^e portaient l'orgueilleuse inscription : *Chemin de fer Sibérien*; mais elles étaient déjà, par suite de la dureté du climat, toutes salies et ternies, et d'aspect peu engageant. » Les voitures valent mieux d'ailleurs que l'apparence. Elles sont égales aux meilleures voitures européennes, avec quelques raffinements en plus.

La voie se dirige vers l'Est en suivant à peu près le 55^e parallèle (qui est la latitude de Moscou) et en ne s'écartant de la ligne droite que pour contourner les vallées, les lacs et les régions sujettes à être inondées. Elle franchit le Tobol à Kourgan (241 verstes de Tcheliabinsk), puis l'Ichym à Petropavlovsk (490 verstes). A 4 verstes d'Omsk, et à 746 de son point de départ, elle atteint l'Irtych, qu'elle passe sur un pont de 640 mètres. Elle s'engage dans le steppe de Baraba, coupe les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk, atteint Kaïnsk. Enfin, à 1.332 verstes, près du village de Krivochtchelov on aperçoit la construction rouge du pont métallique de l'Obi, long de 763 mètres, prolongé par des jetées et porté à 40 mètres au-dessus de l'eau par 8 énormes piles de granit. — Là finit la ligne de l'Ouest-Sibérien. Elle s'est déroulée dans un pays plat, agricole, parmi des terres noires parsemées de bouquets de bouleaux, sans autres difficultés que l'établissement des ponts sur de grands fleuves qui débordent. L'inclinaison des rampes n'est nulle part supérieure à 1/135.

A l'Obi commence la ligne de Sibérie centrale. Elle quitte le 55^e parallèle et s'infléchit vers le Nord jusqu'à la station Taïga, d'où un embranchement mène à Tomsk. En même temps le paysage change. C'est d'abord un pays ondulé, forestier, où les bouleaux sont mêlés d'autres essences, et de ces magnifiques sapins de Sibérie droits comme des cyprès. Le sol est couvert d'orchidées violettes,

de lis jaunes, de myosotis, d'œillets rouges, et d'ombellifères assez hautes pour barrer la route à un cavalier. Les pentes atteignent déjà 1/125.

A partir d'Atchinsk on est en pleine montagne, jusqu'à Nijni-Oudinsk. Il faut non seulement franchir de grands fleuves comme le Tchoulym et l'Iénisséï, celui-ci par 2.040 verstes, à Krasnoïarsk, sur un pont de 854 mètres; mais il faut gravir et descendre les lignes de hauteurs étroites et abruptes qui les séparent, avec des différences de niveau de 300 mètres. L'inclinaison est constamment égale à 1/66. Il a fallu dans cette région des travaux considérables. Le remblai atteint quelquefois une hauteur de 20 mètres. Dans les vallées de la Beresovka et du Sitok, on a eu affaire à des parois droites, rocheuses, entre lesquelles ces fleuves sinuent de l'une à l'autre; de telle sorte que la ligne, si elle veut éviter tous ces méandres, est obligée de franchir constamment le fleuve, à moins que l'on n'ait fait les travaux nécessaires pour diriger son cours. Il faut également franchir les cascades et ruisseaux, qui tombent de la montagne. Il a fallu ainsi 82 ponts sur un parcours de 70 kilomètres.

Depuis Mariïnsk la ligne suit le 57^e parallèle; elle le quitte à Kansk pour s'infléchir vers le sud-est. De Nijni-Oudinsk à Irkoutsk, le pays devient moins accidenté; la voie reprend une inclinaison de 1/110, sauf sur une centaine de kilomètres, entre Outkniskaïa et Polowina. A Irkoutsk, on a parcouru 3.048 verstes.

Là commence la ligne de Transbaïkalie (1); elle mène d'Irkoutsk au lac Baïkal (station de Listvennaya) par un tronçon de 62 verstes. De là un lac transporte le train sur la rive orientale à Myssovaïa. De Myssovaïa, la ligne se dirige vers l'Est à travers les montagnes qui couvrent la Transbaïkalie, jusqu'à Tchita, puis jusqu'à Kaïdalovo, où, comme nous l'avons vu, la voie se divise, une ligne se dirigeant par les vallées de l'Ingoda et de la Chilka sur Strietensk, où elle prend fin à 1.096 verstes d'Irkoutsk, et une seconde ligne se dirigeant au sud-est sur la Mandchourie, qu'elle atteint après un parcours de 324 verstes.

La ligne de Transbaïkalie a été particulièrement difficile à établir. On compte que pour 1 kilomètre de voie, il a fallu 49.800 mètres cubes de terrassements. Presque toutes les tranchées ont dû être creusées dans des roches dures. Dans les monts Iablonovoï, il arrivait souvent que les travaux fussent traversés par les eaux, qu'il fallait détourner à grand-peine. Souvent on avait affaire à un sol constamment gelé, où il fallait néanmoins ouvrir des tranchées de 8 m. 19 de profondeur. Les vallées de l'Ingoda et de la haute Chilka sont étroites et sinueuses. Les montagnes tombent à pic sur le fleuve, et ne laissent qu'une mince bordure de rivage, inondée aux hautes eaux. Le chemin de fer s'accroche à la pente du rocher, au-dessus des prairies inondées. Il a fallu soutenir le ballast par des murs de pierre. Ajoutez enfin les

(1) D^r BERNARDT SCHWARZ. *Quer durch Sibirien*, Bamberg, 1898, pp. 56-57.

(1) La ligne du Circumbaïkal, commencée en 1899, conduira d'Irkoutsk à Myssovaïa, sur la rive orientale du lac, en le contournant par le sud.

difficultés inhérentes à un climat terrible, où la variation diurne en juillet atteint 33° ($+28-5$), et où la différence des températures extrêmes de l'année atteint 84° ($+37-47$) ! Ceci se passe sur les monts Jablonovoï. Sur le plateau de Vitim, la température de l'été n'est pas que de -5° !

Le chemin de fer de l'Est-Chinois commence proprement à la frontière mandchourienne, à Nagadan. On a élevé là deux stations : Sibir, sur le sol russe ; Mandchouria, sur le sol chinois. La ligne traverse d'abord les monts Khingan. On a éprouvé là d'assez sérieuses difficultés, et c'est cette section qui a été achevée en dernier lieu. Mais en sortant de la montagne on se heurte à une autre difficulté. On trouve dans les vallées fluviales un terrain marécageux, inconsistant, sur lequel la voie ne tient pas. C'est ainsi que pour atteindre Tsitsikar, on a fait passer la voie sur un viaduc de 16 kilomètres.

Je n'ai pas de renseignements sur la voie entre Tsitsikar et Ningouta. Entre Ningouta et la ligne de l'Oussouri, la voie doit passer sous un tunnel de 1.400 pieds anglais, qui a été la principale difficulté présentée par cette région. La longueur de l'Est-Chinois de frontière à frontière est de 1.440 verstes. La longueur du Sud-Mandchourien (Kharbin-Port-Arthur) est de 980 verstes.

La ligne de l'Oussouri (Khabarovska-Vladivostok) a 721 verstes. C'est maintenant une ligne indépendante. Elle suit d'abord la vallée de l'Oussouri. Or, 1^o cette vallée n'est point large, ce qui a obligé la voie à longer quelquefois le fleuve de très près ; il a donc fallu étayer solidement le ballast ; 2^o la voie franchit successivement les affluents du fleuve et les hauteurs qui les séparent ; ce qui a nécessité des travaux d'art considérables ; le pont sur l'Iman, par exemple, a 427 mètres de longueur. La voie traverse ensuite le fleuve, les monts qui bordent le lac Khanka, et elle arrive dans la vallée du Saïfan, à Nikolskoe. La traversée de cette vallée inondée, et des montagnes qui l'entourent, oblige à des pentes raides de $1/66$, quand la moyenne de toute la ligne est seulement de $1/125$.

Sur toutes ces lignes, il a été posé à l'heure présente 7.792 verstes de rails.

Mais, pour considérable que paraisse une telle entreprise, elle est peu de chose au prix de celle qui a été accomplie. On se tromperait étrangement en croyant qu'elle s'est réduite à amonceler du ballast et à aligner des voies ferrées.

Dans le rescrit du 14 janvier 1893, qui nommait le tsarevitch Nicolas Alexandrovitch président du Comité Sibérien, Alexandre III écrivait ces paroles significatives : « Que le Tout-Puissant vous assiste dans la réalisation d'une entreprise que je prends grandement à cœur, tout comme les projets qui devront contribuer au peuplement et au développement industriel de la Sibérie. » Ces projets ont toujours été considérés, dès lors, comme étroitement liés à la construction du chemin de fer. Aussi le comité chargé de l'entreprise, dit Comité Sibérien, ne ressemble pas à un comité technique. Présidé par l'empereur, il comprend entre autres membres les ministres de la Guerre, de l'Intérieur,

des Finances, des Voies de communication, un directeur du Ministère de la Marine et le contrôleur de l'Empire.

Cette réunion des principaux personnages de l'empire s'occupe non seulement de la construction de la voie, mais d'*entreprises auxiliaires*, qui se ramènent à quatre : colonisation du réseau du chemin de fer, — éveil de l'activité manufacturière en Sibérie, — développement de la navigation sur les systèmes fluviaux, traversés par le chemin de fer, — étude détaillée sous tous les rapports de toutes les régions incomplètement connues de la Sibérie. Le ministère de l'intérieur a pris toutes les mesures pour faciliter aux émigrants en Sibérie le voyage et l'installation ; il a créé à Tiumen et à Tomsk des baraquements pour les recevoir, et établi dans ces deux villes des bureaux d'émigration. Il a établi pendant les 4 mois d'été, de l'Oural à l'Amour, des campements de 100 verstes en 400 verstes, il a prêté de l'argent aux émigrants, il leur a fourni des matériaux, il leur a assigné des lots de terre. Le ministère de l'agriculture et des domaines a été chargé, par décret du 21 mars 1894, de toutes les affaires concernant la propriété rurale, les forêts, les mines et les domaines de l'Etat. C'est lui qui a arpenté et établi les parts de terres à concéder aux émigrants dans la Sibérie Occidentale. Là, 275 topographes, arpenter chacun plus de 40 000 hectares par an, avaient relevé en 1896, 12 millions d'hectares. Le même ministère a fait des travaux hydrotechniques dans le steppe d'Ichim, qui manquait d'eau, et desséché celui de Baraba. Il a fait explorer les régions aurifères de Sibérie. Il a organisé trois services d'explorations géologiques le long de la ligne, et ces services avaient reconnu, en 1896, 53 gisements de houille. Il a fondé en 1892 l'école des Mines d'Irkoustk. Le Ministère des Finances a étudié les entreprises industrielles à favoriser, les lignes à construire, la conduite à tenir vis-à-vis des puissances asiatiques. Le Ministère de la Guerre a transporté des Cosaques dans la région de l'Amour, levé des plans, reconnu la Transbaïkalie, fourni des bataillons pour la construction et pour l'exploitation du chemin de fer de l'Oussouri. Le Ministère de la Marine a reconnu l'embouchure des grands fleuves sibériens dans l'Océan Glacial et développé la navigation sur le Pacifique. Le Ministère des Voies de communication a étudié et amélioré la navigabilité du vaste réseau fluvial de la Sibérie, de l'Amour, de l'Angara, du Tchoulym, de la Toura, du Tobol, de l'Irtych, de l'Obi, du Tom, etc..., creusé des chenaux, envoyé des dragueuses, placé des signaux, des phares, des stations hydrographiques, refait la route de Biïsk dans l'Altaï, etc... Je ne parle pas des cartes, des livres, brochures de toutes sortes. Je ne crois pas que l'on ait jamais vu un pareil effort pour faire sortir un pays du néant. Je ne crois pas que chez nous on ait mesuré l'intensité de cet effort. Le Gouvernement russe a essayé de peupler, de civiliser, de développer d'un seul coup la Sibérie. Il s'est préoccupé à la fois d'y envoyer des colons, d'y construire des églises et des écoles, d'y créer une agriculture et de donner déjà

des débouchés à cette agriculture et à cette industrie futures en construisant par exemple un chemin de fer spécial de Perm à Kotlas, pour dériver sur Arkhangelsk les blés sibériens. Ajoutez les travaux du port de Vladivostok, la création de toutes pièces d'une ville de commerce à Dalny, (Talienwan) (1) etc... Enorme entreprise, poursuivie depuis dix ans avec une extraordinaire activité.

IV

Un document officiel prévoyait en 1896 une dépense totale de 350 millions de roubles. Ces chiffres sont aujourd'hui singulièrement dépassés,

et les dépenses prévues s'élèvent à 855.200.000 roubles, qui donneraient une moyenne de 93.730 roubles par verste, si l'on ne devait considérer qu'une partie de ce capital est affectée à des entreprises tout à fait indépendantes de la construction même de la voie.

De 1891 à 1900, les dépenses ont été 623,9 millions : les crédits ouverts en 1901 étaient de 95,9 millions (1). Dans les 855 millions, le chemin de fer de l'Est-Chinois figure pour 287 millions, sur lesquels 188,6 ont été dépensés de 1896 à 1900 ; les crédits ouverts pour 1900 étaient de 76 millions.

Voici du reste, d'après un document complètement inédit, et très digne de foi, le tableau officiel de ces dépenses :

	VERSTES	COÛT DE LA CONSTRUCTION	MATÉRIEL ROULANT	CAPITAL D'EXPLOITATION	TRAVAUX D'ÉTUDES ET DIVERS
1° Chemins de fer de Sibérie.....	5.384	285.491.866	37.412.502	7.510.280	1.507.830
2° Renforcement de la ligne (voie et matériel roulant).....	»	53.770.660	31.000.000	»	»
3° Chemin de fer contournant le Baïkal.....	290	37.618.866	»	»	4.102.050
4° Chemin de fer de l'Amour non exécuté.....	»	»	»	»	2.029.575
5° Chemin de fer de l'Est-Chinois.....	2.444	208.632.607	34.350.000	»	4.000.010
6° Ligne de Perm-Kotlas.....	812	36.108.687	4.523.455	700.000	99.661
7° Ligne d'Ekatérinenbourg-Tchéliabinsk.....	225	6.475.258	6.475.258	»	88.779
8° Dépenses accessoires.....	»	»	»	»	81.619.708
9° Entreprises auxiliaires.....	»	»	»	»	21.900.000
	9.425	627.817.944	106.985.957	8.210.280	112.347.613

Dans ce tableau, on a rangé sous le titre : « Entreprises auxiliaires », les dépenses relatives à la colonisation et relevant, par conséquent, de l'œuvre du ministère de l'Intérieur. — Les dépenses dites accessoires se décomposent ainsi :

	Millions de roubles
Amélioration de voies fluviales, achat de bateaux à vapeur, port de Vladivostok.....	40,5
Chemin de fer de l'Est-Chinois (défense de la ligne et dépenses spéciales....)	46,6
Ville et port de Dalny.....	13,
Navigation à vapeur sur le Pacifique..	11,4

Des deux milliards que jette la Russie dans cette entreprise, quel fruit recueillera-t-elle ? C'est un problème singulièrement délicat. Il ne semble pas qu'elle doive espérer grand chose du transit transcontinental. On a vu dans le dernier numéro du Bulletin que le thé même, qui semblait devoir emprunter certainement la voie ferrée, continue en partie à se servir de la voie fluviale. Le seul remède à cet état de choses fût que le Transsibérien abaissât ses tarifs. Or il le peut d'autant moins que pour l'année 1899, dont j'ai les chiffres sous les yeux, il s'est trouvé en déficit. Les recettes ont été

de 44.080.372 roubles, et les dépenses d'exploitation de 15.671.300 : soit un déficit de 1.530.928 roubles. Même phénomène, plus accentué encore, sur la ligne de l'Oussouri, avec des recettes de 2.567.009 roubles et des dépenses de 4.007.634 roubles, soit un déficit de 1.444.624 roubles.

Le vrai rôle du Transsibérien, on ne saurait trop le répéter, est celui d'artère centrale et vivifiante de la Sibérie. A ce point de vue, ses services sont incontestables et ils sont immenses. Ce pays se développe comme par un coup de baguette et les chiffres des statistiques grossissent avec une rapidité magique. Le rôle du chemin de fer apparaît mille fois plus clairement que dans l'augmentation par exemple du chiffre des habitants dans les stations qui bordent la voie. Or cet accroissement est prodigieux. La ville d'Omsk, jadis purement administrative, a été galvanisée par la présence du chemin de fer. La petite ville de Novo-Nicolaïevsk, près de la station d'Obi, comptait 3.000 habitants avant la construction de la ligne. Elle en compte maintenant 16.000. Strietensk, tout au bout de la Transbaïkalie, était un bourg de 1.710 habitants en 1897 ; on construisit la voie du Transbaïkal, et Strie-

(1) Ces chiffres ne coïncident pas complètement avec ceux que donne le *Viestnik Finansov* (24 novembre 1901) : il y est dit (p. 247) que les dépenses jusqu'à ce jour s'élèvent à 780 millions de roubles.

(1) V. Bulletin du Comité de l'Asie Française, août 1901, p. 216.

tenk a 8.000 habitants en 1900. Où s'arrêtera cet essor? Jusqu'où se développera la Sibérie elle-même? Comment se fera le passage délicat d'un pays de petite culture et d'élevage à un pays moderne, avec de grandes industries et une exploitation rationnelle du sol? C'est le secret de l'avenir.

HENRY BIDOU.

LE CAS DU RAPPORT VOYRON

Tous les hommes qui ont quelque souci de notre politique extérieure ont été vivement émus de la divulgation à un certain nombre de membres de la Chambre, puis au *Matin*, qui a cru « devoir le publier à titre de document », d'un rapport du général Voyron sur le pillage de Pékin. Il était constaté dans ce rapport que, entre autres personnes, les missionnaires français avaient pris part au pillage; mais, chose curieuse, les seuls passages publiés ont été ceux qui incriminaient ainsi les missions catholiques. On a laissé dans l'ombre tout ce qui aurait pu créer pour les Européens et Américains de Pékin une égalité devant le blâme. Cette publication a choqué tous ceux qui ont quelque sens de la politique — du moins de celle qui voit plus loin que les couloirs de la Chambre et les limites des circonscriptions électorales — parce qu'elle pouvait faire un tort durable à des nationaux français et à des institutions qui sont un des principaux appuis de notre influence en Extrême-Orient.

Cette déplorable indiscretion a eu un écho à la Chambre, le 25 novembre, pendant la discussion de l'emprunt chinois. On a demandé au Ministre des explications, et le président du Conseil a parfaitement exposé les devoirs du gouvernement en pareil cas. « Si le gouvernement, a-t-il dit, n'était pas seul juge de ce qu'il convient de faire de documents et de rapports de cette sorte, il montrerait plus d'attachement pour le pouvoir que de souci de ne pas le diminuer... Le lendemain du jour où le ministre de la Marine a eu connaissance de l'indiscretion, le conseil des ministres a ordonné une enquête. Je crois qu'elle n'est pas loin d'aboutir, et en ce cas la Chambre verra que le gouvernement n'a pas deux poids et deux mesures à l'égard des officiers qui manquent à leur devoir. »

Ces paroles si justifiées n'ont eu jusqu'ici aucune suite. L'enquête n'a pas abouti, peut-être parce que l'indiscretion commise a été accueillie avec trop de plaisir de certains côtés pour qu'elle pût aboutir. Il est trop clair, malheureusement, qu'une fois de plus la politique intérieure est intervenue dans la politique étrangère du pays, que l'indiscretion en question a été inspirée par des préoccupations de parti. Pour prendre les propres

paroles du président du Conseil, qui les appliquait, il est vrai, à ses adversaires et non aux auteurs de la publication du rapport Voyron, on peut se demander si « dans une question de politique extérieure des considérations moins lointaines ne sont pas intervenues ».

Malheureusement l'incapacité, où demeurent trop de Français, de dégager des intérêts de parti le sentiment de l'intérêt national compromet toute notre action au dehors. A ce jeu-là nous ruinons toutes les influences dont nous pouvons disposer. Il est facile de deviner les conséquences de l'indiscretion que nous dénonçons ici. Elle a donné une sorte de consécration officielle aux accusations portées contre nos missionnaires du Péchili. Ces accusations n'étaient pas plus, — plutôt moins, même — fondées que celles qui ont été formulées en ce qui concerne la conduite de tous les étrangers de Pékin, au moment où ils ont été délivrés par l'arrivée des troupes internationales. C'est l'humanité entière dont il faudrait faire le procès dans cette circonstance : les hommes soumis à certaines épreuves prolongées éprouvent, lorsqu'ils leur échappent ensuite, une détente qui prend aisément un caractère fâcheux. Cela a été vrai aussi bien des Anglais, des Américains et des Allemands, sans parler des autres peuples, que des Français. Mais, tandis que les premiers ont, suivant leur sage coutume, couvert leurs fautes de ce majestueux silence que leur permet leur discipline patriotique et qui finit par tout faire oublier, nous avons une fois de plus, pour nous éclabousser les uns les autres, éprouvé le besoin de laver notre linge sale à grand fracas. Nous avons laissé un document qui permettra, dans dix ans, d'arguer quelque chose de précis contre nos missionnaires qui deviendront les boucs émissaires de tous les excès internationaux. C'est pourquoi il convient dès à présent de rétablir les choses, de rendre aux uns et aux autres ce qui leur appartient : les étrangers, profitant de notre désordre, seraient trop heureux de nous repasser plus tard leur part de responsabilité.

Avons-nous, d'ailleurs, le droit d'oublier les services d'informateurs et de propagandistes que nos missionnaires français nous rendent à l'étranger et surtout en Extrême Orient? Avons-nous surtout intérêt à risquer de ruiner moralement, par indiscipline administrative et intempérance de presse, ce protectorat catholique en Chine, que le président du Conseil a si énergiquement défendu contre l'esprit étroit d'une partie de la Chambre?

Au point où en sont les choses, il est grand temps, dans l'intérêt de notre situation dans le monde, de nous souvenir de ce que disait Paul-Bert sur ce qui ne doit pas être un article d'exportation.

R. C.

LORD CURZON ET LE CHEMIN DE FER ANGLAIS DU YUNNAN

Lord Curzon vient de donner la plus intéressante confirmation à l'opinion d'après laquelle la construction d'un chemin de fer de Birmanie au Sé-tchouan à travers le Yunnan serait une folie financière, opinion exprimée par tous les explorateurs du Yunnan occidental et que l'on retrouvera encore, fortement motivée, dans le compte rendu, publié un peu plus loin, d'une conversation avec M. Jacques Faure, voyageur français qui vient de parcourir ces régions. Le vice-roi des Indes, parlant le 10 décembre à Rangoun, a formellement déclaré qu'il n'engagerait pas son gouvernement dans une entreprise de cette nature.

Ma conviction est, a-t-il dit, qu'on a plus manqué à la fois de connaissances exactes et de sentiment des proportions, et qu'on a laissé l'imagination plus débridée dans cette affaire que sur presque tous les sujets de la politique contemporaine. Si on faisait demain un feu de joie avec la littérature débordante à laquelle ces projets ont donné naissance, je crois que personne dans le monde n'y perdrait. Les parties du Yunnan, auxquelles nous pourrions accéder par les Etats Chan, ne sont pas celles que nous aurions quelque avantage à drainer. La construction d'un chemin de fer les traversant jusqu'à la haute vallée du Yang-tsé est, sinon une impossibilité physique, du moins une entreprise si « en l'air » et si énormément coûteuse, que ni le gouvernement métropolitain, ni le gouvernement indien, ni aucune compagnie ou aucun syndicat ne pourraient, autant qu'on peut le concevoir, s'en charger. On doit presque considérer, dans l'état actuel de l'évolution de l'Asie centrale, comme un coup de folie de la canicule l'idée que, même si cette voie ferrée était construite, la richesse du Sé-tchouan descendrait jusqu'à Rangoun, par une ligne à voie simple du gabarit de un mètre, dont un grand nombre de milles franchiraient des montagnes, alors que coulent, à travers le Sé-tchouan lui-même, de grandes artères fluviales parfaitement capables de porter son commerce vers la mer. Il m'est impossible de comprendre pourquoi nous devrions, au prix de plus de un million sterling, pousser même jusqu'à Kunlong Ferry le chemin de fer actuel, alors que tout le commerce sino-birman qu'il aurait à transporter ne représente pas un poids de cent tonnes par an.

Et lord Curzon, après avoir dit qu'il fallait d'abord travailler dans l'Empire indien où il reste tant à faire, a conclu ainsi : « Il y a dans ce pays de nombreuses entreprises projetées qui rapporteraient du 10 0/0 si ce n'est plus. Prenons quelques-unes d'entre elles en main, relions les diverses régions de la Birmanie elle-même avant de faire un saut dans l'espace, sans avoir aucune idée bien nette de l'endroit où nous tomberons. »

Il est à remarquer que les journaux anglais, même impérialistes, ont accepté sans mauvaise humeur cette condamnation péremptoire d'un des projets favoris de l'impérialisme britannique. Il faut même noter que le *Times* n'approuve pas seulement les paroles de lord Curzon en raison des difficultés matérielles de l'exécution du projet, mais encore parce qu'il ne croit plus, dans les circon-

stances actuelles et surtout après l'accord anglo-allemand de 1900, qu'il y ait un Yang-tsé britannique à réunir à la Birmanie britannique. C'est là un grand changement, si l'on se rappelle l'intransigeance des prétentions anglaises de naguère sur cette partie de la Chine. Voici, en effet, comment s'exprimait le *Times* dans son numéro du 12 décembre :

En parlant du projet de chemin de fer reliant la Birmanie avec la Chine, lord Curzon a été tout à fait péremptoire. Des voies ferrées pourraient aujourd'hui être construites pour ainsi dire n'importe où si on voulait y mettre le prix, mais il serait difficile de citer aucun projet de chemin de fer qui demanderait plus à l'art de l'ingénieur qu'une ligne traversant les Etats Chan jusqu'à la haute vallée du Yang-tsé. Une grande partie de cette voie franchirait de formidables montagnes et prendrait à angle droit tout le système des eaux de cette région. Elle aurait à traverser de grandes rivières coulant dans des gorges rocheuses profondes de milliers de pieds, à travers un pays dont, il est à peine besoin de le dire, on ne pourrait jamais espérer aucun trafic appréciable. En admettant même que toutes les difficultés soient surmontées et que le terminus du chemin de fer soit établi au Sé-tchouan qui passe pour la province la plus riche de la Chine, on serait encore en présence de ce fait que, de temps immémorial, son commerce a suivi les grandes voies d'eau qui la sillonnent. Quelle part de ce trafic pourrait être détournée en faveur d'une longue et difficile voie ferrée suivant une direction diamétralement opposée, c'est une question que des particuliers capitalistes, tout au moins, croiraient difficilement devoir considérer sérieusement.

Si nous avions la possession indiscutée de la vallée du Yang-tsé, même dans un sens purement commercial, il y aurait beaucoup à dire en faveur d'un tel chemin de fer au point de vue stratégique ; mais nous ne possédons pas une telle situation prédominante : nous n'avons donc pas à la maintenir et il ne semble même pas que nous soyons appelés à l'acquérir. Il n'est pas utile d'examiner la question de savoir si nous n'aurions pas pu l'acquérir à un certain moment. Si beaucoup de choses avaient été différentes de ce qu'elles sont et si nous n'avions pas eu dans d'autres régions les mains si pleines, occupées à d'autres entreprises, peut-être aurions-nous pu occuper dans la vallée du Yang-tsé une position pour laquelle l'ouverture d'un débouché vers la Birmanie eût été une sécurité. On doit d'ailleurs rappeler en passant qu'il n'y a pas si longtemps que nous avons acquis la haute Birmanie elle-même, rendant par là possible un futur raccordement de chemins de fer avec la Chine. Mais maintenant nous devons envisager les choses comme elles sont, et aucune personne, considérant la question du point de vue pratique, ne peut prétendre qu'il existe aucune raison stratégique de construire à frais énormes et sans aucun espoir de rémunération un chemin de fer au Yunnan. Maintenant que le trouble des difficultés chinoises s'est apaisé, du moins pour un temps, il ne semble pas tout à fait certain qu'une des puissances européennes, ou même toutes les puissances européennes ensemble, pourront jamais manier la vallée du Yang-tsé avec la facilité à laquelle on croyait si confortablement lorsqu'on se lançait dans tant de spéculations politiques, et sur laquelle des ministres mêmes comptaient il y a quelques années. En tous cas, nous ne pouvons exclure les autres nations, et l'arrangement anglo-allemand de 1900 a définitivement mis ce fait hors de conteste. Il ne faut pas non plus oublier que la base de l'extension de notre légitime influence dans ces régions est la mer, que nous devons nous ouvrir un chemin en remontant et non en descendant la vallée, et que la région que le chemin de fer aurait à drainer est à 1.500 milles

de notre base, séparée d'elle par les gorges du Yang-tsé qui opposent une barrière presque insurmontable aux communications directes par vapeurs.

Nous n'avons pas besoin de faire observer combien tout ce langage, et en particulier cette dernière phrase, qui paraît d'ailleurs en contradiction avec ce que le journal anglais dit contre la construction d'une ligne ferrée vers le Yang-tsé supérieur, sont encourageants pour notre entreprise de chemin de fer au Yunnan et ses prolongements.

Le *Standard*, qui faisait intervenir dans ses commentaires moins d'éléments intéressants que le *Times*, n'en a pas moins aussi, dans un article du 12 décembre, approuvé la condamnation par le vice-roi des Indes du projet de chemin de fer de Birmanie au Yunnan.

Le verdict du vice-roi sur le projet si longtemps caressé de faire pénétrer un chemin de fer au Yunnan est, dit le *Standard*, des plus défavorables. A son avis, formulé après de longues études et la prise des meilleurs avis, cette ligne ne pourrait pas être un succès financier et serait, de plus, injustifiable au point de vue politique. La vérité est que la possession de la vallée du Mékong (l'auteur veut sans doute dire vallée du Fleuve Rouge) donne aux Français un trop grand avantage dans la concurrence pour le commerce du Yunnan, pour permettre l'extension de la ligne de Mandalay à Kunlong Ferry, avec aucune perspective de bénéfices, même si les difficultés physiques et les obstacles qui seraient certainement placés sur notre chemin par l'hostilité des habitants devaient être moins grands. Les Français, bien qu'ils aient affaire à des conditions naturelles autrement faciles, ont de sérieuses difficultés avec les Yunnanais. L'esprit d'entreprise anglais doit suivre sa vieille tradition et tirer le meilleur parti de ce qu'il a déjà en mains en Birmanie, plutôt que de fixer son attention sur des objets lointains, quelque désirables que les fasse paraître l'enthousiasme des théoriciens. Il y a certes bien assez à faire en Birmanie pour que nous n'assumions la tâche supplémentaire — du moins pour le présent — d'imposer aux Yunnanais des nouveautés mal accueillies.

Il est intéressant de voir la presse britannique, celle du parti qui ne fait que prêcher pour « la plus grande Angleterre », accueillir ainsi les paroles par lesquelles lord Curzon a si courageusement dissipé un des rêves des impérialistes : il ne faut pas contester, en effet, qu'il a agi avec un courage que l'on doit remarquer tout particulièrement dans ce pays où bien peu d'hommes oseraient attaquer ainsi de front les espérances les plus risquées des coloniaux, sans d'ailleurs être davantage capables d'oser essayer de les satisfaire. Quoi qu'il en soit, le discours de Rangoun est de bon augure pour nos entreprises yunnanaises. Nous craignons une concurrence venue de l'ouest, bien que sachant ce qu'il en devait coûter de l'établir : nous sommes assurés maintenant de n'avoir pas à la redouter de longtemps. Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, que nous devions ralentir le moins du monde notre activité au Yunnan. Il ne faut pas que ces hommes qui, chez nous, professent une réserve et une sagesse qui ne sont que l'expression décente de leur horreur foncière pour tout mouvement d'expansion, viennent nous dire, avec un orgueil de doctrinaires satisfaits, que l'Angleterre nous donne une leçon de modération,

et que nous n'avons qu'à nous abstenir comme elle. Les Anglais eux-mêmes les contredisent puisqu'ils nous rappellent que les conditions sont infiniment plus favorables de notre côté et que pour nous la voie est relativement aisée. D'ailleurs rien ne nous assure que, dans l'avenir, ils ne reviendront pas sur la condamnation prononcée par lord Curzon. Il suffirait pour cela de la découverte de grosses richesses minières sur le tracé possible d'un chemin de fer sino-birman ou bien de fissures se continuant à peu près à travers le formidable obstacle montagneux qui les arrête. Sans doute cela n'est pas probable, mais c'est du moins possible. Enfin, ce n'est pas parce que les Anglais ne font rien au Yunnan que nous, installés comme nous le sommes au Tonkin, nous devions n'y rien faire non plus. Nous n'avons pas, que nous sachions, commencé une grande entreprise dans cette partie de la Chine uniquement pour ennuyer l'Angleterre.

Ajoutons que le discours de lord Curzon vient précisément dégager cette entreprise d'un des éléments qui auraient pu lui valoir chez nous la défaveur de certains esprits. Elle ne nous mettra pas en difficulté avec l'Angleterre. Et c'est là une circonstance très favorable si l'on songe qu'avec les progrès du règlement des questions d'Afrique on voyait se réduire peu à peu le nombre des points sur lesquels on pouvait craindre un conflit franco-anglais, et que le Yunnan, où des routes françaises et anglaises semblaient appelées à se croiser, paraissait devoir être l'un des plus délicats d'entre eux. La disparition de ce différend possible sera particulièrement bien accueilli par ceux qui — tout en voulant maintenir les droits de la France à l'encontre de l'Angleterre, qui ne respecte d'ailleurs que ceux qui savent se faire respecter — sont convaincus qu'il existe les éléments d'une entente largement comprise entre les deux puissances et que l'hostilité systématique de la majorité des Anglais contre toute entreprise française est le résultat d'une tradition qui ne répond plus du tout aux exigences du monde moderne tel qu'il se présente pour l'Angleterre.

Enfin, le fait de voir un journal comme le *Times* parler si modérément de la vallée du Yang-tsé mérite de ne pas passer inaperçu. De toutes parts on commence à se demander si on a agi sagement à l'égard de la Chine. On voit se dégager partout, d'une manière encore obscure, il est vrai, ce sentiment qu'on a traité le Céleste Empire avec une brutalité bien maladroitement, du moment où l'on ne savait pas où on allait et où l'on n'était pas décidé à le démembrer.

L'idée qui gagne du terrain, même chez les Anglais qui ont de si grosses responsabilités depuis Kiao-tchéou, est qu'il faut chercher à développer la Chine sans porter atteinte à son intégrité ni trop secouer son vieux cadre, en l'employant même judicieusement, par les moyens souples qu'il comporte. Il n'est pas indifférent pour le succès d'une telle œuvre que l'Angleterre, apaisée sans doute par les réflexions qu'inspire naturellement l'effort énorme nécessité par la guerre sud-africaine,

cesse de parler avec une si bruyante intransigeance de sa « sphère du Yang-tsé » ; qu'elle veuille bien bien reconnaître que, tacitement, la force des choses et expressément son accord de 1900 avec l'Allemagne l'empêchent de considérer comme son bien exclusif, par dévolution supérieure, l'immense vallée du fleuve Bleu. Si donc le discours de lord Curzon est de bon augure pour le développement normal et sans heurts de notre œuvre au Yunnan, les arguments avancés par le *Times* pour le justifier font croire au progrès d'idées plus raisonnables en Angleterre en ce qui concerne l'ensemble de la Chine, et sont de bon augure aussi pour la qualité des procédés que les puissances emploieront à l'avenir en présence du problème chinois qui les a trouvées, pour un temps, si maladroites et si désorientées.

UN VOYAGE DU TONKIN EN BIRMANIE

M. Jacques Faure, qui s'est rendu du Tonkin en Birmanie par Yunnan-sen et Tali-fou, est récemment revenu en France, rapportant d'intéressants documents sur les pays qu'il a traversés en juin et juillet de cette année. Nous avons surtout tenu à avoir son impression sur la route que les Anglais déclaraient vouloir suivre pour se rendre de Birmanie dans les régions peuplées du Yunnan et surtout au Sé-tchouan. M. Jacques Faure a exprimé, en ce qui concerne l'emploi de cette route et la construction d'un chemin de fer à travers cette région, les mêmes appréciations pessimistes que ses devanciers, même anglais.

Il a cependant suivi un chemin sensiblement plus méridional que celui du prince Henri d'Orléans, et plus facile aussi puisque c'est celui qui a été adopté par les petites caravanes de chevaux de bât qui font le commerce entre Tali et Bhâmo. Mais, quelque itinéraire que l'on suive, il faut toujours franchir toute la série des formidables vagues montagneuses que les masses du Thibet projettent vers le sud. Toute route qui a la direction est-ouest, dans cette région, fait constamment violence à la nature qui n'ouvre des communications relativement faciles que le long des fleuves qui se dirigent tous du nord au sud. Le chemin de Yunnan-sen à Bhâmo par Tali, qui les prend perpendiculairement, rencontre trente-deux chaînes de montagnes, sur ses trente-quatre étapes. Il oblige le voyageur à fournir, presque chaque jour, un effort semblable à celui qu'exige le passage de la chaîne des Pyrénées. Partout ce sont des pentes couvertes d'une végétation de conifères, d'ordinaire peu élevés, grande brousse plutôt que forêt, menant péniblement, par des chemins constamment en lacets, à des cols dont beaucoup atteignent 3.500 mètres d'altitude.

Il faut descendre dans des vallées vertigineuses. C'est d'abord, sans parler des affluents, la rigole profonde où court le fleuve Rouge encore

modeste. Puis vient la gorge formidable du Mékong, dont la déchirure rappelle les illustrations de l'*Enfer du Dante*, par Gustave Doré et dont l'énorme torrent remplit exactement tout le fond au point où la route de Tali à Bhâmo le franchit. Après bien d'autres descentes et d'autres escalades, parfois si raides qu'il faut pousser et tirer les mulets, on arrive à la vallée de la Salouen qui présente un autre caractère. C'est un long couloir plat, de six kilomètres environ de large, enserré entre de hautes montagnes. Mais ce passage facile est gâté par le climat. La vallée de la Salouen est très basse — 150 mètres environ — il y règne une chaleur dès tropiques qui fait jaillir partout de hautes herbes et répand des fièvres telles que l'on donne à ce couloir surchauffé le nom de « Vallée de la Mort ». Il est difficile de trouver des conducteurs de chevaux ou « mafous » disposés à se louer pour la franchir. Pour faciliter le passage, les Chinois ont d'ailleurs lancé sur le torrent, qui peut avoir 200 mètres de largeur, un très remarquable pont de chaînes. Ils ont, de plus, établi un télégraphe tout le long de cette route, mais le fonctionnement de cette ligne électrique souvent coupée, est des plus intermittents.

Après une nouvelle série d'étapes semblables à toutes celles que l'on fait dans ce pays décevant où la montagne tient le voyageur emprisonné, M. Jacques Faure a cru qu'il émergerait dans les régions faciles en trouvant enfin à Teng-yuë la large et fertile vallée du Té ping, affluent de l'Iraouaddy. Elle continue, aisée, jusqu'à Manuen et le voyageur s'étonne de ne trouver aucun bateau sur les eaux d'une rivière aisément navigable. C'est que le Té-ping, situé dans cette région à une altitude de 600 mètres, a dû creuser à travers une dernière chaîne, pour descendre en Birmanie, des gorges si impraticables que la piste s'en éloigne et va franchir de nouveaux cols très élevés. Ce n'est que tout près de Bhâmo, en territoire britannique, où l'on rencontre immédiatement des routes si bonnes qu'on pourrait les appeler cyclables, que le voyageur échappe enfin à la montagne.

La conclusion de M. Jacques Faure est formelle : Pendant de très longues années tout au moins, nous n'avons pas à craindre de voir un chemin de fer anglais, arrivant par la Birmanie, venir concurrencer notre voie ferrée sur les hauts plateaux du Yunnan. Il faudrait trop de ponts et surtout de tunnels comme ceux du Cenis ou du Saint-Gothard pour qu'on puisse considérer comme pratique une telle entreprise. Les dires de M. Jacques Faure justifient absolument la déclaration catégorique de lord Curzon.

Le caractère du pays traversé par M. Jacques Faure peut d'ailleurs être apprécié à un fait : l'influence anglaise arrêtée par la montagne n'est pas sensible même dans les cantons yunnais les plus voisins de la frontière. Chose étrange même, si des incursions se produisent dans cette région, ce sont plutôt celles des soldats célestes sur le territoire birman.

Sur les populations chan et katchin rencon-

trées en route, M. Jacques Faure a rapporté des informations intéressantes ainsi que sur les Chinois, dont il a souvent eu à se plaindre, et les missionnaires français, dont l'œuvre lui inspire la plus vive admiration. Mais il appartiendra au voyageur lui-même de les présenter. Pour l'instant, bornons-nous à signaler la conclusion qu'il rapporte de son voyage, celle qui est si satisfaisante en ce qui concerne l'avenir de notre expansion en Chine, en prenant pour base notre empire indo-chinois.

LES
POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES
DE L'INDO-CHINE

(Suite) (1).

III

LE FACTEUR HUMAIN.

L'examen méthodique et complet de cet élément des possibilités économiques de l'Indo-Chine comporterait un exposé dépassant de beaucoup le cadre de ces notes. Il faudrait notamment entrer dans des considérations assez détaillées sur l'organisation sociale des diverses races répandues sur les 800.000 kilomètres carrés de notre colonie — considérations importantes, mais inabornables sous peine de dénaturer cette rapide esquisse. Nous devons nous borner à signaler en passant cet aspect du problème, et indiquer, sans y insister autant que nous l'aurions voulu, quelques autres points essentiels.

Et tout d'abord donc, que représente numériquement, et comme valeur économique, la main-d'œuvre indigène ?

On discutera pendant longtemps encore sur la population exacte de l'Indo-Chine. L'administration de M. le gouverneur général Doumer se propose, paraît-il, de procéder à un recensement d'ensemble. Quelques recensements d'expérience, bien choisis, dans des provinces types, confiés à des administrateurs dévoués et bien au courant de la vie et des mœurs indigènes, eussent été une introduction utile, croyons-nous, à une opération aussi délicate. Un élément connexe du problème reste aussi à déterminer, à savoir : la superficie des diverses provinces. Elle est encore inconnue pour beaucoup d'entre elles. Sans attendre le résultat, très lent à se dégager, des mensurations géodésiques entreprises sur le terrain, on pourrait au moins obtenir des approximations suffisantes en calculant ces superficies sur des cartes à grande échelle. Le service géographique de l'Indo-Chine est tout indiqué pour cette

œuvre urgente, qui permettrait des comparaisons très intéressantes, presque impossibles en l'état actuel. On pourrait écarter du premier coup certaines invraisemblances par trop criantes, et ce résultat, pour négatif qu'il fût, serait déjà appréciable.

Toute réserve faite sur l'absence de documents scientifiques sur lesquels on puisse asseoir une quasi-certitude, les seules sources actuellement accessibles permettent d'attribuer aux divers pays de l'Indo-Chine les populations minima suivantes :

Cochinchine.....	3.000.000
Cambodge.....	1.200.000
Laos.....	1.000.000
Annam.....	5.000.000
Tonkin.....	6.000.000
Total.....	16.200.000

Ces chiffres, nous le répétons, sont des minima ; ils résultent de relevés soigneusement faits des chiffres reproduits, d'après des documents plus ou moins officiels, par l'*Annuaire général de l'Indo-Chine* (1) pour 1901. Il est impossible d'indiquer ici en détail les critiques auxquelles ils prêtent. Encore avons-nous légèrement augmenté (de 300.000 âmes dans chaque cas) la population afférente à la Cochinchine et au Laos et diminué au contraire, du même chiffre de 300.000, celle que l'on donne communément au Cambodge.

L'*Annuaire* ne permettrait de reconnaître que 2.700.000 habitants à la Cochinchine, soit, pour une superficie (d'après le service du cadastre) de 57.000 kilomètres carrés, 47 habitants au kilomètre carré. Cette même publication ne donne, pour trois des provinces réputées les plus peuplées de la colonie, Bentsé, Giadinh (environs de Saïgon) et Mytho, que respectivement 108, 104 et 100 habitants au kilomètre carré, alors que les densités de plus de 300 au kilomètre carré sont admises par l'*Annuaire* pour certaines provinces du Delta tonkinois.

Il y a là une anomalie par trop forte. Mais on peut se demander si, au lieu d'enfler les chiffres cochinchinois, il n'y a pas lieu de réduire les chiffres tonkinois. Sans entrer dans une discussion de détail, province par province, comme s'exigerait une démonstration rigoureuse, nous croyons pouvoir affirmer que cette densité de 300 habitants au kilomètre carré n'a rien d'*invraisemblable*. On sait qu'elle a été officiellement constatée (et même un chiffre supérieur) dans certaines provinces de Java. Et sans aller chercher si loin, le dernier recensement belge attribue au Brabant 398 habitants au kilomètre carré, à la Flandre-Orientale 341, et au Hainaut 308 habitants au kilomètre carré, et s'il faut tenir compte des agglomérations industrielles dans la première et la dernière de ces provinces, ce correctif ne paraît guère s'appliquer à la Flandre-Orientale, qui, en dehors de Gand, ne renferme

(1) V. le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, nos 5, 6, 7.

(1) Publication annuelle de la maison d'imprimerie F.-H. Schneider, d'Hanoi.

pas de grand centre. D'autre part, si ces accumulations d'hommes se rencontrent dans notre Europe, quiconque a dans l'œil le grouillement humain de certaines parties du Delta tonkinois ne trouvera pas *inouïes* les densités de près de 400 personnes au kilomètre carré que certains chiffres donnés par l'*Annuaire* supposent. La question des terres disponibles pour la culture, où l'on a voulu voir aussi des quasi-impossibilités à admettre certains chiffres pour le Delta tonkinois, la résout par l'exemple du Japon. Les statistiques japonaises offrent de sérieuses garanties, aussi sérieuses que bien des statistiques européennes. Or les plus récentes indiquent 2.736.000 hectares pour la superficie cultivée en rizières, et ce pour une population de plus de 43 millions d'habitants. Si 2.736.000 hectares de rizières, même en y ajoutant les 2.275.000 hectares de *champs* cultivés, peuvent, les années de bonne récolte, nourrir une pareille fourmilière humaine et même exporter (1), on ne s'étonnera plus de voir les 847.000 hectares de rizières officiellement recensés du Delta tonkinois suffire à une population d'environ 5.200.000 âmes. En ajoutant quelque chose pour les autres cultures que celle du riz pour le Delta tonkinois, on arriverait, pour les superficies culturales respectives de notre colonie et du Japon, au rapport 1 à 5, les populations étant dans le rapport de 1 à 8 1/2 environ, c'est-à-dire que pour une population huit fois et demie supérieure à celle du Tonkin (Delta) le Japon ne disposerait que de cinq fois plus de terres en valeur.

L'évaluation que nous avons admise pour le Tonkin paraît donc extrêmement prudente et modérée. Il en est de même pour l'Annam. Notre sentiment est qu'on peut admettre comme chiffre *vraisemblable* pour la population de l'Indo-Chine 18 millions d'habitants, et qu'il n'est même pas téméraire d'aller jusqu'à 20 millions. De quelque temps encore, malheureusement, il ne sera pas possible de formuler sur cette importante question autre chose que des « vraisemblances » ou des « impressions ».

Quoi qu'il en soit, un point extrêmement important à retenir, c'est l'inégale répartition de la population indo-chinoise. Débordante sur certains points, elle est au contraire extrêmement clairsemée sur d'autres. La diffusion, possible sur des territoires immenses, spécialement dans la vallée du Mé-kong, se fera d'ailleurs peu à peu elle-même, surtout avec la multiplication des moyens de communication.

Quelle est la valeur économique de cette main-d'œuvre? Nous avons surtout en vue la main-d'œuvre *annamite*; mais si elle est de beaucoup la plus intéressante, il est bon de rappeler en passant qu'elle n'est pas la seule. Sans doute ni le Cambodgien, ni le Laotien ne sont des travailleurs agricoles sur lesquels on puisse faire grand fond pour le moment. Cependant il faut tenir

(1) En 1899, par exemple, le Japon a importé 92.298 tonnes de riz, mais en a exporté 146.000 tonnes, ce qui suppose un disponible, les besoins nationaux étant satisfaits, de plus de 53.000 tonnes de riz.

compte de leur organisation sociale, beaucoup moins avancée au point de vue de la liberté de la terre, des personnes et des groupements communaux que celle des Annamites; et des effets d'un climat plus déprimant pendant les lourdes chaleurs de la saison sèche que celui des côtes; et, aussi, d'une religion essentiellement apathique comme le bouddhisme. Sans s'illusionner trop sur la transformation de caractère qui peut résulter du contact avec une civilisation plus active, de l'implantation de nouvelles institutions, ni surtout de la vertu surexcitante de l'impôt, il y a lieu de tenir compte de ces conditions nouvelles. Il faut ajouter d'ailleurs que des personnes d'expérience estiment, suivant le terme barbare passé dans l'usage, le « rendement » industriel (qu'il s'agisse de l'industrie proprement dite ou de l'industrie agricole) du Cambodgien, tout au moins, comme égal à celui de l'Annamite. Les Laotiens, et tous les *Thaïs* en général (*Thos*, du haut Tonkin), m'inspireraient moins de confiance. Cependant, pour eux aussi, il faut tenir compte des circonstances climatériques, sociales et même *historiques* auxquelles ils ont été soumis.

Il n'est pas jusqu'aux populations plus ou moins aborigènes (*Moïs*, des Annamites; *Khos*, des Laotiens) habitant les plateaux ou les montagnes, qui ne trouvent leurs défenseurs. L'ingénieur spécialiste bien connu, M. Marc Bel, qui a parcouru toute la région des mines d'or d'Attopeu, estime, si nous ne nous trompons, la main-d'œuvre *kha* comme aussi efficace que les mains-d'œuvre analogues d'autres pays. Il paraît certain que quelques-unes de ces tribus se plieraient sans trop de difficulté aux travaux des mines ou de la métallurgie. Les Kouys (tribu *kha*) tirent avec leurs moyens absolument primitifs un bon parti des gisements de Phom-deck, au nord des grands lacs. Et ce fait se produit sur plusieurs points de la chaîne annamite. Ces races sont d'ailleurs les seules à pouvoir résister au climat de ces régions généralement insalubres. Il est certain que cette aptitude au travail des mines et de la métallurgie se retrouve chez les races montagnardes du Yunnan. Ce sont, d'autre part, dans certaines régions, d'excellents éleveurs de chevaux, des chasseurs intrépides, et ils ont des qualités guerrières. L'habitude des cultures nomades par incendie des forêts (*raïs*), par les facilités de travail qu'elle offre et l'absence d'attachement au sol qu'elle entraîne, en fait de piètres paysans. La restriction de leurs « parcours », en les fixant davantage à la terre, augmenterait peut-être leur valeur agricole. C'est possible, mais douteux, si l'on tient compte de ce qui s'est passé aux Etats-Unis et ailleurs. Resterait à les utiliser comme ouvriers des mines, pasteurs et bûcherons. A ce dernier point de vue, un fait peu connu mais important est que la plupart des bûcherons des forêts de teck du nord du Siam sont originaires de notre Laos et appartiennent à la tribu désignée sous le nom de *Khas-mûs*.

Pour en revenir aux Annamites qui représentent au moins 15 millions d'habitants sur 18 (si on adopte ce dernier chiffre), c'est une race qui a

sans doute des défauts mais qui, sans égaler le Chinois, est néanmoins supérieure à l'Hindou, au Malais et au Javanais comme puissance de travail et comme intelligence pratique. Elle est en outre docile, à condition d'être bien traitée, et susceptible d'attachement, ce dont le Chinois généralement est, lui, totalement incapable. Elle n'est pas vindicative comme le Tagal. Ces trois traits rendent son utilisation par l'Européen plus facile. Son organisation sociale, copiée sur celle de la Chine, n'est pas cependant complètement dépourvue d'originalité. Pour n'en citer que deux traits très remarquables : l'indépendance de la commune vis-à-vis du pouvoir central est plus grande qu'en Chine et, d'autre part, les filles sont admises au partage de la succession paternelle au même titre que les garçons. L'Annamite est donc capable de penser et de s'organiser par lui-même, et « l'esprit d'initiative », si important au point de vue économique, ne lui manque pas. Plus vaniteux peut-être, mais certainement moins orgueilleux que le Chinois, il est, précisément à cause de cela, plus disposé à accueillir certains progrès dont des leçons de choses lui auront démontré l'utilité pratique. Tel grand propriétaire annamite de Cochinchine a établi de lui-même sur sa propriété un petit Decauville pour l'engrangement de ses récoltes.

Si, au point de vue commercial, l'Annamite est assez en retard, c'est que la pratique des affaires importantes lui a toujours manqué. Le commerce extérieur a toujours été entre les mains des Chinois. Mais il suffit d'avoir été à même de suivre la transformation qui s'est opérée depuis quelques années dans l'attitude des gros producteurs indigènes de riz de Cochinchine, qui savent maintenant très bien se défendre contre l'exploitation du Chinois, pour ne pas douter qu'un certain esprit commercial, encore peu éclairé d'ailleurs, s'éveille en eux.

Au point de vue industriel — pour aborder un chapitre sur lequel nous reviendrons — l'Annamite peut fournir une main-d'œuvre, sinon aussi résistante, du moins aussi patiente, adroite, intelligente, et, de même qu'au point de vue agricole, plus souple que la main-d'œuvre chinoise. A cet égard, l'expérience est faite, et concluante. La filature de coton d'Hanoï et celle d'Haïphong marchent d'une façon satisfaisante, l'une depuis plusieurs années, l'autre depuis plus d'un an. L'arsenal de Saïgon, le petit atelier de constructions navales de MM. Marty et d'Abbadie à Haïphong emploient, à leur satisfaction, la main-d'œuvre annamite aussi bien que la chinoise. Même expérience aux mines de charbon de Hongay. Les mécaniciens des petits vapeurs fluviaux sont aussi souvent annamites que chinois.

Enfin les aptitudes artistiques, sans être de premier rang, chez l'Annamite, ne sont pas négligeables. Les broderies sur soie, les bijoux d'argent et les incrustations de nacre du Tonkin ont leur mérite et les premières et les seconds pourraient souvent soutenir la comparaison avec les produits cantonnais. Le travail de la laque et celui de la

porcelaine pourraient être encouragés. A signaler à ce point de vue l'heureuse initiative de la Chambre de commerce d'Hanoï qui a fait venir des artistes japonais pour initier les indigènes à certains travaux. Les sculptures sur bois, l'utilisation artistique du bambou ont leur place marquée dans cette évolution que nous pouvons diriger. C'est de ce côté et du côté de l'enseignement technique industriel et agricole, qu'est l'avenir de la race et de notre domination, et que doivent porter nos efforts.

Un autre aspect économique du facteur humain dans la transformation d'un pays est la question des besoins. Rien, *a priori*, ne les limite chez l'Annamite, en dehors de la condition « climat », ni l'organisation sociale, ni la religion, comme c'est le cas par exemple pour les Arabes. C'est une question de salaires, tout simplement.

Ceci nous amène à dire un mot de cet important élément. Les salaires, c'était inévitable, ont notablement haussé en Indo-Chine depuis trois ou quatre ans. La nécessité de trouver coûte que coûte et rapidement la main-d'œuvre indispensable pour les grands travaux publics entrepris y est certainement pour beaucoup, mais le mouvement est fatal et général, et se reproduit sur la surface entière du globe. Il est difficile de trouver actuellement un ouvrier agricole en Cochinchine pour moins de 20 à 25 cents de piastre (0 fr. 50 à 0 fr. 625, au change de 2 fr. 50) par jour. Au Tonkin, en 1900, on pouvait encore enrôler la main-d'œuvre agricole pour 15 cents (0 fr. 375), mais c'était l'exception (1). C'était à peu près le prix que recevaient l'année précédente à Hanoï les fileuses adultes de l'usine de coton (0 fr. 30 à 0 fr. 35), mais les enfants ne recevaient que de 0 fr. 10 à 0 fr. 15; les enfants plus âgés 0 fr. 20 à 0 fr. 25 par jour. Les ouvriers employés aux travaux pénibles de fond pour le pont d'Hanoï (travail en caisson) étaient payés en 1899 de 35 à 55 cents de piastre (0 fr. 875 à 1 fr. 375) et, à ces prix-là, il n'en a jamais manqué. Les plus hauts salaires (ouvriers mécaniciens à Saïgon) sont de 70 cents à 1 piastre 20 (1 fr. 75 à 3 fr.) par jour.

Mais il faut se garder des chiffres absolus et il faut voir le travail effectif fourni pour les sommes citées. Au point de vue agricole, non seulement il y a lieu de tenir compte de la force moindre de l'Annamite, de son absence d'application à sa besogne, mais aussi des conditions climatériques dans lesquelles on opère (nécessité, même pour l'Annamite et pour les animaux de ne pas travailler en certaines saisons au milieu de la journée), de la nature du sol et des particularités culturelles applicables aux plantes des pays tropicaux.

Cette complexité rend les comparaisons avec ce qui se passe dans les pays tempérés très difficiles. Cependant, si l'on descend aux exemples concrets, qui, seuls, ont un sens, nous voyons qu'en Cochinchine (2) une paire de buffles ne

(1) Voir *Bulletin Économique de l'Indo-Chine*, n° 30, p. 738 et suivantes.

(2) Ces chiffres et les suivants ont été recueillis sur place.

peut guère, d'ordinaire, fournir un travail quotidien pour plus de cinq heures; et que, dans des terres moyennes, il faut compter de 12 à 16 journées de paires de buffles pour mettre en état un hectare de rizière au moyen de deux labours et deux hersages. En France, deux labours sur jachère et deux hersages (1), avec une bonne machinerie, ne prendraient, pour un hectare, que 7 jours pour un attelage de chevaux et 8 jours 1/2 à 9 jours avec un attelage de bœufs.

De même on estime que deux bons ouvriers peuvent moissonner à la faux un hectare de blé en un jour, tandis qu'il faudra 25 hommes, femmes et enfants, pour couper à la faucille, battre et vanner sur les lieux mêmes un hectare de rizière. Même en tenant compte du travail supplémentaire (battage et vannage) fait dans ce dernier cas, on voit la marge qui subsiste en faveur de l'efficacité du travail agricole européen, d'ailleurs beaucoup mieux outillé.

Autre exemple: l'expérience pratique d'un colon français de l'ouest de la Cochinchine (province de Hatsen) lui a enseigné qu'un homme pouvait en moyenne creuser 33 trous de 0^m50 de côté sur 0^m50 de profondeur et à 3 mètres de distance les uns des autres par jour. On peut calculer le faible total de terre enlevée que cela donne à la fin de la journée. En France, on estime que dans les argiles compactes il faut un peu plus d'une heure de travail pour fouiller 1 mètre cube de terre.

Quant au rendement de la main-d'œuvre industrielle, les données suivantes ont été recueillies lors d'une enquête faite à Hanoï en 1899, et pourront intéresser les spécialistes. Il s'agit de filés de coton portant le n° 20 du numérotage anglais (16 du numérotage français). Les productions par broche pouvaient alors être estimées à 1 kil. 350 de filé par semaine de 90 heures (2). Il fallait 6 ouvrières, gamins et gamines, par banc de broche, là où un seul ouvrier aurait suffi dans le Lancashire, mais en mettant leur salaire moyen à 0 fr. 20, cela ne faisait jamais que 1 fr. 20. On voit l'avantage notable qui reste tout de même au bon marché de la main-d'œuvre asiatique. Sans doute, elle est irrégulière, s'absentant quelquefois des semaines de suite sans motif apparent, mais, d'autre part, étant extrêmement abondante, on trouve facilement à remplacer les absents, et ceux-ci, séduits par la régularité des salaires, ne tardent pas à revenir. Bien plus, comme ils sont intelligents et adroits, les bons ouvriers se forment vite et l'habileté acquise ne se perd plus. Ce qu'il faut dire, c'est que les salaires augmenteront certainement et que, d'autre part, sans vouloir entraver de louables initiatives, et un progrès dont la masse annamite profite à tous les points de vue, il faudra bien qu'une réglementation intervienne à un moment donné, comme dans les Indes anglaises, pour

empêcher l'exploitation de l'enfance. Même en tenant compte des « distractions » habituelles à la main-d'œuvre indigène, il est certain que 13 h. 1/2 de présence à l'usine, c'est trop pour un enfant de moins de 12 ans.

On en sera quitte pour mettre deux équipes au lieu d'une; et, en admettant même qu'il faille toujours 6 personnes là où une seule suffit en Angleterre, et que les salaires augmentent de moitié, c'est-à-dire passent à 0 fr. 40 en moyenne par jour (chiffre élevé qui ne sera pas atteint de quelque temps), le total de la dépense afférent au salaire pour la production d'un banc de broche ne dépassera pas 4 fr. 80, alors qu'elle doit être de près du double en Angleterre.

Mais nous voici de nouveau entraînés à aborder le fond de la question industrielle, et il faut revenir à l'objet propre de ce chapitre: le rôle de l'homme dans le développement des richesses naturelles de l'Indo-Chine.

Quel peut être le rôle de l'Européen? Enorme, par l'apport de ses procédés scientifiques.

Et tout d'abord, il importe de remarquer qu'il n'est pas nécessaire pour cela que l'Européen existe en grand nombre, soit comme fonctionnaire, soit comme colon. Ce qu'il faut, on ne saurait trop y insister, c'est une élite au point de vue de l'intelligence, de la moralité, des capitaux.

On admet volontiers, tant elle est évidente, l'utilité de l'intervention de l'Européen, mais il est bon de la préciser par quelques exemples. Quelques allusions y ont déjà été faites en passant en revue quelques-uns des produits de l'Indo-Chine, mais il faut serrer la question de plus près.

Même pour des cultures essentiellement indigènes comme celle du riz, il ne serait pas exact de dire, comme on le fait volontiers que les Annamites n'ont rien à apprendre de nous. Sans parler des grands travaux d'irrigation qui ne peuvent être entrepris avec quelque chance de succès qu'avec nos méthodes scientifiques et nos ressources financières, l'emploi raisonné, et raisonnable, des alternances de culture et des engrais ne peut venir que de notre initiative.

Ceci s'applique en général à toutes les mises en valeur du sol — mais, pour prendre des cas particuliers, jamais l'Annamite ne pourra atteindre de lui-même les rendements moyens de 8 à 9 tonnes de sucre de canne de premier jet à l'hectare de Java, au lieu des 2 tonnes qu'il obtient péniblement à l'heure actuelle, sans une réforme de ses procédés de culture de la canne et d'extraction du jus que nous sommes seuls à pouvoir opérer. De même, pour une autre culture essentiellement indigène, celle du cocotier, jamais il n'aura de son propre mouvement l'idée d'espacer les arbres pour augmenter la production des fruits. D'ailleurs, même avec l'instruction agricole répandue et l'exemple sous les yeux, il y a des chances pour qu'il reste toujours inférieur au producteur européen intelligent et s'occupant bien de son affaire. Dans les pays à café de l'Inde anglaise, la production des plantations indigènes n'a été,

(1) Chiffres extraits de l'Agenda agricole et viticole de Vermorel (édition de 1901, p. 119).

(2) 6 h. à 11 h. le matin, midi 1/2 à 9 h. le soir, soit 13 h. 1/2 en tout. La semaine en France est de 66 h. Elle est de 56 en Angleterre (pour les filatures de coton).

en 1899, que de 31 kilos en moyenne de grains à l'hectare, et de 62 kilos en 1900, contre 190 kilos et 254 kilos respectivement sur les plantations européennes. Ce n'est qu'un fait entre mille du même genre. La question des *capitiaux* permettant d'attendre les cultures à longue échéance, comme celle du cocotier toujours, joue aussi un rôle important, et les préparations *industrielles* de certains produits comme le thé, le tabac, ne peuvent se faire utilement qu'entre des mains européennes. Il ne serait d'ailleurs que juste de leur réserver le bénéfice de l'enrichissement apporté au pays ou du moins de leur assurer la contre-partie du don qu'ils font à la communauté.

Nous ne pouvons examiner ici en détail la situation faite à la colonisation européenne en Indo-Chine et ses progrès. Qu'il suffise de dire que la première est, au point de vue des textes réglementant la matière, exceptionnellement favorable et telle qu'elle n'existe dans *aucun* des pays qui nous entourent — ni aux Indes et en Birmanie (dans ce pays, il n'y a pas un seul colon anglais), ni à Ceylan, ni à Sumatra et à Java. Dans ce dernier pays, on le sait trop peu, il est interdit aux Hollandais de devenir propriétaires du sol. Ils ne peuvent que le louer pour une période ne dépassant pas 75 ans et par lots ne dépassant pas 400 hectares. Cela n'empêche pas d'ailleurs des exploitations européennes extrêmement prospères d'exister à Java.

En Indo-Chine, il y avait, à la fin de 1900, 648 exploitations européennes officiellement recensées représentant 322.000 hectares. Ce dernier chiffre est égal, ce fait est aussi trop peu connu, à la superficie des concessions européennes à Ceylan (326.000 hectares en 1899). Sans doute, une très faible partie des concessions de nos compatriotes est actuellement mise en valeur; mais, à Ceylan même, 175.500 hectares seulement étaient exploités à la même date, et quand on sait que ces 175.500 hectares ont fourni des produits à l'exportation pour une valeur supérieure à 100.000.000 de francs, on se plaît à espérer les meilleurs résultats de l'intervention judicieuse du facteur européen dans le développement des « possibilités économiques » de notre Indo-Chine.

(A suivre.)

PIERRE PADARAN.

LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE EN EXTRÊME-ORIENT

Nous avons montré naguère, ici même (1), qu'en Extrême-Orient, où nous avons des intérêts commerciaux et politiques considérables, notre marine marchande n'était point représentée, et il nous a été facile de prouver que cette déplorable abstention de notre pavillon, en des régions où il

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, n° 2, de mai 1901, p. 57.

est essentiel que notre influence soit développée, n'était point imputable à nos armateurs. La seule énumération de toutes les entraves qu'une réglementation absurde a apportées à la navigation française au delà de Suez ne laissait aucun doute à cet égard. Nos armateurs, obligés de se conformer à des obligations aussi nombreuses qu'onéreuses, auraient été sûrement battus par leurs concurrents: aussi avaient-ils eu grandement raison de s'abstenir.

Cette situation que nous dénoncions après tant d'autres est enfin aujourd'hui modifiée ou en passe de l'être. La Chambre des députés, qui, après de laborieuses séances, est parvenue à voter une nouvelle loi sur la marine marchande, a profité de cette occasion pour faire disparaître une partie des impedimenta que, depuis plus de dix ans, MM. Charles-Roux et Le Myre de Vilers avaient vainement signalés. C'est grâce du reste à l'intelligente et persévérante obstination de M. Le Myre de Vilers que nous pouvons, ce qui nous est donné trop rarement, enregistrer aujourd'hui un commencement de résultat. Si l'éminent député de la Cochinchine n'avait pas, par voie d'amendement, fait introduire dans le projet un article qui est devenu l'article 15, et ne l'avait pas défendu devant la Chambre, nous attendrions encore.

Voici ce que stipule cet article 15 de la nouvelle loi :

ART. 15. — L'article 2 de la loi du 21 septembre 1893 est modifié, en ce qui concerne la composition des équipages des navires de commerce français, par les dispositions suivantes.

Toutefois, les équipages des navires pratiquant le cabotage international dans les mers au delà du canal de Suez pourront être composés de marins non français, à l'exception :

1° De tous les officiers (capitaine, second, chef mécanicien, lieutenant, etc.);

2° Du maître d'équipage;

3° D'un minimum de deux marins inscrits maritimes, dont l'un pour la manœuvre et l'autre pour la machine.

Le nombre des marins inscrits maritimes pourra être réduit :

1° Sur les navires à vapeur d'un tonnage net inférieur à 1.000 tonnes, à cinq, savoir : le capitaine, le second, le chef mécanicien, le maître d'équipage, un inscrit maritime français pour la machine;

2° Sur les navires à voiles d'un tonnage net inférieur à 1.000 tonnes, à quatre, savoir : le capitaine, le second, le maître d'équipage, un inscrit maritime français;

2° Sur les navires à vapeur ou à voiles d'un tonnage net inférieur à 400 tonnes, à trois, savoir : le capitaine, le second; le chef mécanicien si le navire est à vapeur ou un inscrit maritime français pour la manœuvre, si le navire est à voiles.

L'article 15, tel qu'il avait été proposé par M. Le Myre de Vilers, se terminait par les deux paragraphes suivants :

Les bâtiments naviguant dans les conditions prévues aux §§ précédents et ne recevant pas de subvention du gouvernement métropolitain, auront droit aux compensations et primes de navigation prévues par la présente loi.

Les primes à la construction et à la navigation seront intégralement réglées dans le port d'attache du navire.

La Chambre ayant adopté un amendement de M. Bérard, soutenu par le gouvernement, l'article 15 se termine maintenant ainsi :

Les bâtiments naviguant dans les conditions prévues aux précédents paragraphes pourront recevoir sur les budgets locaux des compensations et primes à la navigation, s'ils ne touchent ailleurs aucune prime ou subvention à quelque titre que ce soit.

Cet amendement diminue la faveur accordée par le début de l'article 15. Si on l'entend comme M. le ministre des finances, qui l'a soutenu à la tribune, il consacre en effet les principes suivants : du moment où on n'inflige pas à la navigation dans les mers lointaines les charges qu'on lui impose dans les conditions normales, on ne peut pas lui accorder, sur le budget de l'Etat, des primes qui ne se justifient qu'en raison de ses charges. D'autre part, s'il y a intérêt à ce que certains de ces navires, accomplissant certains parcours, soient subventionnés, les colonies intéressées sont libres de fournir les primes en question; mais elles n'y sont point obligées.

Nous sommes loin du simple obstacle à la perception de deux primes : prime métropolitaine et prime coloniale, qu'on voulait avec raison introduire dans la loi, et M. Le Myre de Vilers a bien fait de protester contre l'adoption de cet amendement.

On doit rapprocher de cet article 15 l'article 11, ainsi libellé :

ART. 11. — Il sera statué par un règlement d'administration publique sur les conditions dans lesquelles il pourra être procédé dans les colonies à la francisation des navires.

Si le règlement d'administration publique, prévu par cet article 11, est intelligemment fait et libéral, le navire acheté dans la colonie pourra être francisé, ce qui n'était pas possible auparavant, au moins de façon définitive. Nos armateurs coloniaux qui ne pouvaient prendre sur place les marins dont ils avaient besoin, ni davantage y acheter un navire, ne seront donc plus désormais aussi paralysés que naguère par une réglementation qui décourageait chez eux toute initiative, mais il reste une grande incertitude à l'égard de la prime et cela est grave.

Dans la séance du 10 décembre dernier, M. Le Myre de Vilers disait, en défendant l'article 15 à la tribune de la Chambre : « Les statistiques du port de Saïgon montrent que si, des 750.000 tonnes qu'il reçoit, nous déduisons les services subventionnés par l'Etat, les compagnies et les bâtiments affrétés soit par les colonies, soit par le département de la marine, il reste 400.000 tonnes qui se répartissent de la manière suivante : Angleterre, 200.000 tonnes; Allemagne, 130.000 tonnes; Japon, 40.000; Norvège, 30.000; Amérique, 25.000; Hollande, 5.000; Italie, 2.000; Autriche, 2 000. La France, dans le mouvement de ce port,

est représentée par 4.000 tonnes avec 4 voiliers, bâtiments démodés ne pouvant rendre aucun service en ces régions. Un pareil résultat est affligeant et, permettez-moi de le dire, presque ridicule. Nous sommes la plus grande puissance européenne en Extrême-Orient; le fret ne nous manque pas et cependant voilà le résultat auquel nous sommes parvenus. La politique coloniale comprise de cette façon est un leurre et ne se justifie pas. » Nous espérons que, grâce aux réformes qu'il est parvenu à faire réaliser, cette constatation pessimiste et trop justifiée de M. Le Myre de Vilers verra peu à peu sa justesse s'atténuer, mais il faudrait pour cela que le Sénat, et la Chambre après lui, revinssent sur le dernier paragraphe de l'article 15 dont la rédaction est trop peu encourageante.

E. P.

L'EMPRUNT

ET LES INDEMNITÉS CHINOISES

Le 28 novembre la Chambre, par 335 voix contre 213, et le 6 décembre le Sénat, par 224 voix contre 43, ont adopté le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à émettre pour 265 millions de francs de rente 3 0/0 perpétuelle, pour se couvrir des frais de sa participation à l'expédition internationale en Chine et pouvoir verser immédiatement aux indemnitaires français ou protégés français les sommes dues par le gouvernement chinois. Nous avons expliqué brièvement, dans notre dernier *Bulletin*, le mécanisme financier de cette opération assez compliquée. Le gouvernement, pour ne pas augmenter la Dette publique, a conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations un arrangement aux termes duquel celle-ci livrera à l'Etat, pour qu'il les annule, des titres de rentes en sa possession, en proportion des versements de l'indemnité chinoise qui lui seront remis aussitôt que le gouvernement les aura touchés. Nous n'avons pas à nous étendre sur les critiques formulées contre cette opération à laquelle on reproche de ne pas assurer d'une manière absolue l'amortissement d'une part de la dette égale à celle qui va être constituée par l'emprunt. Ce côté financier de la question relève surtout de la politique intérieure. Mais il appartient à une publication comme la nôtre de montrer le caractère, au point de vue de notre politique extrême-orientale, du débat parlementaire qui a précédé le vote de la loi du 6 décembre dont voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — En vue du règlement des dépenses de l'expédition de Chine, le ministre des finances est autorisé à émettre, au mieux des intérêts du Trésor, et à inscrire au grand livre de la dette publique la somme de rente 3 0/0 nécessaire pour produire un capital effectif de deux cent soixante-cinq millions de francs (265.000.000 fr.).

Dans cette somme seront comprises les dépenses matérielles et les frais quelconques de l'opération, lesquels ne pourront excéder un capital de deux millions de francs (2.000.000 fr.).

Les conditions de l'émission de rente 3 0/0 autorisée par le présent article seront fixées par décret.

Un état détaillé des dépenses dudit emprunt : remises diverses, commissions de banque, frais de publicité, avec les noms des parties prenantes, sera dressé et publié au *Journal Officiel* dans le délai de trois mois.

ART. 2. — La loi du 1^{er} juillet 1901 concernant les dépenses de l'expédition de Chine est modifiée comme suit :

Sur le produit de l'emprunt autorisé par l'article 1^{er} de la présente loi, il sera prélevé :

1^o Le capital nécessaire au payement des indemnités, secours et pensions que la commission prévue à l'article 3 de la présente loi attribuera aux militaires et marins victimes de l'expédition de Chine et, en cas de mort, à leurs ascendants et descendants ;

2^o Au titre de chacun des exercices 1900 et suivants, lors du règlement de chacun de ces exercices, une somme égale au montant des dépenses acquittées pendant chacun de ces exercices sur les crédits spéciaux ouverts ou à ouvrir par suite des événements de Chine ;

3^o Une somme égale au montant des indemnités qui seront allouées, par la commission prévue à l'article 3 ci-après, aux victimes de ces mêmes événements.

Ladite somme sera, après la clôture des opérations de la commission, versée à la Caisse des dépôts et consignations pour être mise par cet établissement à la disposition des ayants droit dans les conditions fixées par ladite commission.

ART. 3. — Toutes les indemnités qui seront réclamées par des victimes des événements de Chine seront fixées par une commission nommée par décret rendu en conseil des ministres et ainsi composée :

- Deux membres du Sénat ;
- Deux membres de la Chambre des députés ;
- Trois membres du conseil d'Etat ;
- Deux membres de la cour des comptes ;
- Deux représentants du ministère des affaires étrangères ;
- Deux représentants du ministère des finances.

Ladite commission fixera les justifications à produire pour constater que les sommes attribuées ont reçu l'affectation indiquée dans ses décisions.

Elle déterminera le montant des retenues à opérer jusqu'à ce que ces justifications aient été fournies.

ART. 4. — Le ministre des finances rendra compte des opérations effectuées en exécution de la présente loi au moyen d'un rapport adressé au Président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 décembre 1901.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,
J. CAILLAUX.

La Chambre a très longuement discuté cette loi les 18, 19, 21, 25 et 28 novembre. Le débat en a été passionné parce que, dès le début, la question des missionnaires y a été introduite par le rapport même que M. Hubbard a rédigé sur le projet en forçant un peu, il semble bien, les vues et les intentions de la Commission du budget qui l'avait nommé rapporteur.

Ce rapport est un prodigieux monument que nous regrettons de ne pouvoir citer ici. Mais le discours par lequel M. Hubbard en a défendu les conclusions dans la séance du 18 novembre ne lui cédait en rien. M. Hubbard, qui assumait une responsabilité en ce qui concerne le rôle de la France à l'extérieur, semble n'y avoir pas pensé un seul instant, ou du moins il a prodigieusement méconnu toutes les conditions de notre action en Chine. Il n'a parlé qu'en homme de parti, songeant seulement à malmenier le « capitalisme » et le « cléricalisme ». Il l'a fait avec un emploi sans vergogne de tous les lieux communs d'usage en la matière, avec une phraséologie si « représentative » que la lecture de son discours serait des plus réjouissantes s'il avait été prononcé par quelque politicien local, dans quelque « café du Commerce », et non à la Chambre française dont certains membres n'ont d'ailleurs pas hésité à l'applaudir.

La thèse de M. Hubbard est celle-ci : l'Etat ne doit emprunter que 210 millions, dont 200 pour payer les frais de son action en Chine et 10 pour assurer le paiement des « petits indemnitaires ». « Cette somme, a dit M. Hubbard, couvre d'une part l'Etat d'une façon complète provisionnellement et, d'autre part, tous les indemnitaires particuliers, simples citoyens, sociétés commerciales françaises, corps municipaux. » Pour le reste, l'Etat n'a pas à emprunter « au profit de missionnaires et d'autres intérêts mercantiles ». C'est-à-dire que la Compagnie du chemin de fer de Pékin à Han-kéou dont le matériel a été détruit ne recevra rien sur l'emprunt : elle pourra s'adresser à la Commission de revision nommée par la Chambre, qui transmettra ses réclamations à la Chine et les fera couvrir par les 39 annuités chinoises. D'ailleurs cette compagnie, est aussi belge que française et l'Etat ne saurait mettre le crédit public « à la disposition du capitalisme international de la Compagnie franco-belge ». Le ton de M. Hubbard est, en effet, à la hauteur de sa pensée, c'est-à-peine s'il ne prononce pas le mot d' « infâme capital ».

Quant aux missionnaires, M. Gustave-Adolphe Hubbard les divise en deux catégories. Les uns appartiennent à des congrégations autorisées et ils pourront, comme la Compagnie Pékin-Han-kéou, se pourvoir devant la Commission de revision qui les fera, au besoin, payer sur les 39 annuités chinoises. Mais les missionnaires appartenant à des congrégations non autorisées ne pourront rien réclamer collectivement puisqu'ils ne font pas partie de personnes morales reconnues. Ils pourront seulement, comme simples particuliers, se présenter devant la Commission pour se faire payer leurs biens individuels, mais ils n'ont pas de biens collectifs à réclamer puisque les collectivités auxquelles ils prétendent appartenir n'ont pas d'existence légale aux yeux de la loi française. M. Hubbard développe cette thèse avec cet extrême esprit juridique qui est si aisément un de nos pires travers nationaux.

D'ailleurs, à ses yeux, il n'est que juste, il n'est que prudent que les missionnaires souffrent,

puisque c'est leur propagande qui a causé la révolte des Boxeurs. Et nous devons d'autant moins nous préoccuper de mettre ces coupables à l'abri des conséquences de leurs fautes, qu'ils ne sont pour la plupart pas Français. Les congrégations sont aussi « internationales » que le capital de la Société franco-belge. Elles contiennent des sujets de tous pays, réclament auprès de l'Autriche et de l'Italie comme auprès de la France. « Elles cumulent les réclamations, » s'est spirituellement écrié M. Hubbard. Bien plus, les congrégations ne sont plus internationales, elles sont chinoises. Leurs biens constituent une « mainmorte chinoise », que nous n'avons certes pas à protéger. Pour le prouver, le juriste acharné qu'est M. Hubbard invoque le fait que, en vertu du régime international et des édits impériaux, « lorsqu'une mission achète en Chine, elle achète pour l'ensemble des catholiques de la localité... On a toléré l'organisation de véritables communautés chrétiennes chinoises ».

Toute cette thèse prouve assez que M. Hubbard n'attache aucune importance à notre protectorat catholique. Il y voit une charge dont il exagère les mauvais effets en dénaturant l'histoire, comme le prouve la phrase suivante : « La Chambre accomplit tout son devoir en examinant par suite de quelle politique, associant trop intimement notre action nationale à un protectorat religieux, la France a été amenée à fournir cet effort financier et militaire. » Le député des Basses-Alpes paraît ne pas savoir que l'expédition de Chine a été nécessitée par l'attaque des légations de Pékin. Au nom des missions mêmes, M. Hubbard veut qu'on renonce à leur donner une protection qui nuit à leur prosélytisme. Il demande que notre politique cesse de s'associer aux efforts d'hommes qui vont en Chine pour y propager « un esprit d'un autre âge ».

Voici les principaux passages du discours de M. Hubbard sur la Compagnie de Pékin-Han-kéou et les missionnaires. On verra que nous n'exagérons en aucune façon lorsque nous parlons sans aucune bienveillance des idées et des expressions de M. Hubbard.

Examinons dès à présent la situation de ces indemnitaires pour lesquels on vous a demandé l'élévation de l'emprunt à 265 millions. Et tout d'abord les collectivités financières. Il n'y en a qu'une seule en cause sur laquelle il est intéressant de s'expliquer.

Il s'agit de la compagnie des chemins de fer de Han-kéou à Pékin, inscrite en prévision, dans l'ensemble des indemnités dont éventuellement l'Etat français doit faire la répartition après révision et examen de la commission spéciale pour une somme de 25 millions.

Quelle est la situation de cette compagnie ? Elle n'est pas française ; je ne dis pas qu'elle n'intéresse pas la France ; mais il faut bien spécifier qu'en droit, la société en face de laquelle on se trouve, la personnalité juridique qui vient réclamer 25 millions et qui est digne assurément d'intérêt, n'est pas une personnalité exclusivement française. Cette compagnie est franco-belge par ses capitaux, par son conseil d'administration, par sa direction ; elle est, en très grande partie, française peut-être par le capital même de ses actions, mais elle est franco-belge au point de vue juridique.

Aussi a-t-il été convenu qu'elle partagerait sa demande d'indemnité entre la France et la Belgique ; que la Belgique donnerait 25 millions et que la France donnerait éventuellement 25 millions, toujours sauf examen de la commission de révision.

Je demande à la Chambre si nous avons l'obligation, si nous avons le droit de faire à cette société de capitaux, à cette société capitaliste franco-belge l'avantage de lui fournir sur des rentes 3 0/0 perpétuelles une somme de 25 millions assurée dès à présent par la signature de l'Etat français, étant donné que la valeur sur laquelle est assignée l'indemnité, l'indemnité de la compagnie franco-belge de Han-kéou à Pékin, n'est représentée que par les trente-neuf annuités chinoises ?

Viendra-t-on dire que cette compagnie sera embarrassée pour négocier cette délégation sur la Chine, cette part des trente-neuf annuités chinoises ?

Est-ce qu'il est de notre devoir de nous préoccuper d'épargner à cette compagnie la commission de banque ou la petite perte qu'elle pourra supporter du fait de la négociation de ce qui, véritablement, est son bien, l'assignation de son indemnité sur la créance chinoise ?

Est-il du devoir de la France de créer des rentes 3 0/0 perpétuelles pour donner une faveur, un avantage particulier à cette compagnie de chemin de fer, pour lui apporter immédiatement l'assurance qu'elle sera nécessairement payée des trente-neuf annuités à verser au corps diplomatique, d'une façon globale, par la Chine.

Voilà la question posée devant la Chambre. Si vous élevez le chiffre de l'emprunt à 265 millions, ce sera pour que la compagnie du chemin de fer de Han-kéou à Pékin reçoive ses 25 millions liquides, au lieu d'avoir sa créance sur les annuités chinoises, comme les autres indemnitaires qui ne sont pas couverts par l'Etat français.

Voyons, d'ailleurs, quelle est la décision de la Belgique ; dans l'espèce, elle est identique à celle de votre commission. Allez-vous faire, vous, députés de la République française, ce que le gouvernement de S. M. Léopold, roi des Belges, n'a pas fait ?

La Belgique a sa part de 25 millions à faire payer à cette compagnie de Han-kéou à Pékin, sur l'indemnité qui lui est attribuée. Elle aurait pu, elle aussi, émettre des bons du Trésor, ou de la rente belge ou des titres amortissables ; elle ne l'a pas fait ; elle a dit : « Vous avez, vous compagnie financière, une indemnité à recevoir de la Chine, vous aurez ce que vous devez avoir ; mais nous, contribuables belges, nous n'avons pas à intervenir pour vous mettre dans une situation financière meilleure. » (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

J'entends bien qu'on nous parlera de la protection que nous devons donner à ces intérêts à cause des avantages que peut en retirer le bon renom de la France ; on viendra dire : « Il faut que la République française soit plus large que la petite royauté belge ; il faut montrer aux capitalistes à cheval sur les deux marchés de Bruxelles et de Paris que, pendant qu'à Bruxelles on les laisse en face de leur part de l'indemnité chinoise de 25 millions payables en annuités, à Paris on est plus favorable à ce mouvement de colonisation à l'aide de nos capitaux, de nos ingénieurs, à ce mouvement qui nous pousse à construire des chemins de fer, et qu'à ceux qui s'associent à cette œuvre on donne un capital liquide en bloquant cette créance dans l'ensemble de l'emprunt émis par la nation française. »

On viendra peut-être tenir ce langage ; c'est une thèse que la Chambre appréciera. Mais je me demande quelle opinion nos commettants, nos électeurs, les contribuables auront de cette politique, de cette opération par laquelle on emploie notre crédit public, en élevant le chiffre d'un emprunt, en augmentant la rente perpétuelle, la dette

inscrite de l'Etat, pour favoriser la trésorerie particulière d'une société de capitalistes franco-belges.

Je crois que la commission du budget a sagement fait en refusant de prendre cette responsabilité ; je crois que sa décision est raisonnable et sera approuvée par le pays ; nous n'avons aucune obligation spéciale de venir en aide à cette finance internationale qui, avec les collectivités religieuses dont je vais examiner la situation dans un instant, a sa part de responsabilité dans ce que M. d'Estournelles voulait bien appeler les fautes et les imprudences de l'Europe vis-à-vis de la Chine.

Voilà pourquoi, j'en suis persuadé, la Chambre maintiendra le chiffre de l'emprunt à 210 millions et n'émettra pas un vote par lequel, jusqu'à concurrence de ces 25 millions, elle accorderait un pareil avantage, une pareille faveur à cette compagnie franco-belge.

Restent, Messieurs, les collectivités religieuses ; ici également, il faut examiner la situation de fait et la situation de droit. Toutes deux sont intéressantes, toutes deux doivent être examinées, comme toutes choses, avec méthode et en détail...

Vous avez en face de vous en Orient et en Extrême-Orient les missions, les congrégations, le clergé local. (*Ah ! ah ! à droite.*) Quelle est la situation en droit et en fait ? Parmi ces congrégations, quelques-unes ont déjà la personnalité juridique, la loi française les reconnaît, je dirais même, si je ne craignais de provoquer des interruptions — les subit ; elles en ont tout le bénéfice. La plus importante de ces congrégations est celle des lazaristes qui, en France, jouissent de la personnalité juridique. Cette société peut plaider devant les tribunaux français, prouver son droit de propriété, son droit à être indemnisée si elle est lésée ; elle a ces mêmes droits en Extrême-Orient. Elle les aura devant la commission de révision ; les lazaristes, personne juridique, autonome, en pleine possession de son droit, les lazaristes reconnus par la loi française pourront établir qu'ils ont subi socialement un dommage et demander que ce dommage soit réparé. Est-ce que la commission du budget, dans cet esprit sectaire dont on a tant parlé, a prétendu échapper à cette conséquence de la loi ?

Nous sommes trop respectueux des lois de notre pays et des circonstances qui ouvrent à ces sociétés un droit incontestable pour nous être élevés contre cette solution. Ainsi donc, l'article 3 du projet de loi soumis à la Chambre, en visant les sociétés qui ont la personnalité juridique en vertu de la loi française, permettra aux lazaristes de faire la preuve devant la commission de révision de l'ensemble des dommages matériels que leurs chapelles, leurs propriétés, leur personne morale, auront subi — je ne parle pas de leurs personnes particulières. Toute autre société reconnue, en règle avec la législation française, soumise aux lois de la France, jouissant de la tolérance et de la protection légitime de notre législation, sera, grâce au texte de la commission, en mesure de soumettre à l'appréciation de la commission tous les dommages qu'elle aura subis et d'être indemnisée de même que la compagnie du chemin de fer de Han-kéou à Pékin, sur les trente-neuf annuités chinoises. Direz-vous qu'il est indispensable que les lazaristes reçoivent, grâce à l'émission de la rente perpétuelle française un capital liquide et qu'il faut les mettre à l'abri des risques de non-paiement par la Chine ? Est-ce qu'il y a là une personnalité aussi intéressante que celle des travailleurs, des commerçants français dont j'ai parlé. (*Interruptions à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.*) Va-t-on venir dire que la société des lazaristes sera embarrassée pour réaliser et pour escompter sa part des trente-neuf annuités chinoises ? Est-ce que nous avons intérêt, nous, à faire que les lazaristes, ayant reçu de la rente perpétuelle française, se désintéressent des conditions de remboursement de la Chine, de la sûreté des

affaires en Chine et de la possibilité d'être payés ? Est-ce que nous avons intérêt à mettre les lazaristes dans une situation telle que leur indemnité étant réalisée immédiatement en rentes perpétuelles 3 0/0, ils puissent se désintéresser des événements nouveaux qui pourraient surgir en Chine et assister à des insurrections nouvelles, sans que le paiement de leur indemnité coure aucun risque ! (*Applaudissements à l'extrême gauche*) N'est-ce pas l'évidence même qu'il est de notre intérêt politique et financier de mettre les congrégations reconnues, autorisées, dans la nécessité d'appuyer une politique pacifique permettant le remboursement et la liquidation de la dette chinoise ? Voilà cependant ce que les auteurs des amendements portant à 265 millions le montant de l'emprunt ne veulent pas admettre. Ils demandent que les sociétés reconnues ou non soient payées en rentes 3 0/0 et débarrassées ainsi des risques des trente-neuf annuités.

A côté de ces sociétés reconnues, autorisées, que trouvons-nous ? Il y a des collectivités qui n'ont pas d'existence aux yeux de la loi française : il y a les jésuites (*Exclamations et interruptions à droite*), les franciscains, les trappistes ; il y a les sociétés non autorisées. Dès lors le problème se pose devant la Chambre, j'ose dire qu'il se pose également devant le gouvernement, avec la simplicité la plus grande.

Etant donné que nous instituons une commission juridique, une commission qui siégera en France, composée d'administrateurs français, de délégués du Parlement, une commission qui siégera en vertu des lois françaises, et qui, au point de vue de la procédure, des questions d'Etat, des questions de propriété et de toutes les questions de droit civil évoquées devant elle, cette commission appliquera les lois françaises ; est-ce que nous allons admettre qu'elle va accueillir ces personnes morales inexistantes, au moment où en France on fait la liquidation de leurs biens, quand ces personnes morales ne se sont pas mises en règle avec la loi ? Est-ce que nous allons consacrer leur droit à une part même des trente-neuf annuités chinoises, leur donner du 3 0/0 perpétuel, c'est-à-dire la signature de la France avec tous les avantages que j'ai indiqués ? La Chambre peut-elle admettre une pareille négation de la législation existante et de sa politique actuelle ? Nous ne l'avons pas pensé et nous sommes persuadés que, quand la Chambre arrivera à l'article 3, elle votera le texte clair et précis réservant aux sociétés reconnues par l'Etat le bénéfice de toute cette procédure de distribution d'indemnités.

Les membres de ces congrégations non autorisées, cela est entendu, pourront bénéficier de l'article 1^{er} en tant que personnes privées, en tant que citoyens — car il importe de redresser les erreurs répandues à cet égard dans la presse ; — il n'a jamais été ni dans la pensée, ni dans le texte de la commission de frapper d'exclusion un père jésuite ou un père trappiste, citoyen français ayant subi des dommages ; il n'a jamais été dans la pensée de la commission de lui enlever le bénéfice de l'article 1^{er}. Les intérêts français, M. d'Estournelles le disait avec raison, représentés par un citoyen même appartenant à ces congrégations, ont leur existence propre ; la loi les respecte.

Tous les dommages qu'un membre de ces congrégations aura subis en tant qu'individu, que personne autonome, que citoyen, seront réparés en vertu de l'article 1^{er} ; il n'y a là-dessus aucune difficulté, aucune distinction à faire. Mais pourquoi la difficulté est-elle infranchissable au point de vue des personnes morales ? Parce que là il n'y a pas de nationalité française ; parce que ces jésuites, ces trappistes, ces congrégations non autorisées, en tant que réclamant des indemnités, comprennent non seulement des citoyens et des sujets français, mais des citoyens

allemands, hollandais, anglais, belges, italiens, etc.
(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Ce sont même en majorité des étrangers qui les dirigent ; si on admettait leur réclamation globale, la signature qui serait au bas de l'acte de procédure par lequel on demanderait le versement de l'indemnité ne serait pas le nom d'un Français, pour beaucoup, sinon pour toutes ces congrégations. Les membres des conseils d'administration, qui seraient chargés de faire valoir leurs réclamations auprès de la commission, de plaider leur droit, d'indiquer les motifs pour lesquels ils réclament une indemnité, ne seraient pas en mesure comme simples citoyens de réclamer une indemnité de la France. Ces associations ne sont donc en mesure ni comme corps social, ni pour la plupart de leurs membres à titre de simples citoyens, de revendiquer des droits sur cette indemnité et vous voudriez les amener au partage de ces indemnités et au bénéfice de l'indemnité des 3 0/0 de la rente perpétuelle ! (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche.)

Cette manière de créer ainsi, parmi les Français, des incapables devant les Chinois est prodigieusement impolitique. Mais M. Hubbard n'y songe guère : tout à sa thèse juridique à laquelle s'applique si bien le *summum jus summa injuria*, il la formulait nettement dans cette phrase : « La Commission devra examiner, pour chaque demande d'indemnité si elle émane d'un national français, d'une personnalité juridique ayant le droit de plaider en France ou d'un corps collectif chinois. Et, dans ce cas, elle ne pourra accueillir la demande. »

Ensuite M. Hubbard se lançait dans les considérations résumées plus haut sur le caractère international des missions — il ne sait pas que les religieux sont, en majorité, français — leur « main-morte chinoise » et aussi sur le caractère dangereux et suranné de notre protectorat catholique en Chine. Et il revenait éloquentement sur sa pensée favorite en concluant ainsi : « Tout vote que vous émettrez pour élever le chiffre de cet emprunt, pour permettre à des congrégations non autorisées, à des collectivités chinoises de participer à cet emprunt, irait directement contre les intérêts des contribuables et de la République. »

Si l'on pense que ce langage résume et cherche à justifier le rapport de M. Hubbard, on comprendra que M. Camille Krantz ait pu dire à la Chambre que notre politique traditionnelle « a été imprudemment compromise par le rapport de la Commission du budget ». C'est déjà trop qu'une pareille thèse ait pu être soutenue dans un document de cette importance et trouver plusieurs défenseurs à la tribune de la Chambre. Il faut cependant reconnaître que la majorité des orateurs se sont prononcés, comme d'ailleurs celle de la Chambre elle-même, contre le système de M. Hubbard et ont détruit un à un tous ses arguments. On lui a rappelé que la crise chinoise avait été bien moins causée par la pénétration en Chine des étrangers et en particulier des missionnaires, que par la brutalité des Allemands dans l'affaire de Kiao-tchéou. On lui a montré qu'il n'appartenait plus au gouvernement français d'exclure telles ou telles personnes ou associations de la répartition de l'indemnité chi-

noise, puisque la Chine s'était engagée à dédommager certains intérêts envers lesquels, ainsi que l'a justement observé M. Berthelot, « la France est simplement un mandataire ». Cette idée a été soutenue par plusieurs autres orateurs et, en particulier, par M. de Marcère au Sénat.

Mais on a attaqué M. Hubbard dans ce qui est à la base même de son argumentation, son hostilité contre les grandes compagnies financières et notre Protectorat catholique. On a montré que, si on ne donnait pas un paiement immédiat à des entreprises comme le chemin de fer de Pékin à Han-kéou dont le matériel a été détruit ou aux écoles, hôpitaux, dispensaires, tenus par les missionnaires, ces œuvres ne se relèveraient pas de leurs ruines. M. d'Estournelles, qui a d'ailleurs cru devoir venir faire amèrement, une fois de plus, le procès de l'expansion coloniale en général, a dit : « Je ne veux pas que, lorsqu'on verra se relever les édifices appartenant à tous les Européens, à tous les étrangers, il n'y ait que les édifices français qui restent en ruines. »

Les tendances mêmes de M. Hubbard, son « anticapitalisme » et son « anticléricalisme » d'exportation, ont été attaquées. M. Ribot les a dénoncées dans les termes suivants :

La France a revendiqué en Extrême-Orient — comme elle revendique en Orient, comme elle vient de le faire encore dans l'arrangement intervenu avec le Sultan — le droit de protéger les intérêts catholiques en Chine. Est-ce donc par des motifs confessionnels, par des préférences dictées par je ne sais quel esprit catholique ou clérical ? Non. Les hommes qui ont fait cette politique étaient absolument dégagés de toutes ces préoccupations, ils ont voulu garder là-bas un élément d'influence, un élément d'action. (Très bien ! très bien ! au centre.)

Et vous voulez les enlever tous, les uns après les autres ! car vous n'êtes pas moins hostiles à ce que vous appelez les grandes compagnies financières qui vont là-bas construire des chemins de fer qui doivent soutenir et développer notre influence, comme ce chemin de fer d'Han-kéou, qui est en réalité le grand Central de la Chine (C'est vrai ! — Très bien ! au centre), que notre diplomatie n'a pu faire décréter par la Chine qu'à la suite de longues et difficiles négociations. C'a été une victoire de notre diplomatie parce que nous avons le plus grand intérêt à ce qu'il y ait de Pékin à Han-kéou, de Han-kéou à Canton ce qui se fera — bientôt — et de Canton jusqu'au Yunnan pour se souder à nos lignes, une grande artère traversant toute la Chine. (Applaudissements sur divers bancs.)

Vraiment — je ne veux pas vous blesser — mais dans un Parlement étranger, nous n'aurions même peut-être pas besoin de discuter cela (Très bien ! très bien !). Voyez ce que font les étrangers, voyez avec quelle âpreté l'empereur d'Allemagne, partout, en Chine, en Orient, cherche à nous supplanter ou à partager avec nous ce domaine d'influences que nous nous sommes réservé. (Applaudissements au centre.) Demandez donc aux étrangers si c'est là un avantage négligeable pour leur diplomatie que d'avoir à faire ces lignes qui sont aujourd'hui les grands facteurs de civilisation, et en même temps d'influence, pour les nations modernes. La politique a changé, elle s'est transformée. Aujourd'hui ceux de nos compatriotes qui font ces entreprises sont les pionniers des intérêts français.

Vous voulez éliminer l'élément religieux, parce que vous n'aimez pas les religieux, parce que leurs doctrines sont contraires aux vôtres. Et vous dites en même

temps : « Nous allons décourager les grandes entreprises, nous ne les protégerons qu'à regret; quand nous aurons reçu des indemnités pour elles, nous marchandons, nous discuterons; nous trouverons des arguments juridiques à leur opposer. » Messieurs, ces arguments seraient peut-être plus à leur place devant un tribunal qu'à cette tribune, où doivent se débattre les intérêts français en dehors de toutes ces subtilités.

On ajoute qu'il vaudrait beaucoup mieux que les catholiques en Chine soient protégés par un nonce du pape, et qu'on ne mêle pas le spirituel au temporel. Mais vous ne savez donc pas ce qui s'est passé! C'est de l'histoire contemporaine! Il y a dix ou quinze ans on a voulu à Rome créer là-bas un nonce qui aurait été le nonce de toute la chrétienté. Et c'est le Gouvernement français, c'est M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, qui a dû presser de la manière la plus vive sur la cour de Rome pour obtenir que la France restât chargée des intérêts catholiques, de cette protection qui était une partie de son patrimoine. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Le fait, c'est que nous avons réclamé les indemnités pour les missions, qu'elles sont dans nos mains ou vont y être, que nous ne pouvons pas nous les approprier, les mettre dans le Trésor français — car c'est là ce que vous proposez dans votre dispositif — sans manquer aux engagements pris. Vous ne pouvez pas exiger de la Chine des indemnités pour des sociétés que nous protégeons et ensuite dire, quand il s'agit de distribuer ces indemnités : Pardon! il y a erreur de droit; le ministère des affaires étrangères s'est avancé à la légère, il faut vérifier si ces hommes qui ont souffert, qui ont été incendiés, assassinés sont en règle avec la législation française. (*Interruptions et bruit à l'extrême gauche.*)

Vous faites une concession et vous dites : Les religieux pourront réclamer pour leurs biens particuliers s'ils ont été atteints; mais les personnes morales irrégulièrement constituées ne le pourront pas.

En vérité, je vous remercie de la concession! Il m'importe bien peu qu'un jésuite, un mariste ou je ne sais quel religieux obtienne une indemnité pour ses vêtements personnels, pour des objets à son usage personnel, ou son bréviaire, si les hôpitaux qui ont été incendiés, si les écoles qui ont été détruites ne sont pas relevés. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

Le voilà, l'intérêt français.

Mais le fait le plus important de ce débat, c'est que les conclusions et la thèse de M. Hubbard n'ont été combattus par personne avec plus d'énergie et de certitude que par le Gouvernement lui-même. Dans la séance du 19 novembre, MM. Caillaux, ministre des finances, et Waldeck Rousseau, président du Conseil, sont résolument intervenus dans la discussion.

M. Caillaux a naturellement surtout parlé du côté financier de la question. Il a commencé par prononcer, pour affirmer la sagesse de l'opération imaginée par lui, les paroles suivantes :

La première question qui se pose, en entrant dans le débat financier que je veux instituer, est celle-ci : Sommes-nous du moins assurés que ces annuités, puisque la Chine n'a pas su se libérer en capital envers les Etats et qu'elle n'a pas davantage indemnisé les sociétés et les particuliers par l'attribution de sommes d'argent, sommes-nous du moins assurés que ces annuités seront régulièrement payées?

Messieurs, il y a, pour nous donner pleine confiance, différents motifs. Le premier, c'est que la Chine a d'im-

menses ressources et une dette très minime. Cette dette ne dépasse pas 1.500 millions de francs pour 400 millions d'habitants. Une seconde raison, c'est le désir évident, reconnu par tout le monde, du gouvernement impérial chinois de ne pas susciter de nouvelles difficultés dans l'avenir. (*Mouvements divers.*) D'ailleurs, tous ceux qui sont au courant des mœurs de l'Extrême-Orient savent que les Chinois sont renommés pour leur scrupuleuse régularité dans les paiements et que, même pendant les guerres qui les ont éprouvés durant ces dernières années — et notamment pendant la dernière guerre sino-japonaise — les coupons des dettes antérieurement contractées ont toujours été régulièrement, ponctuellement payés.

Enfin, les gages prévus qui consistent tout d'abord dans le produit des douanes maritimes, et subsidiairement dans le produit des douanes indigènes et dans le produit de la gabelle, paraissent suffisants pour nous donner toutes garanties. Je fais remarquer, en passant, à la Chambre, que le produit des douanes maritimes, qui est, cela va de soi, le meilleur de tous les gages, s'il ne peut pas concourir à l'heure actuelle à garantir la totalité de l'annuité, étant déjà absorbé en grande partie par le service d'emprunts antérieurs, deviendra disponible au fur et à mesure des extinctions de ces emprunts, et que, ce produit atteignant actuellement une somme nette de 90 à 100 millions, les puissances ont toujours là, quelles que soient les difficultés qui puissent surgir, un gage réalisable et certain.

Puis M. Caillaux, après avoir fait un long exposé, dans lequel nous ne saurions le suivre, sur les conditions dans lesquelles l'emprunt de 265 millions se présente au point de vue des finances françaises, a terminé ainsi :

J'entends bien que M. Hubbard a parlé des grandes collectivités financières ou religieuses, d'une grosse affaire industrielle, la Société du chemin de fer de Han-kéou à Pékin. Je vais m'empresser de donner à la Chambre les renseignements les plus étendus sur cette dernière affaire, car je l'ai dit dès le début de ces explications, l'entreprise de Han-kéou à Pékin est le nœud de notre influence industrielle en Chine. (*Très bien! très bien!*)

Savez-vous, Messieurs, dans quelles conditions cette affaire, qui porte, en effet, l'étiquette belge, a été constituée? Vous avez lu ce qui était écrit en toutes lettres dans le *Blue-Book* de 1899. Nous avons demandé, vous le savez, pour une société — disons une société belge — la concession du chemin de fer que tous les financiers, tous les ingénieurs, tous les industriels au courant des affaires de chemins de fer en Extrême-Orient, appellent déjà le Paris-Lyon-Méditerranée de la Chine; nous l'avons obtenue au prix des plus grandes difficultés. Je le répète, le *Blue-Book* dont j'indique la date contient une dépêche adressée par lord Salisbury à sir Claude Macdonald, ministre d'Angleterre à Pékin, et lui demandant de réclamer d'urgence la révocation de Li-Hong-Tchang parce que ce dernier avait, au Tsong-li-Yamen, accepté et défendu la concession à la Belgique de la ligne de Han-kéou à Pékin. En fait, les Anglais ont obtenu, à ce moment, la révocation de Li-Hong-Tchang qui, pendant plusieurs années, a été éloigné des affaires.

Ils ont obtenu aussi la concession de lignes qui ne peuvent être comparées en rien à celle de Han-kéou à Pékin; ils n'ont même pas commencé à les exploiter.

Par conséquent, la ligne de Han-kéou à Pékin reste, je le répète, le centre de notre influence industrielle en Chine.

Depuis que la concession en a été accordée à cette société belge dont — je puis bien le dire sans commettre, je crois, aucune imprudence — les trois cinquièmes des

capitaux sont français et dont tout le personnel d'exploitation est Français...

(M. Aimond fait un geste de dénégation.)

M. le ministre. — Je vous demande pardon, monsieur Aimond, je vais préciser. Depuis que cette concession a été accordée, l'exploitation est presque exclusivement française, on parle français dans toutes les stations : les noms, les billets, tout est écrit en français.

Le général Voyron m'a indiqué récemment que dans le haut personnel, à part le directeur général de l'exploitation, tous les ingénieurs en Chine sont Français; de plus, par une très heureuse pensée, qui n'étonnera pas de la part de cet excellent serviteur du pays, au moment de quitter la Chine, le général Voyron a suscité le plus grand nombre possible de départs de sous-officiers et de soldats pour les faire engager comme agents par la Compagnie du chemin de fer de Han-kéou à Pékin. (*Applaudissements.*)

J'en conclus que nous ne pouvons pas et que vous ne pouvez pas refuser à cette grande affaire française les moyens de reconstituer son réseau et ses gares. Voyez dans quelle situation vous allez la mettre. Je vous disais tout à l'heure que, pour les grandes collectivités, le paiement par annuités sera moins gênant que pour les petits indemnitaires. Cela n'est pas douteux. Néanmoins, voici une grande compagnie dont le réseau a été en partie détruit, dont les gares ont été démolies, qui a souffert des préjudices de toutes sortes; elle a besoin d'un capital considérable pour remettre toutes ces lignes en l'état. Dans quelle situation allez-vous la placer si vous lui payez seulement des annuités? Ou bien elle ne pourra pas se procurer le capital nécessaire; ou bien — c'est ce que je vais vous montrer — elle sera forcée de passer sous les fourches caudines des marchands d'argent.

On m'objecte : vous allez faire pour une société qui peut être en grande partie française, mais qui a du moins l'étiquette belge, ce que le gouvernement belge lui-même ne fera pas pour elle. Le gouvernement belge, dit-on, n'a pas l'intention d'allouer à la Compagnie du chemin de fer de Han-kéou à Pékin une indemnité en capital, il compte lui remettre simplement les annuités.

Je réponds d'abord que ni vous ni moi n'en savons rien d'une façon certaine. J'ajoute que la situation du gouvernement belge n'est pas comparable à la nôtre; il a à toucher l'annuité correspondant à un capital de 31 millions sur laquelle il ne reçoit lui, État, que 700.000 fr. Je conçois fort bien dans ces conditions qu'il hésite — et remarquez qu'il ne fait qu'hésiter — à emprunter 31 millions.

Mais allons plus loin : admettons que le gouvernement belge ne fournisse pas à cette grande affaire industrielle les capitaux dont elle a besoin, l'argent nécessaire pour reconstituer ses entreprises. Eh bien ! c'est une raison de plus pour nous de faire ce que le gouvernement belge ne fait pas; de marquer par là que l'exploitation revêt avant tout un caractère français, que l'affaire est par-dessus tout une affaire française (*Applaudissements*) et de montrer aux sociétés financières — dont il peut être de mode de dédaigner les avis, mais auxquelles je suis périodiquement obligé de recourir toutes les fois que je veux susciter à l'étranger, en Orient ou ailleurs, des affaires françaises — de montrer, dis-je, à ces sociétés que, dans une mesure légitime et juste, nous sauvegardons leurs intérêts. (*Nouveaux applaudissements.*)

Comment voulez-vous que demain je puisse faire appel à des sociétés de crédit, les inviter, solliciter d'ailleurs par M. le ministre des affaires étrangères, à intervenir pour créer ici une ligne de bateaux, là une banque, un chemin de fer dans tel autre endroit du monde, si dans un cas comme celui qui nous occupe, je les abandonne, si je ne leur assure pas la protection à laquelle elles ont droit? (*Applaudissements.*)

Il y a, en dehors de la Compagnie des chemins de fer de Han-kéou à Pékin, d'autres collectivités dont on a examiné le rôle et la mission politiques; et sur le caractère de ces collectivités, il n'appartient pas, vous le concevez, au ministre des finances de s'étendre. Je me bornerai simplement à faire remarquer que, parmi les indemnités réclamées par les missionnaires, la plus grande partie est justifiée par la destruction d'écoles, d'hôpitaux et de cimetières. On pouvait lire encore ce matin, dans un grand journal, ce que les Boxeurs avaient fait, pendant l'insurrection, des cimetières de Pékin où sont enterrés depuis des siècles tous les Français et tous les protégés français. Ces cimetières, que vous le regrettiez ou non, sont une concession des missions : je laisse à la Chambre le soin de décider si elle mesurera son intervention de telle sorte que l'on puisse dire que les cimetières où reposent depuis des siècles, je le répète, les corps des Français morts à Pékin ne sont pas remis dans l'état où ils se trouvaient avant l'insurrection. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Messieurs, je me résume. De deux choses l'une : ou bien donnez l'indemnité en capital à tous, ou bien ne la donnez à personne; mais rappelez-vous que, si vous ne la donnez à personne, vous commettrez vis-à-vis de toute une catégorie de petites gens, vis-à-vis d'une grande société française, un véritable déni de justice. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs, au centre à droite et à gauche.*)

M. Arthur Groussier. — Alors nous sommes obligés de payer pour eux? On ne fait pas d'emprunt pour les paysans français.

M. le ministre. — J'entends une interruption, que je m'empresse de saisir. On me dit : « Mais alors nous allons payer pour eux. » Eh bien, examinons l'affaire au point de vue financier. Si elle était mauvaise, ou simplement médiocre pour les intérêts de l'Etat, je ne vous la proposerais pas; mais je vais vous montrer — et je n'aurai pas beaucoup de peine à le faire — que l'opération, la plus généreuse, la plus noble au point de vue français, est en même temps la meilleure au point de vue financier.

Si vous adoptez l'amendement de l'honorable M. Berthelot, l'Etat français prendra à son profit toutes les annuités versées par la Chine. Or, comme il emprunte à 3 0/0 et que ces annuités sont calculées au taux de 4 0/0, il bénéficiera de la différence d'intérêt. (*Bruit à gauche.*)

M. Walter. — Ce que vous proposez là est immoral! (*Mouvements divers.*)

M. le ministre. — Qu'y a-t-il de plus licite, de plus normal, qu'une telle opération? Je donne mon aval, je me porte caution du gouvernement chinois; j'ai un meilleur crédit que lui; la différence entre les intérêts qui me sont alloués et ceux que je sers moi-même, est la légitime rémunération de ma caution! (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Si l'opération porte — je vais indiquer à la Chambre des chiffres précis — sur 200 millions, la différence sur les intérêts aura pour résultat de nous permettre d'amortir cette somme dans l'espace de trente-deux ans, et de nous laisser pendant sept ans le bénéfice complet des annuités que la Chine nous versera après que nous aurons opéré notre remboursement intégral; ce bénéfice sera de 94 millions. Si nous empruntons 265 millions, le bénéfice s'élèvera à 125 millions.

Vous courez un risque (*Interruptions à l'extrême gauche*), je n'en disconviens pas, en donnant votre aval aux indemnités dues aux particuliers; mais en regard, vous avez une prime d'assurance qui, permettez moi de vous le dire, est respectable puisque c'est une prime dont le

montant total sera de 30 millions lorsque l'opération sera terminée.

Et ce n'est pas tout : le gouvernement a proposé à la Chambre de constituer une commission pour reviser les indemnités. Je m'explique sur ce point qui a été soulevé au cours de la discussion par mon honorable collègue et ami M. d'Estournelles. Dans l'esprit du gouvernement, cette commission ne doit pas avoir pour mission de se montrer d'une rigueur excessive dans l'examen des demandes qui seront formulées, mais seulement de les contrôler avec soin et de s'assurer qu'il n'y a pas de doubles emplois.

Si elle conclut au paiement des indemnités en capital, il est bien certain, — cela tombe sous le sens — que nous pouvons nous montrer, je ne dirai pas plus rigoureux, — ce n'est pas dans ma pensée, — mais plus stricts que si, au contraire, nous devons payer les indemnitaires simplement en papier.

Si, sur les annuités qui vous sont remises, il y a une déperdition de 25 0/0, vous devez, dans la plus large mesure, jusqu'à concurrence de 25 0/0, dans tous les cas dans toute la mesure possible, indemniser l'intéressé de la perte qu'il subira.

M. le rapporteur. — Mais non !

M. le ministre. — Bien entendu, monsieur Hubbard, il ne s'agit pas de répartir au hasard l'indemnité. La question est celle-ci : — je l'exposerais sans doute bien plus simplement si je n'étais pas interrompu à tout instant — il y a 70 millions à répartir, soit en argent, soit en bons, entre les indemnitaires ; si vous remettez à ces derniers de bonnes espèces sonnantes et trébuchantes (*Très bien ! très bien !*), vous pouvez vous montrer, je ne dis pas plus rigoureux, mais plus strict que si vous leur donniez du papier.

J'arrive alors à cette conclusion que je sou mets à la Chambre ; dans la combinaison de l'emprunt de 265 millions, vous trouvez un double avantage : l'un résulte, comme je vous l'ai montré, de la différence des intérêts ; l'autre provient du solde qui peut échoir à l'Etat.

Dans la combinaison contraire, qui consiste à remettre des coupons aux particuliers, ces deux avantages disparaissent naturellement l'un et l'autre. Que devient alors cet argent ? C'est très simple : il s'en va au marché qui se fondera demain en Bourse pour négocier les coupons que vous aurez mis en circulation. (*Très bien ! très bien !*)

Ces sociétés, ces particuliers, seront en effet obligés, pour rentrer dans leurs capitaux, de négocier ces bons, et sur la somme qu'ils consentiront à abandonner aux banquiers, il y aura deux parts : d'abord le bénéfice qui revenait à vous, Etat, et que vous aurez abandonné et ensuite la portion que les indemnitaires seront contraints d'abandonner sur leur propre créance.

Ainsi on aboutit à ce résultat, qui paraît paradoxal au premier abord, que la solution proposée par la commission du budget est celle qui avant tout est de nature à favoriser toutes les spéculations, tout le jeu des marchands d'argent, celle qui institue une bourse avec tous les agiotages possibles pour les valeurs de cette espèce. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Je ne doute pas, Messieurs, que ces arguments purement financiers ne suffisent à vous convaincre.

La Chambre, cependant, placera au-dessus de ces considérations le souci de notre influence en Extrême-Orient. (*Très bien ! très bien !*) Elle comprendra que l'attitude que le gouvernement lui demande de prendre est la plus noble, la plus généreuse au point de vue financier ; qu'elle est, en somme, la seule véritablement digne de la France ; elle comprendra aussi — je reviens incidemment sur l'un de mes précédents arguments — que, lorsqu'on demande, comme nous le faisons à tout instant, à nos nationaux, sociétés financières ou simples particuliers de se faire à l'étranger les pionniers de notre influence,

il faut tout au moins leur donner le sentiment que leurs intérêts matériels aussi bien que leurs intérêts moraux sont efficacement et pleinement sauvegardés par le gouvernement qui fait son devoir et par les représentants du pays qui feront le leur. (*Applaudissements vifs et répétés au centre et sur divers bancs à droite et à gauche.*)

Mais le discours de beaucoup le plus important du débat, non seulement en raison de la personne qui le prononçait, mais encore à cause de la netteté avec laquelle notre politique traditionnelle en Chine y était défendue, a été celui du président du Conseil. Voici comment s'est exprimé M. Waldeck-Rousseau :

L'honorable M. Sembat se plaignait tout à l'heure que le débat qui vient de s'engager devant la Chambre, porté tour à tour sur le terrain financier ou sur le terrain politique, rappelât ce qu'il appelait le jeu des propos interrompus. Et, suivant lui, si la discussion a dévié et ne s'est pas maintenue dans la sphère des considérations financières, la faute en est au Gouvernement.

Il me permettra d'opposer à cette assertion une contradiction raisonnée. Personne n'a pu lire le rapport de l'honorable M. Hubbard, ses motifs, les développements qu'il lui a donnés et la conclusion à laquelle il a abouti, personne n'a pu entendre les observations qu'il est venu formuler à la tribune avec éloquence, sans avoir immédiatement compris que toute une partie de notre politique extérieure se trouvait mise en question. Et si les motifs eussent permis quelque doute, la solution à laquelle l'honorable rapporteur aboutit, celle qu'il propose à la Chambre et qui est la raison d'être de mon intervention, ne le permet pas. Elle consiste à faire entre certains intérêts français un départ, à dire que certaines collectivités ou, pour prononcer les mots vrais, certaines congrégations seront admises à faire valoir leurs droits devant la commission instituée par l'article 3, que certaines autres, au contraire, seront exclues, forcloses par une fin de non-recevoir et — pour employer le langage de la procédure — renvoyées à se pourvoir devant le gouvernement chinois.

La Chambre ne s'étonnera pas que le Gouvernement ne puisse laisser plus longtemps sans réponse des paroles qui pourraient faire peser quelque incertitude sur la politique qu'il a suivie et sur celle qu'il continuera de suivre si la Chambre veut bien lui maintenir son appui.

J'ai deux questions à examiner, et l'examen que je me propose d'en faire me permettra, je crois, au cours même de mes observations, de répondre à d'autres questions, à d'autres incidents. J'ai à examiner quelle doit être notre politique en Extrême-Orient, et — c'est par là que ma discussion se justifie — quel sera le retentissement, sur cette politique, de la solution qui vous est proposée. Je précise immédiatement cette solution.

L'économie de l'indemnité chinoise, du traité aux termes duquel la Chine s'est obligée à verser certaines sommes aux puissances intéressées, me paraît extrêmement simple. Par l'effet d'une action commune, que nous avons largement contribué à établir et que nous avons toujours fermement maintenue, nous avons décidé la Chine à prendre un engagement défini ; elle doit payer une somme déterminée, 1 milliard 635 millions, si je ne me trompe : c'est une indemnité globale ; cette somme, les gouvernements devront se la répartir et ce sera à eux de régler avec leurs nationaux, dans la mesure des créances dont ils auront justifié.

Sur l'économie des dispositions du traité, sur le mécanisme, pour ainsi dire, il n'y a pas de contradiction entre la commission du budget et moi-même. Certaines dis-

distinctions ont été proposées : il peut être avantageux d'escompter, avec le crédit de la France et au taux de ce crédit, des annuités qui déterminent, de la part de la Chine, le paiement d'un intérêt plus élevé. On a donc discuté le point de savoir quelle serait le chiffre de l'emprunt à contracter, s'il fallait le limiter aux créances de l'État, s'il fallait y ajouter les créances de certains particuliers ou, au contraire, englober dans cet emprunt la totalité de ceux qui pouvaient être des indemnitaires.

Sur ces divers points M. le ministre des finances s'est expliqué avec une clarté et une autorité que je ne pourrais pas égaler. Ce n'est pas pour revenir sur cette catégorie de distinctions proposées par M. le rapporteur que je suis à la tribune. Mais il en formule une autre encore : celle-là, messieurs, porte non plus sur le mode de paiement de l'indemnité qui peut être dur aux uns ou aux autres, mais sur le droit au paiement lui-même, qu'il refuse à certaines collectivités.

Suivant lui, si une congrégation religieuse reconnue par le gouvernement chinois à la demande du gouvernement français, ne jouit pas en France de la personnalité civile, elle sera exclue de tout accès au tribunal chargé de vérifier les créances et les titres, parce qu'il lui manque, pour faire valoir ses droits, la personnalité civile.

C'est bien la thèse de l'honorable rapporteur et voici comment il la justifie : « Ces établissements », dit l'honorable rapporteur, parlant des congrégations reconnues en France, « relèvent d'une église catholique établie en Chine; ils forment des collectivités simplement chinoises; c'est à eux à débattre leurs intérêts avec les autorités chinoises dont ils dépendent. »

Voilà la thèse, ce que M. le rapporteur appelle la thèse juridique. Je l'examinerai avec attention sans toutefois, la Chambre le comprend bien, la mettre au premier plan. (*Sourires.*)

Mais je voudrais d'abord soumettre à la Chambre, et à l'honorable M. Hubbard lui-même, une observation et même un léger reproche.

Vous dites que ces congrégations auront à se pourvoir devant le gouvernement chinois et réclamer de lui le paiement de ce qui peut leur être dû. Vous avez le tort de ne pas faire apparaître la conséquence certaine et immédiate de la résolution que vous nous proposez. Je dis que les congrégations qui iront faire valoir auprès du gouvernement chinois leurs droits à une indemnité, recevront inévitablement cette réponse : « Pardon, votre Gouvernement, comme les autres puissances, nous a réclamé une indemnité, une somme globale et à forfait; je ne peux pas payer deux fois. »

Et si cette congrégation, suivant le conseil de l'honorable M. Hubbard, vient dire : « Mais je suis une collectivité chinoise, je ne suis pas une communauté française. c'est à ce titre que je viens faire valoir mes droits », le gouvernement chinois lui répondra qu'elle oublie un léger détail, à savoir : qu'elle a été reconnue en vertu de l'un des traités qui commencent à 1844 pour aller jusqu'en 1899, que c'est sur la demande et sur l'intervention — à tort ou à raison, nous verrons cela tout à l'heure — du gouvernement français qu'elle a pu s'établir en Chine; et s'il veut devenir plus pressant, il dira à cette congrégation : « Est-ce que vous payez l'impôt? Non. En vertu de quel texte êtes-vous dispensée de payer l'impôt? En vertu d'un traité qui porte la date de 1865. Eh bien, si être dispensé en pays étranger de payer l'impôt dû par les nationaux, en vertu d'une convention intervenue avec une autre puissance, ne constitue pas au premier chef le titre de protégé, nous, Chinois, nous déclarons en vérité n'y plus rien comprendre. (*Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Laissez-moi vous le dire, si vous arrivez, Messieurs, à cette conviction que, certainement en pareil cas et dans

pareille hypothèse, la Chine ne paiera pas, n'apercevez-vous pas les conséquences auxquelles on vous conduit? Quels sont donc les chefs de réclamation formulés par des ordres monastiques, qu'ils soient ou non autorisés en France? Quelle en est la raison d'être? On l'a dit tout à l'heure; il peut s'agir, sans doute, du pillage de quelques chapelles ou de quelques églises; mais nous savons un peu par un le nombre des hôpitaux qui ont été dévastés, le nombre des écoles qui ont été saccagées, le nombre des sépultures profanées et détruites! A quel spectacle allons-nous assister? Tous les hôpitaux orthodoxes ou anglicans, toutes les écoles anglicanes ou orthodoxes vont se relever et s'ouvrir et près d'eux, dans leur ombre, des hôpitaux français, des écoles françaises il ne restera que des ruines et on pourra dire : Là fut le protectorat français! (*Applaudissements prolongés au centre et à gauche.*)

En bien, je le déclare, le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ne se résigne pas à l'humiliation d'une pareille attitude. (*Nouveaux applaudissements.*)

Faut-il maintenant serrer de plus près la question juridique? Mais, la situation qui se produit maintenant, j'ai été appelé à l'envisager il y a peu de mois. Au cours de la loi sur les associations, j'ai subi, je ne m'en plains pas, un véritable examen. On m'a demandé au Sénat quelle serait l'attitude du Gouvernement au regard des congrégations qui se sont établies en Chine avec son assentiment, mais qui n'ont pas obtenu en France l'autorisation de la loi et l'autorisation légale.

J'ai répondu que le devoir de nos nationaux en France était de se soumettre à la loi française et que le devoir de nos nationaux à l'étranger était de se soumettre aux lois des pays qu'ils habitent.

Et je suis arrivé à une conclusion qui est un peu différente de celle de l'honorable M. Hubbard, mais qu'il me permettra de trouver plus logique, à savoir que vainement un établissement aurait été reconnu en France, s'il s'établit en pays étranger, sans nous, malgré nous, nous n'avons aucune espèce de raison, je vais plus loin, nous n'avons aucune espèce de droit d'intervenir en sa faveur; mais s'il s'établit, dans ce pays étranger sur notre demande, à l'abri de nos traités, ne pas étendre sur lui notre protection, c'est renoncer à notre protectorat. (*Applaudissements. — Interruptions.*)

J'en aurais fini avec cette partie du rapport de M. Hubbard s'il ne contenait encore un aperçu qui vient au soutien de sa thèse et me paraît constituer un véritable péril.

« Les établissements français catholiques établis en Chine s'adresseront, dit-il, au gouvernement chinois; c'est à l'église catholique de faire valoir elle-même ses droits, de protéger elle-même ses établissements. »

Je réponds à l'honorable M. Hubbard qu'il fait là à l'église catholique un cadeau que nous n'avons jamais consenti, que nous ne consentirons jamais à lui faire. (*Applaudissements.*)

Et si telle est notre détermination après celle de tous nos prédécesseurs, sans en excepter aucun, sous quelque régime que ce soit, est-ce que par hasard c'est une question de vanité, d'ambition? C'est affaire de prudence et de sage précaution, car si l'on admet que l'église catholique puisse être juge du nombre et de l'importance des établissements qu'elle fondera, de l'extension qu'elle leur donnera, des sacrifices et des concessions qu'elle voudra imposer à un pays étranger, ne voyez-vous pas à quels résultats nous pouvons être conduits? Et si elle va trop loin, et si elle est excessive dans ses actes, et si ce pays étranger se révolte contre ce qu'il considérera comme des empiètements inadmissibles, pensez-vous que ce jour-là il distinguera, comme l'honorable M. Hubbard, entre ceux qui ont la personnalité civile en France et ceux qui l'ont à l'étranger? (*Rires et applaudissements.*) Pensez-vous

qu'il distinguera même entre les particuliers français et les établissements?

Messieurs, ce jour-là nous aurons appris à nos dépens que pour avoir abdiqué le droit de contrôle nous avons conservé néanmoins toute la responsabilité. (*Très bien! très bien!*)

Mais tandis que le jurisconsulte qu'est M. Hubbard... (*Rires sur divers bancs au centre.*)

... Je ne puis permettre qu'on interprète mal mes paroles, je rends à un collègue et à un confrère la justice qui lui est due; il n'y a dans mes paroles aucune ironie. (*Très bien! très bien!*)

Tandis que le jurisconsulte qu'est M. Hubbard s'arrête à créer des distinctions, des catégories, en disant : ceux-ci seront payés, ceux-là ne le seront pas, l'homme politique a été entraîné plus loin par la logique même de son système; il vous a dit : Pourquoi maintenir des missions à l'étranger? Pourquoi ne pas concentrer toute notre sollicitude sur les intérêts commerciaux, sur les comptoirs de nos commerçants? Les missions ont été la cause de l'insurrection — on ajoutait même tout à l'heure qu'elles ont abusé de notre victoire — c'est pour les secourir que nous avons débarqué en Chine et le 17 juin, au moment où nous occupions les forts de Takou, pas un Européen n'avait été molesté, le sang n'avait pas coulé. C'est donc parce que nous aurions volé avec trop de rapidité au secours de nos missionnaires que des massacres dont le souvenir est présent à tous les esprits n'auraient pas tardé à se produire.

Ce sont là des affirmations que je ne peux pas laisser passer sans réponse.

J'ai toujours admiré — et je parle d'un sentiment qui n'est pas particulier à l'honorable M. Hubbard — l'extrême facilité et la sérénité extraordinaire avec laquelle nous raisonnons des dangers que nous n'avons pas courus. (*Rires et applaudissements.*) Il y avait en Chine quelqu'un, un de ces témoins qu'on peut en toute confiance appeler à sa barre. Ce témoin, la commission du budget l'a entendu, c'est l'honorable M. Pichon, un de nos anciens collègues. J'ai bien le droit, à mon tour, de le faire entendre à la Chambre. D'une note que, sur ma demande, il a bien voulu me remettre, j'extraits les quelques lignes que voici :

« M. Hubbard dit que, le 17 juin, quand les forts de Takou furent pris par les troupes étrangères, pas un seul Européen n'avait encore été tué. Or, voici quelle était la situation exacte à cette date. Les chemins de fer de Tien-tsin à Pékin, et de Pékin à Pao ling-fou, avaient été détruits; un Suisse, une Française, deux Français, trois Italiens appartenant à l'administration de ces chemins de fer avaient été assassinés. La plupart des missions russes, américaines, anglaises et françaises de Pékin avaient été incendiées; toutes les lignes télégraphiques mettant Pékin en communication avec Tien-tsin et avec l'étranger avaient été coupées; presque toutes les maisons européennes situées en dehors du quartier des légations avaient été pillées et brûlées; deux mille maisons chinoises de la capitale avaient été anéanties; deux Français de Pékin avaient été assassinés; les légations étaient attaquées depuis la fin du mois de mai et obligées de se barricader et de se défendre en faisant feu sur les Boxeurs. Tous les étrangers passaient les jours et les nuits en armes à surveiller les incendiaires et à se préserver des assassins. »

Voilà, en raccourci, l'histoire des heures tragiques et sanglantes vécues par nos légations, nos nationaux, les missions.

M. Waldeck-Rousseau a ensuite parlé de la di-

vulgation du rapport Voyron que nous commentons par ailleurs, puis il a continué ainsi :

Ce n'est pas à dire que nous entendions absoudre le moins du monde ou certaines fautes ou certains excès. S'il y a des responsabilités engagées, laissez-moi vous dire que c'est affaire entre ceux qui ont commis la faute et nous, et nous ne prendrons pas la Chine à témoin de ce règlement.

Mais quelle est donc la question qui se pose à la Chambre?

Comment! de ce que des protégés auraient commis des excès, vous allez conclure qu'il faut renoncer au protectorat! Comme si le protectorat s'exerçait dans leur intérêt et non pas dans l'intérêt de la France, du maintien de son influence (*Très bien! très bien!*) et du maintien aussi de l'équilibre extérieur auquel nous devons tenir d'autant plus fortement qu'il peut contribuer à rétablir, dans une certaine mesure au moins, un autre équilibre qui, pendant si longtemps, a été la garantie de l'Europe. (*Très bien! très bien!*)

Et maintenant je serai plus bref, car il me semble que j'ai répondu aux sentiments de la Chambre. (*Très bien! très bien!*) Est-ce que notre politique en Extrême-Orient ne commande pas des précautions? Est-ce qu'à l'égard des missions le Gouvernement n'a pas fait connaître une opinion très arrêtée? Mais, Messieurs, ici encore j'ai eu l'occasion de m'expliquer; c'était encore au Sénat, je rappelais des paroles prononcées jadis par l'honorable M. Hanotaux, les voici :

« Même au point de vue de l'exercice du protectorat catholique, dans ce qui touche, si je puis dire, à son régime intérieur, nous nous trouvons fréquemment en présence de difficultés très réelles, et je suis sûr, — l'honorable évêque d'Angers était alors député, — que Mgr Freppel lui-même ne me désavouerait pas, si j'affirmais ici qu'il est bien difficile de mener ensemble, de diriger, de conduire, de soutenir et de maintenir à la fois toute la série des ordres religieux et des clergés divers qui se partagent les populations catholiques de l'Orient... Ils ne s'arrangent pas toujours entre eux et, s'ils nous apportent une part d'influence, ils nous apportent une part de responsabilités et de difficultés. »

On ne peut pas tenir un langage plus mesuré et, à mon sens, plus juste. Je me le suis approprié et j'en ai tiré cette conclusion que le devoir du Gouvernement était d'établir et de fortifier son contrôle sur les missions, de faire en sorte que tous ceux qui se réclament de notre influence ou qui en profitent fussent ramenés à une discipline plus exacte. Je crois avoir, par là, défini d'une façon bien nette quelle nous paraît devoir être la politique du Gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

Mais ira-t-on plus loin et, pour supprimer toutes difficultés, supprimera-t-on les missions elles-mêmes? Eh bien, je maintiens qu'aucun homme politique, je dis aucun homme politique ayant la responsabilité de l'avenir et des intérêts d'un pays ne fera ce pas décisif et imprudent, sans s'être demandé quel serait l'effet sur notre situation à l'extérieur et à l'intérieur d'une pareille évolution; sans se demander, — j'emploie des expressions qui sont assez mesurées et assez précises, pour être bien comprises de tout le monde, — si à l'heure actuelle nous avons intérêt à être présents en Chine, comme l'Amérique, comme l'Angleterre, comme l'Autriche, comme toutes les puissances, nous qui avons, aux confins mêmes de cet empire de Chine, notre plus grand empire asiatique. (*Très bien! très bien!*)

Et après s'être posé cette question : Avons-nous intérêt à être présents en Chine? il se demandera encore : Quelle est notre raison d'être présents en Chine, raison que

nous n'avons pas créée, raison que nous n'avons pas choisie, mais dont nous avons hérité? Elle provient d'un fait historique plus que séculaire. Toute notre histoire enseigne que chez nous l'évolution intellectuelle et morale a toujours devancé l'évolution matérielle et commerciale; et l'on peut apprendre aux mêmes sources, que jusqu'au moment où la philosophie commença d'entreprendre la conquête des esprits, toute une partie de l'intellectualité de notre pays et de son activité morale est restée soumise au pouvoir religieux. (*Mouvements divers.*) Jusqu'au moment où se prépara la révolution par la réforme, l'Eglise catholique n'a-t-elle pas tendu à tout absorber, les arts, les lettres, l'enseignement? Est-ce qu'elle n'a pas l'assistance? (*Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche et au centre. — Applaudissements et rires sur d'autres bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

Et s'il en est ainsi, s'il y a eu en France un ancien régime durant lequel l'Eglise même a exercé presque sans partage la tyrannie que nous avons secouée, je demande comment on s'étonnera que le mouvement de pénétration morale, qui s'est opéré au loin, n'ait pas été l'œuvre du même pouvoir absorbant que je viens de rap- peler.

Ne remontons pas au delà de 1844. Je prends cette date, parce que c'est celle d'un des premiers traités qui constituent ou qui règlent notre protectorat.

En 1844, quels étaient donc nos intérêts en Chine? Est-ce que dans les écoles nous avions des instituteurs laïques? D'où seraient-ils venus? S'était-il fondé des sociétés civiles pour créer des dispensaires ou entretenir des médecins, ou encore pour fonder des hôpitaux? Quelques voyageurs étaient venus en Chine, ils avaient traversé le pays sans y laisser de traces; quelques commerçants hardis étaient venus décharger ou prendre quelque marchandise en ces points de ses côtes et avaient repris la mer; mais, plus obstiné, le prosélytisme religieux s'était enraciné malgré les résistances et, quel que soit le but qu'il ait poursuivi, il rendait dès ce moment un double service dont il appartient justement à la politique contemporaine de dégager les résultats.

Le premier de ces services, c'était de parler notre langue et de l'enseigner aux autres; le second, d'habiter un pays, essentiellement rebelle à l'accession des étrangers, à la présence des étrangers.

Rien au monde ne peut faire que ce qui a été ne fût pas et que la situation, à l'époque à laquelle je me place, comme celle que nous avons trouvée il y a quelques années, ne fût la suivante: tous les services d'éducation ou d'assistance soutenus et dirigés par des missions. Nous n'avons pas attendu les sinistres événements de Pékin pour réfléchir sur notre rôle en Chine; nos prédécesseurs avaient fait de même et nous avons, secondés par un ministre qui défendait nos intérêts en Chine avec une grande vigilance et une judicieuse pénétration, travaillé à faire disparaître un double et dangereux abus. Lorsque les missionnaires avaient à traiter une très minime affaire, relever un mur, ouvrir une fenêtre, immédiatement ils recouraient à la légation; mais quand il s'agissait d'engager les plus graves affaires, — je dis les plus graves, — ils marchaient, ils traitaient directement, et, une fois notre politique engagée, revenaient vers les légations. C'est à cet état de choses qu'il nous a paru essentiel d'apporter un remède. Et voici ce qui a été fait par la convention dont on a parlé ici dans des termes qui m'ont beaucoup surpris, qui porteraient à croire qu'on l'a jugée sur une insuffisante analyse plus que par son texte. Je fais allusion à la convention qu'on a appelée la convention Favier. Lorsque j'ai voulu savoir quelle en a été la portée, j'ai interrogé M. Pichon, qui m'écrivait ceci:

« Cette convention, dont on méconnaît la portée et l'esprit, n'a nullement été négociée en dehors de nous par l'évêque de Pékin. Toutes ses clauses destinées à renforcer l'influence politique de la France en Chine en établissant notre droit historique de protectorat religieux, en diminuant les causes de discussions et de mésintelligence entre nous et le gouvernement chinois, en interdisant aux missions de se mêler à des questions d'ordre intérieur entre Chinois, sont dues à notre diplomatie. »

M. le rapporteur. — La convention a-t-elle été publiée dans les Livres jaunes et portée à la connaissance du Parlement? Je n'ai pas pu en trouver le texte.

M. le président du conseil. — J'ignore si elle a été publiée, mais je puis vous assurer que la divulgation de ce texte ne présente aucun inconvénient. Je crois que, lorsque vous la connaîtrez exactement, vous verrez combien votre critique était inexacte.

C'est de ce document que l'honorable M. Hubbard prenait texte pour dire: « Eh bien! avant la convention Favier c'est vrai, les établissements religieux étaient sous le protectorat français, mais cette convention en a fait des établissements chinois; ils sont entrés dans une église catholique chinoise. » Il ajoutait: « La preuve en est que voilà nos missionnaires et évêques devenus mandarins. » (*On rit.*)

Il y aurait beaucoup à dire à propos de cet aperçu, car, en Chine, on peut avoir le titre de mandarin et n'être pas Chinois. (*Rires sur divers bancs.*) Et, pour citer un haut fonctionnaire, sir Robert Hart, je pense que, bien que son nom soit accolé à la haute distinction de mandarin de première classe, s'il avait à se réclamer de l'Angleterre elle ne considérerait pas qu'il ait perdu sa nationalité!

Mais il n'y a rien de pareil dans le traité. On y trouve une série de stipulations qui vont rappeler à la Chambre une institution souvent un peu raillée, mais nécessaire, le protocole. (*Sourires.*) J'y vois, en effet, qu'on a réglé à quels fonctionnaires tels missionnaires pourraient rendre visite, et voyez comme tout est heureusement disposé:

Les évêques pourront rendre visite au vice-roi et au gouverneur, les vicaires généraux et les archiprêtres sont autorisés à voir les trésoriers et juges provinciaux et intendants, les autres prêtres sont autorisés à voir les préfets de première et de deuxième classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et autres fonctionnaires. (*Rires et mouvements divers.*)

Mais ce qui est capital, c'est cette stipulation qui domine toute la convention:

« Lorsqu'une affaire de mission grave ou importante surviendra dans une des provinces, quelle qu'elle soit, l'évêque et les missionnaires devront solliciter l'intervention du ministre ou des consuls de la puissance à laquelle le pape a confié le protectorat religieux, ces derniers régleront et termineront l'affaire soit avec le Tsong-li-Yamen, soit avec les autorités locales. » (*Très bien! très bien!*) Eh bien, qu'on ne dise pas que la convention Favier a fait sortir les établissements religieux d'Extrême-Orient de la protection française pour les placer simplement sous le domaine d'une autorité catholique chinoise, puisque, au contraire, nous avons voulu et obtenu qu'aucune affaire grave ne pût être jugée que par notre intermédiaire. (*Très bien! très bien!*) Or, je suppose que c'est là encore une des circonstances et un des caractères auxquels on peut reconnaître un protégé.

Tels sont les résultats que nous avons obtenus. Nous avons pensé qu'il fallait moins de prédication, plus d'enseignement, plus d'assistance, et surtout plus de discipline. Et, au moment où les troubles de Chine et les faits de Pékin venaient à se produire, voici quelle était notre situation en Chine. Nous avions des écoles à Pékin, à Tien-Tsin, à Changai, Pao-ting-fou, à Tuyenfou, à Pakoi, à Canton, à Tchoung-king dans le Kouang-toung, l'île d'Hainan, le

Kouang-si, le Yunnan. Nous avons à Pékin une université d'enseignement supérieur, et à Changai un observatoire. Puis dans toutes les provinces où des missions avaient pénétré, c'étaient des hôpitaux et des dispensaires. Pour ne citer qu'un exemple, à Pékin il y avait trois hôpitaux dirigés par les lazaristes, dont deux ont été entièrement détruits.

L'enseignement du français avait porté ses fruits, car par là s'est trouvé préparé pour nos entreprises tout un personnel, toute une clientèle française. On a parlé du chemin de fer d'Han-kéou-Pékin. C'est par les écoles qui avaient été fondées, c'est par l'enseignement de notre langue qui y était donné, qu'il a été possible de recruter un personnel exclusivement français et, par conséquent, d'ajouter non pas seulement à la réalité des choses, mais à l'extériorité des choses un signe de plus où l'on pût reconnaître que la France avait sa large part dans cette grande entreprise.

Alors nous revenons à notre point de départ. La question qui se pose et que la Chambre doit résoudre est la suivante : Abandonnerons-nous un de ces hôpitaux, une de ces écoles, un de ces dispensaires ?

J'affirme que nul ne se résignera à le faire ; nul, après avoir considéré le retentissement qui pourrait en résulter. Car, quelle que soit l'opinion des hommes, quelles que soient leurs doctrines politiques, si loin qu'ils puissent aller dans leur doctrine, nul, entendez-le bien, ne deviendra le gouvernement sans regarder au delà de ces premiers plans où frémissent toutes les passions politiques, fût-ce les plus nobles, dont s'alimente notre politique intérieure... (*Très bien ! très bien !*) sans porter ses regards plus loin, au bord de quelque fleuve ou au pied de quelque chaîne de montagne, pour discerner ce que commande l'intérêt de la France, son avenir, sa grandeur. (*Applaudissements.*)

On peut, sans doute, concevoir la création dans l'espace d'un pays idéal, assez heureux pour se suffire, n'ayant pas de passé, n'ayant pas de rivaux, échappant à la nécessité de regarder sans cesse autour de lui et de compter avec cet axiome que les questions de prééminence sont parfois des questions de conservation.

Le magicien qui voudra fonder ce pays d'Utopie fera bien de choisir quelque point d'un océan ignoré, s'il en existe encore, assez fertile sans doute pour nourrir ses habitants, mais assez pauvre pour ne tenter l'ambition de personne. (*Applaudissements et rires approbatifs au centre et à gauche.*) Il devra surtout faire en sorte que son peuple ne soit pas une démocratie, car la loi des démocraties, ce n'est pas l'immobilité, la stagnation dans le *statu quo*, c'est l'évolution (*Très bien ! très bien !*), c'est la consommation chaque jour plus large, c'est l'intensité de vie chaque jour plus grande, c'est plus de travail, et c'est par conséquent plus d'industrie et plus de commerce. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Mais, Messieurs, nous ne sommes pas de ce pays-là, nous avons une histoire, nous avons appris par de trop graves expériences qu'il ne suffit pas toujours de ne point décroître quand tout le monde grandit autour de nous. (*Très bien ! très bien !*) Pas plus qu'aucun peuple de l'Europe nous n'avons pu rester enfermés dans nos frontières, et c'est en dehors du vieux continent que nous avons cherché à nous étendre. Nous avons fondé des colonies ; là où la terre n'était pas libre, nous avons assis notre influence. Ainsi s'est formé un vaste empire, épars en apparence, solidaire dans toutes ses parties en réalité, qui forme comme un réseau à mailles ou plus étroites ou plus larges mais singulièrement impressionnable, sur lequel les moindres vibrations se transmettent avec une foudroyante soudaineté. (*Très bien ! très bien !*) Un tel événement dans de tels milieux aurait un retentissement incalculable et c'est pourquoi en pareille matière un peu de fierté, un juste

souci du point d'honneur ne sont que de la vulgaire prudence. (*Très bien ! très bien !*) Sans doute, Messieurs, il faut être ménager, il faut être avare des deniers de la France, du sang de la France, qui est la réserve nécessaire et sacrée, mais ceux là n'aperçoivent qu'un des moindres aspects des choses qui comptent seulement avec les résultats matériels obtenus dans quelques régions de l'Afrique ou de l'Asie. Pense-t-on que l'effort que nous y avons déployé, l'organisation dont nous avons fait la preuve, la valeur de ceux qui ont combattu pour nous, leur endurance, n'aient pas été de quelque profit pour notre situation en Europe ? et si nous étions assez injustes pour en douter, nous serions les seuls à prendre de nous-mêmes une opinion si peu favorable. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Non, tant de sacrifices n'ont pas été perdus ! La troisième République n'avait pas seulement à accomplir une tâche politique, elle avait aussi une tâche nationale, l'œuvre de notre relèvement. (*Applaudissements.*) Elle a su la remplir ; les garanties qu'elle a données de sa politique pacifique permettent de le dire bien haut. Et si quelque chose peut nous soutenir au milieu de tant de difficultés qui semblent avoir été ménagées au cabinet actuel, c'est la pensée, c'est la certitude qu'il laissera la France plus forte demain qu'il ne l'avait trouvée hier. (*Applaudissements vifs et prolongés sur un grand nombre de bancs au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Si souvent l'argumentation du Président du conseil a été présentée dans une forme et des termes que les Anglais diraient être faits « for home consumption », pour la consommation intérieure, destinés pour ainsi dire à « l'usage interne » du monde politique auquel s'adressait M. Waldeck-Rousseau, il était cependant impossible de défendre mieux, avec plus de résolution et à un moment plus opportun la politique traditionnelle de la France.

ASIE FRANÇAISE

Le « Times of India » et la situation de l'Indo-Chine. — Un organe inspiré par le gouvernement anglo-indien et dont les commentaires présentent, pour cette raison, un intérêt particulier, s'exprime de la manière suivante sur les développements de notre Indo-Chine sous le titre : « Les progrès de la colonie française ».

Les budgets coloniaux français sont préparés avec un souci si scrupuleux de ménager les susceptibilités conservatrices et économiques du corps électoral qu'ils ne donnent aucune indication précise et certaine de la situation financière réelle des possessions françaises d'outre-mer.

Ainsi le budget courant de l'Indo-Chine accuse un léger excédent de 1.600 livres sterling ; mais ce fut longtemps la coutume d'assurer l'équilibre financier dans cette coûteuse colonie en comptant, au titre de recette, la somme nécessaire pour combler le déficit.

Cependant de très sérieux témoignages, provenant de source absolument indépendante et incontestable, confirment avec beaucoup de force les progrès réels du développement des possessions de la France dans l'Extrême-Orient.

Le consul anglais, M. Tremlett, dans son dernier rapport au *Foreign Office*, relève les sommes importantes allouées chaque année à de productifs travaux publics : extension du système des chemins de fer, amélioration des voies de communication, amélioration des ports et du système des canaux. Le développement commercial répond très bien à cette politique de père de famille et la métropole prend chaque année une part plus importante dans le commerce sans cesse grandissant de la colonie.

Les millions d'or français, engloutis en Indo-Chine aux premiers jours de la domination occidentale, semblaient principalement désignés à assurer un débouché aux seules marchandises anglaises. Ainsi en 1884, sur un commerce total d'importation de 13 millions de dollars, la France ne prit que 2.250.000 dollars. En 1898, les importations s'étaient enflées à 24 millions de dollars, et dans ce total l'industrie française était représentée par près de 10 millions.

La Grande-Bretagne perd peu à peu le monopole du commerce indo-chinois qu'elle tenait autrefois tout entier sous sa griffe. En 1900, pour la première fois depuis la création du port de Saïgon, le tonnage des navires allemands à l'entrée excéda le tonnage des navires anglais. La principale cause de ce déplacement est l'établissement d'une ligne régulière faisant le service entre Saïgon et Hambourg sous le pavillon allemand. Mais la politique qui fit tomber les lignes *Blue Funnel* et *Scottish Orient* entre les mains des Allemands a eu aussi son influence.

L'industrie de la filature en Indo-Chine est aussi très prospère. Deux usines, l'une de 20.000 broches et l'autre de 10.000, sont actuellement en pleine activité à Hanoï et l'établissement d'une troisième à Nam-dinh est à l'étude.

M. Tremlett fait ressortir aussi les effets bienfaisants de l'administration française sur la population indigène. La situation politique est tout à fait satisfaisante et l'esprit des indigènes s'améliore chaque année. Les fondations que la France a posées dans l'Extrême-Orient semblent solidement et judicieusement établies. La dépense a été énorme mais le tournant où doit cesser l'effort est bien près d'être atteint maintenant. Une longue période paisible de progrès économiques s'ouvre, suivant toute apparence, à l'Indo-Chine et la prospérité de la colonie ne pourra qu'augmenter rapidement lorsque le chemin de fer de Laokai à Yunnan-sen, faisant communiquer directement Hanoï et la province du Yunnan, sera achevé.

Nous croyons que la lecture de cet article anglais est utile pour les Français portés à être dupes de ces critiques de détail dans lesquelles nous perdons, qui nous font perdre de vue l'ensemble des œuvres considérables déjà réalisées par nous et nous font dangereusement douter de nous-mêmes.

Saïgon et Hanoï. — Depuis que l'occupation de l'Annam Central et du Tonkin a reporté de plusieurs degrés vers le Nord la frontière des possessions que l'expédition de Cochinchine avait données à la France, et nous a fait ainsi entrer en contact direct avec le Céleste Empire, il a été plus d'une fois question de transporter le siège du gouvernement de la colonie de Saïgon à Hanoï. Saïgon est, de l'avis unanime des personnes qui l'ont visitée — et les étrangers sont sur ce point d'accord avec les coloniaux français — une des plus belles villes de l'Extrême-Orient. C'est, actuellement, le pre-

mier port de commerce de l'Indo-Chine et l'on y trouve tous les avantages matériels qu'y a accumulés une occupation de quarante ans. Mais les partisans du transfert font observer que le chef-lieu actuel de la colonie occupe aujourd'hui une situation trop excentrique et que le gouverneur général s'y trouve trop éloigné de la région qui sollicite le plus d'attention et de vigilance de sa part.

Tandis, en effet, que la Cochinchine est arrivée depuis de longues années à un état politique et économique tout à fait satisfaisant et que l'intervention de la plus haute autorité de la colonie dans ses affaires intérieures peut paraître de moins en moins nécessaire, l'Annam et le Tonkin se trouvent encore à certains égards dans la période de l'organisation. Les conditions dans lesquelles nous exerçons dans ces pays un protectorat qui ressemble déjà par bien des côtés à une annexion pure et simple, ne paraissent pas immuables; il n'y a pas bien longtemps, elles ont été sensiblement modifiées et l'on peut croire que nous ne sommes pas parvenus au dernier stade de cette évolution. Il est inutile d'insister sur les avantages que présenterait, sous ce rapport, la présence du gouverneur général à Hanoï, du gouvernement général devrions-nous dire, c'est-à-dire des grands services de l'Indo-Chine, car en ce qui concerne le chef de la colonie, les devoirs de sa charge lui imposent, dans un empire plus vaste que la France et où les communications sont encore difficiles, une mobilité constante, une activité de tous les instants. Hanoï est en outre le centre, le nœud de jonction des deux voies ferrées de pénétration en Chine, la ligne de Lang-son et Dong-dang dont nous annonçons aujourd'hui même l'achèvement et que l'on se décidera peut-être un jour à prolonger jusqu'à Long-tchéou — et la ligne de Haïphong à Yunnan-sen. Le chef-lieu du Tonkin se trouvera bientôt ainsi aux portes mêmes du Kouang-si et du Yunnan. Est-il besoin dès lors d'insister sur l'importance du rôle que sa situation géographique peut assurer à Hanoï dans nos relations futures avec le Céleste Empire? Enfin Hanoï présente sur Saïgon l'avantage d'un climat plus varié.

L'hiver y est relativement frais (1) et l'on sait quel bénéfice retirent les Européens établis aux colonies de quelques mois de fraîcheur pendant lesquels l'organisme répare les pertes que lui ont occasionnées les chaleurs excessives du reste de l'année. Pour toutes ces raisons, Hanoï paraît devoir être préféré à Saïgon comme siège du gouvernement général.

Si nous en croyons les nouvelles arrivées en France par le dernier courrier, le transfert serait sur le point d'être accompli. On annonce, en effet, que

(1) Température : Hanoï pendant les mois de :

	Température moyenne générale	Minima absolus
Décembre 1900....	21°2	13°8
Janvier 1901.....	21°15	13°3
Février 1901.....	14°7	7°8

M. Doumer a résolu de transporter dans le chef-lieu du Tonkin les grands services de la colonie (services civils, travaux publics, douanes et régies, Direction de l'Agriculture et du Commerce, etc.) L'Administration du Protectorat du Tonkin s'est occupée de s'assurer des locaux qui leur sont nécessaires.

Un projet est en préparation qui comporte la mise en adjudication de la construction de divers hôtels et bureaux pour les services du gouvernement. Un grand boulevard traversant la citadelle doit être percé, qui ira du palais du gouverneur jusqu'au fleuve. Les bureaux auront leurs façades des deux côtés de ce boulevard.

En un mot, bien que la nouvelle n'en ait pas encore été donnée officiellement, d'ici quelque temps Hanoï sera très probablement devenu le chef-lieu de l'Indo-Chine.

Il va sans dire que l'annonce de ce changement prochain soulève dans la colonie même une très vive émotion, dont on n'aurait le droit de s'étonner que si l'on ignorait les passions que soulève dans nos départements français la lutte entre deux chefs-lieux de sous-préfecture pour la possession d'une batterie d'artillerie de plus ou la transformation d'un collège en lycée. En l'espèce il s'agit d'intérêts particuliers plus considérables encore et l'on comprend que la Cochinchine ou du moins Saïgon, ne voie s'en aller qu'à regret un personnel nombreux de fonctionnaires, qui étaient pour le commerce de la ville la source de revenus importants.

Il reste cependant au chef-lieu de la Cochinchine bien d'autres éléments de prospérité, et qui ne peuvent être amoindris par l'exode des services du gouvernement général. En effet, le commerce de la Cochinchine avec l'extérieur — commerce qui ne peut que s'accroître avec les progrès de la mise en valeur du sol — s'effectuera toujours par Saïgon, et le grand port de l'Indo-Chine, que des travaux récemment entrepris vont améliorer dans de sensibles proportions, est assuré d'un prochain et rapide développement qui contribuera, nous l'espérons, à atténuer l'amertume légitime que peuvent actuellement éprouver les Cochinchinois en voyant la ville dont ils étaient si justement fiers déchoir de son rang de capitale de la France d'Asie.

Le Conseil supérieur de l'Indo-Chine et la marine marchande. — La session ordinaire du Conseil supérieur de l'Indo-Chine qui, l'année dernière, s'était tenue à Pnom-penh, a eu lieu cette année à Hué. Elle s'est ouverte le 11 novembre dernier sous la présidence de M. Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine. L'amiral Pottier, qui fait partie du Conseil supérieur en qualité de commandant en chef de l'escadre de l'Extrême-Orient, y assistait. Dans son discours d'ouverture, le Gouverneur général a exposé l'état de l'Indo-Chine, qui, a-t-il dit, est tout à fait satisfaisant. La caisse de réserve s'élève à 25 millions de francs; à la fin de l'année elle s'élèvera à 30 millions.

Le Conseil, au cours de cette session, a fixé le

taux des primes que le Gouverneur général lui proposait d'accorder aux navires français naviguant dans les mers d'Extrême-Orient. Ces primes ont été arrêtées à 1 fr. 10 par tonneau de jauge net et par 1.000 milles marins parcourus, avec une majoration pour chaque escale dans un port de l'Indo-Chine, qui pourra atteindre jusqu'à 25 % du montant annuel des primes.

L'initiative dont, en la circonstance, a fait preuve le Gouverneur général, est tout à fait intéressante et mérite d'être louée. Il est peu de questions aussi importantes, pour l'avenir de notre influence d'Extrême-Orient, que le développement de notre marine marchande.

Notre collaborateur, M. Edouard Payen, a indiqué ici-même (1) la gravité du problème. Nous y reviendrons aussitôt que le nouveau régime sera entré en vigueur et qu'il nous sera possible de faire connaître les conditions dans lesquelles il fonctionnera.

Session du Conseil colonial de Cochinchine.

— Le Conseil colonial de la Cochinchine s'est réuni en session ordinaire le 14 octobre dernier. M. Blanchy, dont nous annonçons ci-après la brusque disparition, avait été réélu pour la vingtième fois président de l'Assemblée.

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette session, dans le cas où les comptes rendus détaillés qui en seront publiés contiendraient quelque fait de nature à intéresser les lecteurs du Bulletin.

La mort de M. Blanchy. — Une dépêche, arrivée en France ces jours derniers, a annoncé la mort de M. Blanchy, président du Conseil colonial de la Cochinchine et maire de Saïgon. M. Blanchy, qui occupait ces fonctions depuis plusieurs années, était une des figures les plus populaires de la Cochinchine. Possesseur de très importantes plantations de poivre, il avait contribué pour une large part à développer dans la colonie cette culture, qui est devenue pour le pays une source de profits importants et qui donne lieu aujourd'hui à un commerce très actif.

Au point de vue politique, il s'était toujours montré hostile à l'union indo-chinoise et lorsque M. Doumer entreprit, dès son arrivée dans la colonie, de réaliser pratiquement cette union en lui faisant produire les conséquences qu'elle comportait virtuellement, il avait rencontré de la part de M. Blanchy une très vive opposition. Cette opposition n'avait fait, depuis lors, que s'accroître et quelques jours avant sa mort, dans le discours qu'il prononça en prenant possession du fauteuil de la présidence du Conseil colonial, M. Blanchy avait protesté une fois de plus contre la politique de centralisation de ces dernières années.

La délimitation de la frontière siamoise. — Sur la demande du gouvernement siamois et à la suite de négociations conduites par le ministre de France à Bangkok, il a été décidé que l'on procéde-

(1) Bulletin de mai, 1901.

rait à la délimitation des territoires limitrophes du Siam et du Cambodge. M. Doumer vient, par un arrêté en date du 16 octobre dernier, de désigner les membres de la commission française. Celle-ci sera composée de M. Coulgeans, consul de France à Korat, président, de M. Hos, capitaine d'infanterie coloniale, qui s'est fait en ces dernières années comme une spécialité de l'étude des contestations territoriales entre le Siam et le Cambodge, et du gouverneur cambodgien de Krang (province de Pursat).

Le coton du Cambodge. — Les renseignements précis sur le fonctionnement, dans nos colonies, des industries européennes ou indigènes sont trop rares pour que nous ne reproduisions pas les quelques notes que le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* a publiées dernièrement sur les cotons du Cambodge, et plus particulièrement sur l'usine de Ksach-kandal.

« L'usine de Ksach-kandal, dit un rapport de M. Devraigne, professeur d'horticulture à Minia, est située à deux heures de Pnomh-penh. Créée en 1890 par des colons français, et depuis passée aux mains d'industriels chinois, elle possède un outillage qui lui permet de pouvoir traiter 1.500 piculs (à 60 k. 400 = 90.600 kilos) par jour de coton brut, soit 151 balles de 3 piculs de coton net et soit au total un tiers environ du produit brut.

Pendant la campagne 1901, l'usine a traité 3.322 tonnes de matière brute, qui ont nécessité une mise en marche de 80 journées.

Les rendements ont été les suivants :

Coton net.....	1.096.260 kilos.
Tourteaux.....	78.520 —
Huile de coton.....	90.600 —

Cette production, fait observer M. Devraigne, est inférieure de moitié environ à la production dont l'usine est susceptible. Mais les difficultés de l'approvisionnement sont telles, qu'à peu près tout le coton produit par le Cambodge et drainé par les directeurs chinois vers leur usine, n'a pas été suffisant pour assurer, pendant un trimestre entier, la marche de celle-ci, bien qu'elle ait traité en même temps 40.000 kilos de coton brut, venu de l'Annam.

Pour assurer une marche régulière de l'usine, ajoute M. Devraigne, il faudrait connaître à l'avance, par des marchés passés avec les producteurs, la quantité de coton brut que l'on aura à traiter pendant la campagne, et régler l'arrivée à l'usine de la matière brute.

Or, l'exploitation industrielle de Ksach-kandal se heurte aux mœurs et aux habitudes des Cambodgiens qui n'utilisent guère que des alluvions du fleuve (*chamears*) pour y cultiver le coton avec le minimum d'efforts.

La surface exploitée est généralement en rapport avec le nombre d'individus qui composent la famille, et cette règle, dans la mise en valeur du sol, est également suivie pour les autres cultures. Il résulte, de cette situation, que l'on ne peut jamais connaître la quantité de coton brut dispo-

nible et que la récolte d'une année ne peut en rien faire présager les ensemencements de l'année suivante. Quant à l'exploitation du sol par les colons français ou du moins sous leur surveillance et par leurs soins, elle est difficile à entreprendre à cause de la rareté et de la mobilité de la main-d'œuvre. Deux colons ont réussi cependant à assurer l'embauchage des coolies qui leur sont nécessaires, par des procédés curieux et qu'il peut être intéressant de signaler. L'un d'eux, qui ne pouvait arriver à trouver le nombre de travailleurs qu'il lui fallait, eut recours à un intermédiaire, sorte de contre-maitre qui, moyennant une légère prime par homme, se chargea du recrutement des ouvriers. Chez un autre colon, c'est un gérant indigène qui embauche des familles en donnant une avance d'une année de solde et l'exploitation marche avec une main-d'œuvre assurée.

Reconstitution des plantations d'arachides en Annam. — Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les encouragements que l'administration avait donnés aux indigènes pour l'amélioration des cultures existantes et les procédés d'exploitation du sol, soit pour l'introduction de plantes nouvelles ou encore la reconstitution de plantations dévastées ou abandonnées. Dans ce dernier ordre d'idées, on signale une intéressante tentative qui a lieu actuellement dans la région de Trung-son au Quang-ngai (Annam). Il s'agit de ramener un peu de prospérité dans un pays déshérité en reconstituant les cultures abandonnées par les habitants, par suite de l'épuisement du sol, et où les arachides notamment, faute de sélection dans les semences, ne donneraient plus qu'un rendement insignifiant.

L'administration a fait remettre au R. P. Tissier, un missionnaire qui, installé dans la région, s'est consacré entièrement à cette œuvre de bienfaisance d'un caractère spécial, 800 à 900 kilogrammes de graines d'arachides provenant des provinces où cette plante vient le mieux. Le Père Tissier s'est chargé de les remettre aux cultivateurs et de faire préparer le sol pour l'ensemencement. Nous tâcherons de tenir les lecteurs du Bulletin au courant des résultats de ces essais, dont le succès ne pourrait manquer d'exercer une heureuse action sur la situation d'une région actuellement privée d'une source de profits relativement importants.

Une nouvelle province au Tonkin. — Il est créé au Tonkin, sous le nom de province Phu-lò, une nouvelle circonscription administrative dont le chef-lieu est provisoirement établi au village de Phu-lò.

La province de Phu-lò comprend :

Le phu de Da-phuc de la province de Bac-ninh.

Le huyèn de Kim-anh de la province de Bac-ninh.

Le huyèn de Yen-lang de la province de Vinh-yèn.

Une partie du huyèn de Đông-khé de la province de Bac-ninh.

Elle est limitée :

Au Nord, par la province de Thai-nguyên ;

Au Sud, par le fleuve Rouge ;

A l'Est, par le Sông-cau jusqu'à son confluent avec le Sông-ca-lò, le cours du Sông-ca-lò jusqu'à Phu-lò, la digue-route de Đông-khé allant de Phu-lò à Chiem-trac ;

A l'Ouest, par le Sông-ca-lò et la province de Vinh-yen.

Le Chemin de fer de Lang-son. — La section du chemin de fer d'Hanoï au Kouang-si qui est comprise entre Lang-Son, terminus primitif de la voie, et Dong-dang, dernière station avant la frontière de Chine, vient d'être ouverte à la circulation des voyageurs et des marchandises. En même temps on livrait au public quelques raccordements de peu d'importance destinés à faciliter l'accès d'Hanoï à Gia-lam qui, sur l'autre rive du fleuve Rouge est le véritable point de départ de la ligne. Le chef lieu du Tonkin — demain chef-lieu de l'Indo-Chine — se trouve ainsi à quelques heures seulement de la frontière de Chine.

La commission des antiquités du Tonkin. — M. Doumer vient de créer à Hanoï une commission des antiquités du Tonkin. La nouvelle commission a pour mission d'inventorier les monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique, de proposer les mesures destinées à en assurer la conservation, de surveiller les travaux pouvant mettre au jour des antiquités, de signaler les découvertes, de contribuer par tous les moyens en son pouvoir à la connaissance de l'histoire, de l'archéologie et de l'ethnographie du Tonkin.

Elle est également chargée de la surveillance des immeubles et autres antiquités classés parmi les monuments historiques au Tonkin.

Cette création complète heureusement l'ensemble des mesures que le gouverneur général actuel a prises, depuis quelques années, dans le but d'assurer la conservation et d'encourager l'étude des monuments anciens que l'Indo-Chine renferme.

CHINE

La situation générale. — Les nouvelles très confuses et peu synthétiques qui nous arrivent de Chine depuis un mois ne permettent pas encore de se faire une idée de la manière dont la situation générale du pays va se dessiner à la suite de la dernière crise. Les choses reprennent peu à peu leur cours normal. Tout d'abord, il paraît maintenant certain que la Cour arrivera à Pékin à une date peu éloignée. On assure qu'elle a quitté Kaï-fong-fou, la dernière étape où elle s'était arrêtée sur le chemin du retour et, qu'après un court séjour à Pao-ting-fou, elle fera sa rentrée le 12 janvier dans la capitale. On répare, on redore à Pékin les palais impériaux.

Une réforme qui paraît heureuse a été faite dans la famille impériale. L'héritier du trône a été déposé par un édit de l'Empereur. On a dit que le motif de cette décision était l'inconduite du jeune prince. Il semble que ce dernier, qui n'a pas quatorze ans, ne pouvait encore donner de bien graves motifs de mécontentement. La vérité est plutôt que l'on n'a pas voulu laisser le fils du prince Touan, principal auteur responsable des derniers désordres, occuper le trône impérial. L'édit ne cacherait d'ailleurs pas cette véritable raison de la déposition du prince héritier.

D'après certaines dépêches, l'impératrice, convaincue de la nécessité de répandre des notions nouvelles en Chine, a fait publier un nouvel édit prescrivant de commencer immédiatement les études dans les écoles où sont enseignées les sciences étrangères. Il ne faudrait d'ailleurs pas attribuer trop d'importance à une pareille nouvelle avant d'en connaître la portée, qui peut être médiocre.

D'autre part, une réforme militaire serait projetée. On dit, en effet, que Yuan-Chi-Kaï, le nouveau vice-roi du Pé-tchi-li se propose d'augmenter et de réorganiser les forces navales avec l'aide d'instructeurs étrangers, et d'organiser en une seule armée, d'un effectif de 100.000 hommes, toutes les troupes du Pé-tchi-li et du Chantoung, également avec l'aide d'instructeurs étrangers. Cette dernière nouvelle peut être sérieuse : Yuan-Chi-Kaï est, en effet, un personnage intelligent et patriote, qui a fait son possible pour protéger les étrangers pendant la dernière crise et qui, tout en n'ayant aucune hostilité systématique contre le monde du dehors, veut que son pays soit en état de se défendre. Il faut signaler, dans le même ordre d'idées, l'activité de l'arsenal de Han-kéou qui, dit-on, fabrique en ce moment de grandes quantités d'armes.

Le calme qui se rétablit peu à peu dans le Tchi-li où il reste encore quelques bandes de Boxeurs est absolu dans les riches provinces de la vallée du Yang-tsé. D'après le correspondant du *Times* à Pékin on ne s'y fait même, comme c'est l'habitude en Chine, qu'une idée très vague de ce qui s'est passé à l'extrémité du pays, dans le Nord. On représente le retour de la Cour à Pékin comme un triomphe, on dit que les étrangers seront parqués à part dans la ville impériale.

L'activité des étrangers dans la vallée du Yang-tsé est très grande : le commerce allemand fait de grands efforts pour évincer les Anglais. On travaille beaucoup dans les concessions française et russe de Han-kéou.

Si on ne fait encore rien sur la future ligne de Han-kéou à Canton, les progrès du chemin de fer de Han-kéou à Pékin sont très rapides : le tronçon sud arrive maintenant jusqu'à Sing-yang, la première grande ville du Hou-nan : il est terminé sur une longueur de 209 kilomètres. Du côté de Pékin la ligne est construite jusqu'à Tcheng-ting-fou, à 244 kilomètres de la capitale. Sur 4.126 kilomètres environ que doit avoir la ligne] 450 sont donc dès à présent construits.

Le traité de Mandchourie. — On a continué à parler beaucoup, le mois dernier, du traité relatif à la Mandchourie qui serait en discussion entre la Russie et la Chine. Dans notre dernier *Bulletin*, nous avons indiqué quelle serait l'économie d'un pareil accord d'après tout ce qui a transpiré jusqu'à présent : il consacrerait la situation que les Russes occupent en Mandchourie tout en donnant dans la forme des satisfactions au gouvernement du Fils du Ciel.

Toutes sortes de bruits ont couru sur ce traité, bruits généralement lancés, il faut le constater, par des journaux ou des agences britanniques. Ces derniers ont raconté à plusieurs reprises que le gouvernement chinois, pressé par la Russie, mais sollicité d'autre part par les vice-roi du Centre et par le Japon, aurait déclaré qu'il ne céderait pas à la pression moscovite s'il recevait l'appui résolu d'une grande puissance étrangère. Il semble qu'il faille voir là beaucoup plutôt un effet de la malveillance instinctive et aveugle des Anglais pour la Russie qu'une expression de la vérité des faits. D'une part, le Japon ne paraît pas — nous le verrons plus loin — être, en ce moment, en très mauvais termes avec la Russie. De l'autre, il n'est pas du tout certain que la Russie cherche à imposer à la Chine des conditions inacceptables en ce qui concerne la Mandchourie. Les Russes veulent, sans aucun doute, rester les maîtres de garder le chemin de fer récemment terminé, mais ils ne tiennent pas à se charger de l'administration du pays. D'après ce que disent les hommes avisés revenant de cette partie de l'Extrême Orient, les Russes seraient très heureux d'une collaboration avec le gouvernement chinois en Mandchourie pour continuer le système de politique générale qui leur a si bien réussi à l'égard du Céleste Empire, et aussi pour se décharger d'une tâche très laborieuse et très délicate. En résumé, ce serait dans les appréciations anglaises et non dans les faits que la politique russe serait brutale et mettrait au désespoir le gouvernement chinois.

La famine du Chen-si. — D'après les informations du *Christian Herald* de Pékin, deux millions et demi d'individus seraient morts de faim dans le Chen-si. Ce serait une perte de 30 0/0 sur la population de la province. Des régions entières sont vides d'habitants.

L'île française de Koung-toung-tao. — On nous écrit de Tchéfou à la date du 6 octobre : « Le contre-amiral Bayle vient de profiter d'un séjour qu'il a fait à Tchéfou pour faire revivre nos droits sur l'île de Koung-toung-tao qui se trouve à l'entrée de la rade et avait été concédée, à la fin de la guerre de 1860, à la marine française. Celle-ci y avait établi quelques constructions, très légères d'ailleurs, qui avaient peu à peu disparu à la suite du rappel, en 1874, de l'aide-commissaire Merlande, chargé du service administratif à Tchéfou, à l'exception toutefois de l'une d'elles qui avait été conservée et réparée par le gardien chinois du cimetière français établi dans cette île.

« En présence des progrès des puissances étrangères en Chine, l'amiral Bayle a estimé à très juste titre que nous ne pouvions faire abandon des droits que nous tenons d'une convention passée avec le gouvernement chinois. Il a, en conséquence, fait remplacer le petit mât de pavillon de la résidence du gardien du cimetière par un autre beaucoup plus élevé, situé à un endroit plus apparent, et il a, en même temps, chargé le commandant de la canonnière *Lion* de faire apporter aux anciennes constructions toutes les réparations nécessaires. »

Nous ne pouvons, en effet, en présence de l'importance de plus en plus grande que prennent les affaires d'Extrême-Orient et de l'entrée de ces pays dans la vie universelle, nous désintéresser d'aucun des droits que nous y possédons.

Le Peï-ho maritime ou Haï-ho.

Nous recevons d'un de nos compatriotes les plus versés dans les études chinoises la communication suivante qui pourra aider nos adhérents à comprendre certaines dépêches qui arriveront de Chine à l'avenir :

Le protocole final du 7 septembre a, comme on le sait, fait une obligation à la Chine d'améliorer deux de ses voies fluviales, le Houang-p'ou, qui mène à Changhaï et le Peï-ho, qui conduit à Tientsin et à peu de distance de Pékin. Or, nous sommes destinés à entendre parler de ce dernier fleuve, le boueux Peï-ho, sous un nom nouveau pour l'Européen : le *Haï-ho*.

Cette désignation de Haï-ho est en propre celle que les Chinois donnent au fleuve dans la partie voisine de la mer (golfe de Pé-tchi-li), entre la ville de Tientsin et les forts de Ta-kou. Elle signifie *Fleuve maritime* et s'applique, par conséquent, tout spécialement à la voie fluviale qu'il s'agit de rendre plus accessible à la navigation. Jamais les Chinois ne l'appellent Peï-ho, ou fleuve du Nord, désignation toute locale réservée, à Tientsin, à la section du fleuve qui est en amont de la ville et qui conduit aux environs de Pékin. Quant au fleuve dans son ensemble, depuis ses sources au delà de la Grande Muraille jusqu'à son embouchure, les Chinois le connaissent sous la dénomination géographique de *Pai-ho*, c'est-à-dire de fleuve Blanc, en raison du sable blanc qui couvre fréquemment ses deux rives dans son cours septentrional. — *A. Vissière.*

Les troupes chinoises à la frontière du Laos. — D'après les nouvelles que nous recevons de Sémao, on déploie depuis quelques mois une assez grande activité dans la fabrication des fusils à Pou-eul et à Sémao et on travaille sans relâche au petit arsenal de Pou-eul.

On signale également dans cette dernière ville l'arrivée d'un général qui habitait auparavant Yunnan-sen et procède au recrutement de nouveaux soldats dont le nombre augmente sans cesse. L'effectif de la garnison de Pou-eul va être porté de 500 à 700 hommes.

Bien qu'on ignore la cause réelle de ces préparatifs, on est cependant en droit de supposer qu'ils

ont pour but d'étouffer une rébellion toujours possible des Sip-song-panas qui supportent mal, comme on le sait, la domination de la Chine.

Le bruit court, en outre, que les troupes seraient également augmentées dans les provinces du sud de la Chine où la piraterie s'exerce avec le plus d'intensité.

JAPON

Le voyage du marquis Ito. — Tandis que les Anglais, avec le système si souvent employé par eux d'affirmer l'existence d'une situation pour la faire naître, ne cessent de parler de l'antagonisme irrémédiable entre la Russie et le Japon, on commence à se demander si un accord plus ou moins précis ne vient pas d'être conclu entre ces deux puissances. Le marquis Ito, admirablement reçu par les Russes, vient de faire un long séjour à Saint-Pétersbourg. On assure que le comte Lamsdorff a donné au diplomate japonais, relativement à la Corée, des assurances tout à fait acceptables pour le Japon. Les Russes, comprenant que pour faire admettre par le Japon leur politique en Extrême-Orient il faut lui accorder des concessions, auraient reconnu la légitimité des prétentions de ce pays à une expansion économique en Corée, et déclaré qu'ils s'abstiendraient absolument d'y faire obstacle. Le gouvernement russe serait même allé jusqu'à présenter de la manière la plus rassurante pour le Japon sa ligne de conduite en Mandchourie.

Sans doute, on ne peut rien dire encore de

précis sur les résultats du séjour du marquis Ito à Saint-Pétersbourg. Mais il est bon de faire remarquer que la réalisation d'une entente entre la Russie et le Japon n'a rien d'impossible, quoi qu'en veuillent dire les journaux anglais : d'une part, les Russes n'auraient aucun intérêt à provoquer des difficultés en Corée sur un terrain où l'éloignement et les difficultés matérielles ne leur permettraient sans doute pas, d'après les experts, de soutenir avec une efficacité suffisante leurs prétentions ; d'autre part, les Japonais s'exposeraient beaucoup et ne pourraient sans doute pas faire grand'chose, s'ils décidaient d'essayer de s'opposer — il est bien tard maintenant que le chemin de fer est achevé — à la politique suivie de longue main par les Russes en Mandchourie.

ASIE RUSSE

Les chemins de fer de la Sibérie en 1899 et leur situation financière. — Nous avons dans le dernier *Bulletin* donné le mouvement des marchandises sur le Transsibérien (Tchéliabinsk-lac Baïkal) en 1900. Ce sont les seuls chiffres qui aient encore été publiés pour cette année. Il sera peut-être intéressant de les compléter par le tableau d'ensemble qui a été publié de l'exploitation des voies ferrées sibériennes en 1899.

Ces voies étaient comme on le sait au nombre de deux ; le Transsibérien jusqu'au lac Baïkal, et la ligne de l'Oussouri (de Vladivostok à Khabarovska). La ligne de Transbaïkalie n'était pas ouverte.

Voici les principales données relatives à l'exploitation de ces deux lignes :

A. — Matériel roulant

	Machines (1)	WAGONS				Total
		Voyageurs	Postes	Bagages	Marchandises	
Transsibérien.....	515	501	30	30	6.275	6.836
Ligne de l'Oussouri.....	86	47	3	8	1.468	1.526
	601	548	33	38	7.744	8.362

B. — Mouvement des voyageurs

	Voyageurs	Recette	Parcours moyen
		en roubles	par voyageurs en verstes
Transsibérien.....	1.019.832	2.414.449	563
Ligne de l'Oussouri.....	398.468	455.004	161
	1.418.300	2.869.453	

C. — Mouvement des marchandises

	Marchandises (en pouds)	Recettes (en roubles)	Parcours moyen (en verstes)	RECETTE MOYENNE		
				par verste (en roubles)	par poud (en kopecks)	par poud-verste (en kopecks)
Transsibérien.....	89.398.625	11.139.835	628	3.554	18.54	0.02
Ligne de l'Oussouri...	62.961.333	1.877.133	142	2.603	2.98	0.026
	152.359.958	13.016.969				

B. — Balance des recettes et des dépenses (en roubles)

	Total des recettes	Recette par verste	Total des dépenses	Dépense par verste	Déficit
	Transsibérien.....	14.080.372	4.493	15.671.300	5.000
Ligne de l'Oussouri.....	2.567.009	3.560	4.007.634	5.558	1.440.624
	16.647.381		19.678.974		3.031.552

(1) Il fonctionnait en outre 157 machines sur la ligne de Transbaïkalie. Le nombre des employés était de 1'838 sur le Transsibérien, et 2.890 sur la ligne de l'Oussouri, au total 14.728.

Le déficit est donc assez considérable en ne comptant que les frais d'exploitation. Si on y ajoute l'intérêt des sommes engagées dans la construction on arrive aux calculs suivants. En comptant, comme le *Viestnik finansove*, que ces sommes s'élèvent à 750 millions de roubles, et en calculant l'intérêt à 4 1/2 %, on obtient un total d'intérêts de 33 3/4 millions de roubles. On voit d'autre part, par le tableau précédent, que les frais d'exploitation par verste sont de 5.000 roubles sur le Transsibérien, de 5.558 roubles sur la ligne de l'Oussouri. On peut compter qu'ils seront de 6.000 roubles sur les chemins de fer de Mandchourie. La longueur totale des voies sibériennes et mandchoues étant de 7.792 verstes, il faut compter un total de frais d'exploitation de 47 millions de roubles annuellement. Autrement dit, ces chemins de fer, pour cesser seulement d'être une charge au Trésor, doivent produire annuellement 80 millions de roubles.

Or ce n'est pas, comme on le sait, sur le transport des voyageurs qu'on doit compter. Ce principe, qui est vrai sur toutes les lignes, l'est particulièrement sur le Transsibérien, où le prix des billets est remarquablement bas. La place de 1^{re} classe de Moscou à Vladivostok ou à Port-Arthur coûte 340 francs, pour un parcours de 8.500 kilomètres. Actuellement, c'est sur les trains des voyageurs que se produit le déficit. Au contraire, les trains de marchandises couvrent leurs frais ; ils réalisaient même, dans cette année 1899, un excédent de bénéfices de 400.000 roubles environ. A quelles proportions devront donc atteindre les transports de marchandises pour couvrir les dépenses de l'entreprise ? On a vu plus haut que, d'après la longueur moyenne des trajets et la taxe des tarifs en vigueur, le poud de marchandises représentait à peu près 13 kopecks par verste. Sur cette base, on peut compter qu'il faut, pour établir l'équilibre, un mouvement annuel de 6.000 millions de pouds. Les seules dépenses d'exploitation exigent 370 millions de pouds. Le mouvement actuel étant de 152 millions de pouds, l'équilibre financier de l'entreprise sera établi quand ce mouvement sera presque triplé.

TURQUIE

Le nouveau Grand Vizir. — C'est Mohamed Saïd Pacha, qui vient d'hériter de la haute situation qu'occupait, nominalement tout au moins, Halil Rifaat Pacha, écarté depuis quelque temps déjà des affaires par l'âge et par la maladie.

Son nom n'avait pas été prononcé depuis la mort de ce personnage, et l'on s'accordait à donner les chances les plus fortes soit au vali de Konieh, soit surtout au ministre de la Justice Abd ul Rhaman Pacha. Il semble bien que le Sultan ait pensé sérieusement à ce dernier ; mais Abd ul Rhaman aurait, dit-on, subordonné son acceptation au renvoi de deux ministres, et, d'autre part, son attitude intransigeante au cours des négociations qui ont abouti à la rupture franco-turque et à la démon-

stration de Mitylène a contribué sans doute à le faire écarter.

La nomination de Saïd Pacha a été, malgré cela, une surprise pour les cercles informés. Non qu'il paraisse inégal à sa tâche, au point de vue de l'expérience des affaires et de l'importance des fonctions remplies ; après avoir eu la charge de l'Archipel et de Chypre, il n'a pas été en effet moins de quatre fois grand vizir : une première fois en 1879 ; une seconde, à la suite d'une disgrâce de trois mois, en 1880 ; une troisième de 1882 à 1885, et enfin la quatrième fois en juin 1895. Il était tombé cinq mois après d'une façon qui semblait définitive. La disgrâce avait même été si complète, qu'il s'était, on s'en souvient, réfugié auprès de sir Philippe Currie, à l'ambassade d'Angleterre, où le Sultan dut, pour le décider à sortir, lui prodiguer longuement les assurances les plus rassurantes.

C'est un homme d'âge, qui passe pour laborieux, intègre et éclairé ; il serait partisan des réformes effectuées spontanément, et appropriées à l'état politique et aux exigences nationales de l'Empire.

Les Anglais, avec lesquels il fut cependant en conflit en 1879, semblent se croire depuis l'incident de 1895 des titres particuliers à sa bonne volonté ; par contre, les Russes ont marqué quelque mauvaise humeur à l'annonce de sa nomination. Mais il ne faut pas oublier que le caractère étroitement personnel de la politique d'Abd ul Hamid ôte à ces prévisions le meilleur de leur valeur, comme il enlève beaucoup de sa signification à un choix qui serait en tout autre temps assez important.

La situation en Arménie. — Le calme n'est pas encore rétabli dans ces malheureuses provinces. Un groupe de révolutionnaires arméniens s'est jeté dans un couvent près de Mousch et s'y défend les armes à la main. Le couvent est cerné par les troupes turques ; mais il contient un orphelinat, dont la réduction des révoltés par la force entraînerait sans doute la destruction sanglante.

Les autorités locales, probablement sur les ordres de Constantinople, paraissent désireuses de provoquer une solution pacifique. Le Patriarche arménien a été sollicité d'intervenir, et son représentant s'est en effet entremis déjà une fois pour amener les Arméniens à abandonner le couvent. Après une première évacuation, ils ont craint sans doute de voir méconnaître les promesses d'indulgence qu'ils avaient reçues et sont rentrés dans leur position. On voudrait aujourd'hui, par analogie avec ce qui s'est fait lors de l'attaque de la Banque ottomane par les révolutionnaires arméniens de Constantinople, leur faire passer la frontière sous la sauvegarde d'un agent diplomatique.

D'autre part, on signale de nouvelles incursions des Kurdes dans les vilayets de Van, de Diarbékir et de Bitlis. Enfin les cataclysmes naturels se joignent ailleurs à la crise politique. Un terrible tremblement de terre vient d'avoir lieu à Erzeroum. Une vingtaine de personnes ont péri, plus de

cent maisons ont été détruites dans les quartiers pauvres, et la plupart des édifices, notamment des églises, ont été plus ou moins sérieusement endommagés. Presque toute la population a été forcée de s'abriter sous des tentes dressées par les soins des autorités; et l'on s'efforce de recueillir les secours nécessaires qu'on n'évalue pas à moins de dix mille livres turques.

Les diplômes de l'Université française de Beyrouth. — On se souvient qu'au lendemain de la solution du conflit franco-turc, cette question avait été l'un des deux premiers sujets de la conversation diplomatique reprise entre le Gouvernement et la Porte.

Celle-ci avait élevé, il y a deux ans, la prétention d'exiger un nouvel examen des diplômés de l'École française de médecine, sous le prétexte que les épreuves y étaient passées en présence de professeurs étrangers. Dans l'espèce, c'est une commission de professeurs de médecine français, délégués chaque année par le ministre de l'Instruction, qui est chargée de cette fonction, et elle s'en acquitte, il est inutile de le dire, dans des conditions qui assurent les plus complètes garanties.

Ni le Gouvernement français, ni l'Université de Beyrouth n'avaient cru devoir se prêter à cette exigence. Et depuis deux ans les examens étaient suspendus. M. Constans avait proposé à la Porte, dès avant la rupture, d'adjoindre à la Commission française d'examen trois professeurs ottomans délégués par le Gouvernement impérial.

C'est cette proposition, demeurée jusque-là sans réponse, que M. Bapst a rappelée à Tewfik Pacha. Elle a été acceptée sans difficulté et on annonce de Constantinople que l'École impériale de médecine a été appelée à désigner trois de ses membres pour assister aux examens de Beyrouth.

ARABIE

Le chemin de fer de Bagdad et la question arabe. — Nous recevons de M. Goguyer, notre correspondant de Mascate, une lettre pleine d'intérêt dont nous croyons devoir publier la plus grande partie :

« Le chemin de fer du Bosphore au golfe Persique peut être considéré de deux façons : en lui-même, et comme tronçon du grand transcontinental européen-asiatique destiné à aboutir quelque jour à Changhaï, réunissant, en Asie, les cinq vallées de l'Euphrate-Tigre, de l'Indus, du Gange, du Brahmapoutre et du Yang-tsé.

« C'est à la deuxième considération que paraît obéir en majeure partie le tracé allemand indiqué, entre autres, par le Bulletin d'avril, p. 23, et suivant lequel une ligne principale passe très haut sur le versant gauche de la vallée et atteint le golfe en évitant les plaines basses et inondées, sauf dans le bassin du Karoun. Mais, à partir de

là, au lieu de se diriger au plus court tangentiellement à la courbe nord-orientale du golfe, après avoir résisté à l'attraction de la grande ville de Bagdad, il se laisse attirer par la bourgade de Mohammerah, obéissant ainsi à la première considération; car Mohammerah est un port de mer, en ce sens que les vapeurs postaux de la « British India », venant de Bombay, le desservent régulièrement, à jour fixe, chaque semaine, sans jamais y manquer, d'où il résulte que le tracé, après s'être dirigé jusqu'aux trois quarts de son parcours comme s'il visait le pied de l'Iran sur le littoral, puis sans doute la vallée de l'Indus, prend la tournure d'aboutir simplement au golfe Persique.

A cette première considération uniquement, paraît correspondre, dans le même projet, l'embranchement de Déli Abbas sur Bagdad, Bassora et Koueït. Mais le prolongement sur Koueït ne se justifie pas par cette seule considération puisque Bassora est dans le même cas que Mohammerah, desservie de la même façon par les vapeurs de Bombay. Or ces vapeurs, depuis le *Pachumba*, de 867 tonnaux, jusqu'au *Simla*, de 1.615 tonnaux, conviennent : 1° à transporter le contenu de 90 à 160 wagons; 2° à affronter les temps les plus mauvais, sur une mer d'ailleurs des plus hospitalières; 3° à desservir tous les ports intermédiaires de Mohammerah, Bouchir, Menama (Bahreïn), Linga, Bender Abbas, Jashk, Mascate, Tchabar, Gouader, Kurrachee, Catch, Porebunder, Mangrol, Veraoual, sans parler des ports du littoral arabe, El-Catif, El-Odjejr, Zabara, Abou-Dabi, Dobay, Chareca, etc., pour lesquels il faudrait peut-être des vapeurs encore plus petits, au lieu que les grands navires, pour lesquels on voudrait faire aboutir le chemin de fer à Koueït, ne desserviraient que Kurrachee et Bombay. Il me semble probable que le désir de relier le vaste mouillage de Koueït au réseau de l'Asie antérieure correspond à quelque projet grandiose du César allemand, qui commença par demander pour lui tout seul la concession du chemin de fer, méditant sans doute de s'en servir pour l'accomplissement de plus vastes desseins.

« Pour satisfaire nettement aux deux conditions, à un point de vue très franchement international et de pur négoce, il faudrait : 1° diriger la ligne principale, à partir de Déli-Abbas, ou environs, hors de la zone marécageuse, au plus près de la courbe du golfe puis de la courbe de la base de l'Iran; 2° arrêter l'embranchement à Bassora, sans aller pour le moment jusqu'à Koueït, à travers 200 kilomètres de désert, mais seulement quand on voudra relier la Haute Arabie avec le réseau de l'Asie antérieure.

« Mais il y a une troisième considération qui suffit, à elle seule, pour consoler ceux qui regrettent le succès très relatif des Anglais et l'échec, il est vrai absolu, des Turcs dans leurs tentatives rivales de mettre la main sur Koueït : c'est que le jour où l'on voudra y faire aboutir le chemin de fer, et y construire un port aussi beau que l'on voudra (non pas toutefois un port de guerre, car

je crois que la nature s'y oppose) le cheikh Mobarek est un compère avec lequel on s'entendra bien plus facilement qu'avec le Padischah de Constantinople; c'est donc que l'insuccès des Turcs est plutôt un succès pour les concessionnaires du chemin de fer, et, si l'on veut même, un succès pour la politique française, qui a le plus grand avantage à l'indépendance des Arabes à l'encontre des Turcs comme des Anglais. Or Koueït est aujourd'hui la seule porte par laquelle ce qui reste libre de l'Arabie peut correspondre avec l'extérieur sans subir les droits de douane officiels de 8 0/0, majorés du triple au profit des agents collecteurs; de plus, les Turcs, maîtres de cette porte, la fermeraient aux armes de guerre; et ainsi les nobles habitants de l'Arabie intérieure, ruinés, affamés, désarmés, auraient bientôt renoncé à affranchir leurs frères du littoral, pour devenir eux-mêmes les serfs de ces mêmes Turcs auxquels depuis trois quarts de siècles l'Europe arrache péniblement leurs serfs européens.

« Tout cela suppose, il est vrai, que les diplomaties intéressées auraient eu soin d'obtenir une déclaration officielle du gouvernement britannique, conforme à celle qu'il a fait publier par Reuter, dégageant nettement le cheikh de Koueït de toute obligation envers l'Angleterre. Mais, si l'on avait été assez distrait pour laisser subsister quelque fondement au bruit d'un prétendu traité qui lierait Mobarek avec nos concurrents, il faudrait assurément regretter de n'avoir pas obtenu de Mobarek qu'il agit en collusion avec les Turcs à notre profit, c'est-à-dire au profit de l'entreprise franco-germanique, ce qui pourrait se faire tout à son avantage en l'émancipant des Anglais comme des Turcs à tout jamais.

« Il serait, en tous cas, très regrettable que notre diplomatie, sur ce chapitre-là malheureusement peu attentive, ait laissé aux Anglais le moyen de se faire à Koueït un nouveau Suez, à la porte du Chatt-el-Arab, ou peut-être pis encore, un nouvel Aden, au cap Ras el Hadd, dans ce merveilleux bassin de Jarama que notre ministère des Affaires étrangères connaît depuis six ans et que notre ministère de la Marine ignore, où, par contre, le croiseur anglais *Perseus* est entré le 30 octobre dans des circonstances aujourd'hui bien graves, demain peut-être tragiques.

« Maîtresse alors des quatre coins et des côtes de l'Arabie par mer, l'Angleterre s'efforcerait alors certainement de compléter un investissement de la grande presque île par un chemin de fer sur le côté nord. Cela n'est peut-être pas aisé, mais les caravanes venant de l'Inde, y passaient au temps de la splendeur d'Edom et là où passe le chameau peut passer la locomotive. Depuis tant d'années que notre diplomatie semble ignorer de parti pris cette région du monde, les Anglais l'ont étudiée, et il y a longtemps que l'on parle d'un chemin de fer transarabique partant de l'Égypte; aucun autre ne serait plus autorisé par l'exemple du passé, car le chemin de fer anglais constituerait, il ne faut pas se le dissi-

muler, pour le trafic de la Méditerranée au golfe Persique, une concurrence redoutable, dont le canal de Suez souffrirait aussi, bien plus que de la partie du chemin de fer comprise entre Alexandrette et Bassora et dont la menace commanderait l'attention la plus sérieuse de nos diplomates et de nos financiers. »

L'affaire de Koueït. — Le jour commence à se faire sur cette question de Koueït qui, après un éclat si inattendu, s'est éteinte, comme au signal d'un bon metteur en scène.

On n'ignorait certes pas les attentions du Gouvernement anglais pour ce petit port heureusement situé, qui offre, avec un accès facile, des mouillages magnifiques. Dès 1820 cet intérêt s'était manifesté par l'installation, d'ailleurs éphémère, d'un résident; depuis Koueït est devenu une escale de la Compagnie de Navigation British India, et l'action politique interrompue pendant un demi-siècle a été reprise avec la méthode et l'audace habituelle au gouvernement des Indes. Le cheikh actuel, Mobarek el Sahab, s'y est prêté avec une bonne volonté qu'aiguillonnaient à la fois l'ambition de s'agrandir et la crainte de puissants voisins. On raconte qu'il a fait dresser un pavillon anglais dans un coin du port, et il est certain qu'en vue de conflits éventuels il a sollicité ou accepté des offres de secours en matériel et en argent.

Fort de ces promesses, et sans doute d'encouragements discrets, il avait, on s'en souvient, relevé, au début de l'année, une querelle historique avec Abdul Aziz Ibn Raschid, l'émir du Nedjd, et, joignant à ses gens les contingents de quelques tribus montefikes, et les partisans des anciens émirs Ouahabites, sous la conduite de leur descendant Abd ur Rahman Feissal, il s'était enfoncé dans la montagne. Ses débuts avaient été heureux, puisqu'il s'était emparé presque sans coup férir d'Er Riad, ancienne capitale et ville importante du Nedjd. Ils furent sans lendemain. Ibn Raschid rejoignit rapidement sa capitale, y réunit ses contingents, parmi lesquels se trouvaient les partisans de l'ancien cheikh de Koueït assassiné en 1896 par Mobarek, et quelques jours après, le 17 mars, il écrasait ce dernier dans une rencontre décisive, dont Mobarek s'échappait péniblement avec quelques soldats.

Entre autres résultats inattendus cette querelle avait, au moins momentanément, rapproché Ibn Raschid du Sultan. Ils s'étaient trouvés des ennemis communs, les tribus montefikes, contre lesquels le vali de Bassora était obligé récemment de réunir des troupes, et quant au sort de Koueït, leurs intérêts pouvaient aisément s'accorder à le régler contre Mobarek. L'émir du Nedjd se contenterait d'abaisser définitivement l'insolence de ce voisin, dont les terres basses ne tentaient d'ailleurs pas ses montagnards; et, Mobarek battu et humilié ou même le successeur de Mobarek déposé, rentreraient sous l'autorité directe du Sultan dont les cheicks de Koueït s'étaient, depuis que Midhat Pacha avait quitté Bagdad, singulièrement émancipés.

C'est au moins ce que, paraît-il, Ibn Raschid fit entendre au vali de Bassora. Il semble qu'il en fut compris. Tandis que l'émir du Nedjd massait ses contingents dans la montagne, les autorités turques appuyaient sur la grande tribu des Anézés et sur les Chammars pour les empêcher de prendre le parti de Mobarek. Enfin elles se décidaient à envoyer directement, d'abord par terre le long de la côte, puis à bord de la corvette *Zohaf*, quelques troupes régulières, pour amener Mobarek à reconnaître l'autorité effective du sultan, et pour tenir garnison à Koueït au nom du Padichah.

On sait comment les navires anglais, dont la présence avait empêché au mois de mai Mohsen Pacha d'entrer par terre à Koueït, interdirent trois mois plus tard aux officiers turcs de débarquer.

Le gouvernement ottoman, en ce moment même embarrassé d'un incident avec la France, recula devant le conflit violent. Le *Zohaf* repartit pour le Chatt el Arab; les troupes ottomanes ne quittèrent pas le vilayet, et le vali appelé à Constantinople y fut, paraît-il, réprimandé de sa complaisance à l'égard d'Ibn Raschid, et d'un excès de zèle qui aurait pu mener à une affaire. Ibn Raschid reçut, par l'intermédiaire d'un officier de l'état-major du 6^e corps turc envoyé auprès de lui, la suggestion de remettre à plus tard sa vengeance. Et Mobarek lui-même vient, paraît-il, d'être confirmé par la Porte dans son titre de caïmacan, mais avec l'instruction formelle de ne pas provoquer l'émir du Nedjd.

Quant aux Anglais, il apparaît bien qu'après avoir vu dans cet incident l'occasion souhaitée d'une action décisive, et l'avoir présenté dans ce but, avec tout le bruit et tout le décor utiles, ils ont dû, devant la menace de complications internationales d'ailleurs aisées à deviner, renoncer à l'idée du protectorat projeté par lord Curzon. Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'aux manifestations de la première heure une consigne prudente ait mis fin assez rapidement, mais non cependant sans quelque mauvaise humeur de la part d'exécutants trop enthousiastes.

Une correspondance de Bombay qu'on nous adresse à la date du 24 octobre nous donne sur ce point des indications intéressantes.

« Malgré les dénégations des journaux officieux, il semble aujourd'hui certain que les navires de guerre anglais qui sont venus à Koueït et y ont opéré leur concentration l'ont fait comme prélude d'un protectorat à déclarer sur ce port. Le *Times of India* du 23 octobre l'avoue formellement.

Parlant d'un démenti opposé par les journaux de Londres aux nouvelles contenues dans un télégramme de Bombay affirmant que la Grande-Bretagne, allait à bref délai proclamer son protectorat sur Koueït, il s'exprime ainsi :

Il y a des jours où la presse est constamment accusée de publier de fausses informations, spécialement par les agents du Foreign Office. Que dirons-nous à notre tour de ces hauts fonctionnaires qui accusent ici les journaux de publier un mensonge alors qu'ils savent admirablement

qu'ils n'ont fait que dire ce qui est la pure et simple vérité. Nous répétons encore que le bruit qui a circulé à Bombay d'un prochain protectorat sur Koueït était amplement fondé. Et si on ose mettre en doute notre affirmation, nous publierons tout ce que nous savons sans rien cacher.

L'exécution de ce plan n'aurait été empêché que par la situation générale au Transvaal et par un ordre venu de Londres. Un antagonisme aigu s'est d'ailleurs manifesté dans cette circonstance entre le Gouvernement de l'Inde, absolument partisan du protectorat, et la métropole, et il n'est pas sans intérêt de signaler cette divergence d'opinions. »

Il est vrai qu'au dernier moment on annonce le retour de navires anglais à Koueït où, de son côté, la Russie envoie un croiseur.

La cession des Farsan à l'Allemagne. — Le *Journal des Débats* reçoit de Suez l'intéressante correspondance qui suit :

Suez, le 20 novembre. — En dépit de tout le bruit qui a été fait à propos de l'occupation de l'archipel de Farsan par l'Allemagne, on ne sait pas encore, jusqu'à présent, si cette information est réellement fondée.

On a bien dit qu'un cargo-boat allemand, la *Marie*, avait, il y a quelques mois, débarqué subrepticement sa cargaison de houille à Farsan-el-Kébir; puis, peu de temps après, que, avec l'autorisation de la Porte, un dépôt de charbon avait été établi dans cette île par les Allemands pour permettre à leurs navires, allant dans l'Océan Indien ou en revenant, de prendre leur combustible dans cette station; enfin, que le gouvernement ottoman avait cédé la plus petite des îles Farsan à la marine allemande, tandis qu'il s'était réservé de créer, lui aussi, un dépôt dans la plus grande de ces îles.

Mais, s'il est difficile de découvrir la vérité au milieu de tant d'informations contradictoires, il est, par contre, assez aisé de s'apercevoir des efforts qui, en la circonstance, ont été tentés à dessein pour dérouter l'opinion publique et arriver ainsi, peu à peu, à faire le silence sur cette question des Farsan.

A vrai dire, lorsque ces bruits ont été mis en circulation, le moment était assurément mal choisi pour divulguer un fait qui ne pouvait certainement pas contribuer à rétablir le calme parmi les tribus turbulentes de l'Yémen, de l'Assir et du Hedjaz, déjà en pleine révolte contre la Porte.

Or, ce n'est plus un secret pour personne aujourd'hui que la situation est des plus troublées, depuis plusieurs mois, aussi bien dans l'Arabie méridionale qu'en Mésopotamie et au Nejd, et que, partout dans ces différentes régions, on constate, à certains indices trop apparents pour être tenus cachés, qu'une effervescence anormale secoue, à l'heure présente, le berceau de l'Islam.

En effet, on annonçait depuis quelque temps que des soulèvements s'étaient produits à la fois en Arabie centrale, dans l'Yémen et au Hedjaz; mais, maintenant, il est en outre question d'une

mutinerie grave qui aurait éclaté dans les garnisons de la Mecque et de Djeddah.

Les troupes turques de ces deux villes, irritées d'avoir à combattre des rebelles qui, après tout, sont leurs coreligionnaires, exigeraient leur renvoi immédiat dans leurs foyers.

Il faut convenir que l'ensemble de ces faits constitue des symptômes plutôt alarmants dont la Porte a toutes les raisons du monde de se préoccuper. Aussi conçoit-on aisément que, quelque désir qu'elle ait de souscrire aux demandes de l'Allemagne, elle se montre quand même quelque peu tiède à tenir ses promesses lorsqu'elle constate le mécontentement général que ces demandes provoquent en Arabie et en Mésopotamie où les tribus arabes s'imaginent, à tort ou à raison, que, par l'établissement de voies ferrées dans leurs territoires de parcours et par la cession de Farsan, leur pays est menacé d'être envahi par des étrangers dont ils redoutent l'avidité.

D'ailleurs, ce mécontentement ne se manifeste plus seulement chez le bédouin qui, comptant sur l'asile que lui assurent ses déserts, peut espérer l'impunité et ne met, par conséquent, aucune réserve à se laisser entraîner à ses instincts de pillard, mais même chez l'habitant du littoral qui, maintenant, recommence à se livrer avec ardeur dans le golfe Persique et surtout dans la mer Rouge à la piraterie. Les écumeurs des côtes de l'Arabie profitent comme jadis des dangers qu'offrent à la navigation leurs parages difficiles et semés d'écueils pour s'adonner avec plus d'activité que jamais à leur triste industrie.

Or, il semblerait puéril d'attribuer cette situation troublée, cette recrudescence de brigandage, uniquement à la mauvaise administration des Turcs. Croire que les embarras financiers de la Porte, l'incurie et l'apathie de ses fonctionnaires ou les retards apportés dans le paiement de la solde des troupes sont les causes principales de l'effervescence des populations arabes serait sans doute une erreur.

Tous ces vices de l'administration ottomane ne datent pas d'hier; il n'y a, par conséquent, pas de raisons, alors que ces populations y sont accoutumées depuis de longues années, pour qu'ils leur soient devenus tout à coup plus intolérables que par le passé. Mais en recherchant avec soin la véritable cause des troubles qui bouleversent actuellement l'Arabie, n'arrive-t-on pas à se demander si l'Allemagne, qui se flatte de porter un si vif intérêt à la Turquie, a été heureusement inspirée le jour où, pendant que l'Angleterre s'agitait à Koueït, à Aden, dans l'Oman et le golfe Persique, elle poursuivait, de son côté, la cession des îles Farsan et sollicitait la faculté de construire le chemin de fer de Bagdad.

Cette action simultanée de l'Angleterre et de l'Allemagne dans les possessions asiatiques de l'empire ottoman, cette course au clocher de ces deux puissances pour y implanter leur influence et leur prépondérance, ont, quoi qu'on en pense, éveillé les suspicions et les méfiances des habitants de l'Arabie.

C'est sans doute pour cette raison que ceux-ci, dans leur exaspération d'être l'enjeu des rivalités des deux nations chrétiennes également redoutées, se montrent aujourd'hui prêts à se livrer aux pires extrémités. Et c'est probablement aussi parce que la Porte sait à quoi s'en tenir à ce sujet qu'elle met peu d'empressement à accorder les concessions qui lui sont demandées par l'Allemagne tant dans la mer Rouge que dans la vallée de l'Euphrate.

L'arrière-pays d'Aden. — La *Correspondance Politique* a annoncé vers le milieu de novembre dernier qu'un arrangement était intervenu entre l'Angleterre et la Turquie en vue de délimiter leurs sphères respectives d'influence et leurs frontières entre le Yemen et Aden. Une commission turque était déjà nommée, elle attendait seulement des instructions pour se diriger vers la localité choisie pour l'ouverture des négociations. Un règlement définitif de la situation compliquée de l'arrière-pays est, semble-t-il, à peine ébauché. On représente le gouverneur anglais d'Aden comme ayant déclaré en plusieurs occasions qu'on n'abandonnerait pas le protectorat et la sphère d'influence qui, non seulement s'étendent jusqu'à la frontière turque, mais au delà dans le territoire ottoman du Yemen. Les Turcs espèrent, cependant, que les commissaires apporteront quelque amélioration à l'état présent des choses qu'ils auraient beaucoup de peine à accepter.

ASIE ANGLAISE

Le récent voyage de lord Curzon. — On sait que l'administration anglaise de l'Inde est essentiellement ambulatoire et que les fonctionnaires du célèbre *Indian civil service* parcourent avec leurs auxiliaires et leurs bureaux, en véritables fonctionnaires nomades, les territoires qui leur sont confiés. Plus leur grade est élevé, moins ils sont de temps hors de leur résidence, mais tous sont astreints à des tournées, et le vice-roi n'y échappe pas plus que les autres. C'est l'une de ces grandes tournées administratives que vient d'accomplir lord Curzon. Nous n'avons pas l'intention de suivre étape par étape le vice-roi dans ce voyage qui n'est pas, nous venons de le dire, une exception; mais quelques incidents en sont cependant à relever. A Silchar, par exemple, répondant à un toast, au banquet des colons, lord Curzon, après avoir comparé la situation des Anglais dans l'Inde, suivant qu'ils sont au service du gouvernement ou engagés dans des affaires industrielles, a insisté sur les devoirs de bonne association qui s'imposent à eux. Il a fait observer la part que les planteurs prennent dans le développement du pays et a insisté sur l'importance considérable qu'il y avait à ce que des relations de confiance et de concorde prévalussent entre le gouvernement

et ses clients. Pour lui, ses efforts tendront à étudier avec soin les conditions capables de favoriser les entreprises commerciales et industrielles et d'assurer leur loyale coopération. « Actuellement, a-t-il dit, je crois qu'il existe une estime mutuelle et beaucoup de bienveillance entre le gouvernement et les sociétés industrielles et commerciales. » Ce sont là des paroles dont doit s'inspirer tout représentant d'une puissance européenne dans une possession d'outre-mer; car, en ces pays plus que dans les métropoles, les relations de l'administration et des administrés, en l'espèce les colons, doivent être empreintes de confiance et de bienveillance mutuelles. Le succès n'est qu'à ce prix.

Plus tard, parlant devant tous les chefs des Etats Chans du Sud, lord Curzon a fait observer que les territoires qui dépendent de ces chefs, territoires dont la superficie dépasse 40.000 milles carrés et dont la population s'élève à environ 800.000 âmes, étaient l'une des réserves les plus prometteuses pour l'avenir. Les populations de ces pays sont habiles dans le commerce, le sol est fertile et capable de produire maintes sortes de céréales et les richesses minérales y sont abondantes. En 15 ans, ce pays est passé, sous l'habile direction de M. Hildebrand, d'un état chronique de pillage et de désordre à un état de tranquillité et de prospérité. Dans cette tâche, M. Hildebrand a été soutenu par l'attitude éclairée de la plupart des chefs qui, au lieu de passer leur temps en incursions dans les Etats voisins et en luttes comme avaient fait leurs ancêtres, rivalisent maintenant chacun entre eux dans l'exécution de travaux d'utilité publique et dans l'ouverture de leur pays au moyen de routes. « Une école, a dit lord Curzon, est sur le point d'être ouverte à Taungyi pour l'éducation spéciale des fils et parents des chefs, et s'ils sont sages, comme je pense qu'ils le sont, ils ne manqueront pas de profiter des avantages que cette institution leur conférera. Un jour, vous serez reliés par des chemins de fer avec les principales lignes de la Birmanie. Les Etats du Sud deviendront de grands exportateurs, et quelque vice-roi de l'avenir viendra vous visiter et vous féliciter sur votre participation brillante et rémunératrice à l'Empire de l'Inde. »

Parlant ensuite de la Birmanie supérieure, lord Curzon a déclaré que cette possession ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention de tout vice-roi de l'Inde car, si récemment acquise qu'elle soit, elle a déjà accompli des choses remarquables et elle est pleine de promesses pour l'avenir; mais elle est spécialement intéressante pour celui qui a fait des frontières de l'Empire l'objet de ses études particulières et qui ne connaît pas de spectacle plus passionnant que celui des peuples de l'Orient passant, par un progrès régulier, d'un état arriéré à la civilisation, sans, dans le même temps, perdre les croyances religieuses, les traditions ou les caractères nationaux de leurs races. Ici, dans la Birmanie supérieure, les deux extrémités de cette évolution peuvent être observées, car d'un côté il y a une race intelligente et traitable,

adonnée à l'agriculture et au commerce, et vivant sous la domination d'une des religions les plus vieilles et les plus cultivées, et de l'autre côté on a seulement à poursuivre vers la frontière nord-est pour rencontrer des tribus qui mettent encore tout leur plaisir à se ravir l'une l'autre leurs chefs. « Je doute, a ajouté lord Curzon, que les frontières du Nord-Ouest de l'Inde, que je connais bien, présentent des traits plus diversifiés que les vôtres sur le Nord-Est. Les frontières de la Birmanie supérieure touchent celles de Chine et d'Assam. Il y a ici une situation et une tâche qui occuperont le génie de la race britannique pendant longtemps. Dans cent ans, la Birmanie supérieure, avec ses immenses ressources développées, ses cours d'eau utilisés, ses communications améliorées, sa population plusieurs fois multipliée et la paix régnant de la vallée de l'Hugonk au golfe de Martaban et des collines de Lushai au Yunnan, sera beaucoup plus différente de sa situation présente que le Bengal d'aujourd'hui l'est de celui de Warren Hastings. La population des provinces supérieures les Etats Chans exclus, est de moins de 4 millions; avec un climat tempéré, un sol fertile et une immunité assurée contre la famine, il n'y a pas de raison pour que cette population ne soit pas un jour de 14 millions. » On voit que ces déclarations sont fort optimistes; cependant les résultats obtenus déjà dans certaines régions de l'Inde, qui ont été absolument transformées et vivifiées, permettent de croire qu'une partie au moins de ces vues d'avenir se trouvera réalisée.

L'Angleterre et l'Afghanistan. — L'installation de Habib-Oullah-Khan, sur le trône de son père, l'Emir Abdur-Rhaman, se sera décidément faite au milieu d'une tranquillité tout à fait inaccoutumée. L'Angleterre paraît décidée à entretenir avec le nouvel émir les relations cordialement intéressées qu'elle avait avec son prédécesseur; non seulement elle continuera le service de la pension de plusieurs millions qu'elle avait consentie à Abdur-Rhaman, mais le vice-roi de l'Inde a décidé d'envoyer à Caboul une ambassade solennelle de hauts dignitaires musulmans, afin de notifier à l'émir, par l'organe de coreligionnaires en Islam, la bienveillance impériale.

Une nouvelle province frontière. — Lord Curzon vient de créer une nouvelle province qu'il a détachée de la partie du Nord-Ouest de l'ancienne province du Pendjab. Il a cru cette création nécessaire pour exercer une vigilance plus active sur les Etats limitrophes, sur les clans montagnards, sur toute cette population guerrière et sauvage qui s'agite sur les confins de l'Afghanistan. Cette création n'a pas été sans difficultés. M. Fanshawe, le commissaire de Delhi, a donné sa démission. Le lieutenant gouverneur du Pendjab a critiqué la mesure projetée dans un discours à la fin d'un banquet à Simla. Ces hauts fonctionnaires redoutaient une réduction dans leurs prérogatives et considéraient le projet comme une atteinte à leur dignité. Lord Curzon

ne s'effraya pas de cette tempête, et avec le tempérament autoritaire qu'on lui connaît il poursuivit l'organisation de sa province, en traça le contour, en régla l'administration (1). Avec une grande sagesse, il maintint dans leurs postes tous les agents dont l'influence sur les tribus montagnardes est personnelle, acquise par des années de vie solitaire et périlleuse, et qui ne pouvaient être changés sans compromettre la tranquillité du pays. Lord Curzon a nommé principal commissaire de la nouvelle province un homme dont on peut dire que c'est *the right man in the right place*; le colonel Deane est en effet très au courant des mœurs de la région qui lui est confiée et ses débuts ont été très heureux.

Les opérations contre les Mahsouds. —

On a mandé d'Allahabad au *Times*, dans les derniers jours de novembre, quelques détails sur les opérations entreprises dans le Waziristan contre les Mahsouds, pour les punir de leurs récents outrages. Quatre colonnes dirigées par le général Dening ont reçu l'ordre d'entrer dans les pays des Mahsouds. Les opérations de ces quatre colonnes n'ont pas été sans difficultés. La colonne du Datta-Khel qui a détruit une grande partie de Makin, le plus important village du pays Mahsoud, a eu un tué et huit blessés; les autres ont eu deux ou trois tués et un assez grand nombre de blessés; mais les Mahsouds ont été, dit-on, démoralisés par ces attaques simultanées se produisant dans quatre directions différentes avec rapidité et énergie. Le nombre total des prisonniers faits par les colonnes anglaises a été de 492.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

ARTILLERIE

Chine. — M. le capit. Maloigne, adj. au direct. du parc d'artil. du corps expédit., est classé au 23^e rég.;

M. le capit. Péron, adj. au direct. du grand parc d'artil. du corps expédit., est affecté à la direct. d'Alger;

M. le lieut. Leclerc, adj. au comm. de l'artil. de la 2^e brig. du corps expédit., est classé au 30^e rég.

M. Gendron, chef d'escad. hors cadres, détaché au serv. des remontes du corps expédit., de Chine est replacé au 14^e rég.

GÉNIE

Cambodge. — M. le lieut. Camut a été mis hors cadres à la disposit. du minist. des colonies pour le service des trav. publics au Cambodge.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Chine. — Par décision du 27 nov., M. Parize, officier d'adm. ppal, empl. à l'état-maj. de la brig. de l'armée de terre du corps expéd. de Chine, est désig. pour être empl. à l'état-maj. du gouvern. milit. de Paris.

TABLEAUX DE CONCOURS

Sont inscrits d'office aux tableaux de concours pour 1901, au titre de l'expédition de Chine :

(1) Voir à ce sujet le *Times* du 12 novembre 1901, p. 10, où l'on trouvera de très longs détails sur cette organisation.

LÉGION D'HONNEUR

INFANTERIE

Pour le grade d'officier :

M. le command. Lemoine du 58^e rég. d'infant.;

Pour le grade de chevalier :

M. le capit. Sousselier, hors cadres, du service d'ét.-maj.

GÉNIE

Pour le grade de chevalier :

M. le capit. breveté Lindecker, stag. à l'ét.-maj. du gouv. milit. de Paris.

MÉDAILLE MILITAIRE

INFANTERIE

L'adjudant Madier, les soldats Schweitzer, Molgras et Cartier, du rég. d'infant. de marche; l'adjudant Martinet, le sergent Gault, les caporaux Penal et Dubois, les soldats Pigeret, Tabor, Bélaïr et Robert, du rég. des zouaves de marche.

CAVALERIE

Les maréchaux des logis Dambrun et Dutru et le cavalier Raspado, du 5^e chasseurs d'Afrique.

ARTILLERIE

L'adjudant Boué, du 20^e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Le maréchal des logis Charmois, du 15^e escadron.

ARTILLERIE (COMMIS ET OUVRIERS D'ADMINISTRATION)

Les adjudants Dousselin et Massebœuf, de la 15^e section.

GENDARMERIE

Le maréchal-des-logis Gouinquenet.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Chine. — Les officiers ci-après, du 16^e rég., passent, savoir :
M. le capitaine Pernot, à l'état-maj. partic., en qualité d'offic. d'ord. du gén. Sucillon, command. la brig. d'occupat. en Chine :

M. le capit. Martin, au 17^e rég.;

M. le capit. Braconnier à la 6^e comp. du 18^e rég.;

M. le capit. Rivet à la 11^e comp. du 18^e rég.;

M. le capit. Sigonney à la 12^e comp. du 18^e rég.;

M. le lieut. Robillot à la 3^e comp. du 3^e rég.

Les officiers ci-après, du 17^e rég., passent, savoir :

M. le lieut. Le Poupon à la 8^e comp. du 18^e rég.;

M. le lieut. Javouhey à la 11^e comp. du 18^e rég.;

Les officiers ci-après du 18^e rég. passent, savoir :

MM. les capit. Perrin, Delord et lieutenant Hommey, à la suite du 16^e rég.;

MM. les lieut. Dubreuil et Bourchet à la suite du 17^e rég.

MM. le capit. Geoffroy et le lieut. Billotte ont été désig. pour servir au bat. du 16^e rég., détaché à Changhai.

Tonkin. — Ont été désignés pour servir au Tonkin :

MM. le colonel Martin; les chefs de bataillon Plé, Brion et de Gaye; les capitaines Méray, Marimbert, Jarty, Péteau, François et Mouriès; les lieutenants Dubosc, Charlemagne, Arnoux de Pirey, Moustié, Bajau, Courtin, Odin, Lécrivain, Tujagne et Le Coat; le sous-lieut. Goumain;

Le capit. Hasselot a été désig. pour commander la comp. de discip. du Tonkin;

Le lieut. Leroy est dés. pour remplir les fonct. de lieut. d'habil. au 9^e rég.;

Le lieut. Level est désig. pour rempl. les fonct. de lieut. d'habil. au 10^e rég.;

MM. le capit. Blaise et le lieut. Chappelle sont désignés pour servir au Tonkin.

Cochinchine. — M. le capit. Chauveteau est désig. pour servir en Cochinchine.

Océanie. — M. le lieut. Fréchou a été désig. pour servir au bataillon de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Tonkin. — MM. les capit. Franceries et Bérout ont été classés à l'état-maj. partic. de l'arme au Tonkin, pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

M. le capit. Ménard est classé à la suite du rég., à Hanoi;

M. le capit. Cauquil est classé à la 4^e batt. du rég., à Langron.

Par décis. du 15 nov., ont été mis à la disp. de M. le gén. comm. en chef les troupes de l'Indo-Chine, pour servir au Tonkin: MM. le chef d'escadron Ramade et les capit. Geoffroy et Bossavy.

Cochinchine. — Par décis. du 15 nov., ont été mis à la disposit. de M. le gén. comm. en chef les troupes de l'Indo-Chine pour servir en Cochinchine: MM. le chef d'escadron Le Bigot et le capit. Noël.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

SECTION DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Tonkin. — M. Littaye, offic. d'admin. de 3^e cl. à la direction du Tonkin, est promu à la 2^e cl. ;
M. Guyon, garde auxil. de 3^e cl. à la direct. du Tonkin, est promu à la 2^e cl.

VÉTÉRINAIRE DÉTACHÉ A L'ARTILLERIE COLONIALE

Cochinchine. — Par décision minist. du 2 déc., M. Boulard, aide-vétérinaire au 2^e rég. à Cherbourg, a été désig. pour continuer ses services aux batt. stationnées en Cochinchine.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Chine. — M. le *commiss. ppal* de 3^e cl. Argand a été désig. pour occ. l'emploi de chef des serv. administ. de la brig. d'occ. de Chine ;

MM. les *commiss. de 1^{re} cl.* Tassel et Piquemal ont été désig. pour contin. leurs serv. à la brig. d'occup. de Chine.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Chine. — M. Gallay, médecin ppal de 2^e cl., est désig. pour l'emploi de chef du serv. de santé de la brig. d'occup. de Chine ;

M. Duval, pharm. aide-maj. de 1^{re} cl., est désig. pour serv. à la brig. d'occup. de Chine (hôpital militaire de Tien-Tsin).

Cochinchine. — M. le *pharm. aide-maj. de 1^{re} cl.* Legault a été désig. pour servir en Cochinchine.

TABLEAUX DE CONCOURS

Sont inscrits d'office aux tableaux de concours pour 1901, au titre de l'expédition de Chine :

LÉGION D'HONNEUR

Pour le grade d'officier :

MM. les *command.* Pourrat, du 16^e rég. d'infant. col. ; Fonsagrives, du 18^e rég. ; le *capit.* Ponsignon, du 2^e rég. d'artill. coloniale.

Pour le grade de chevalier :

MM. le *capit.* Bernard, du 3^e tirail. tonkinois ; le *capit.* Martin, du 17^e rég. d'infant. colon. ; le lieutenant Pruneau, du 16^e rég. d'infant. colon.

MÉDAILLE MILITAIRE

L'adjudant Machy, le sergent Péretti, le sergent Dudous, le caporal-fourrier Cambriels, le soldat de 1^{re} cl. Blain, du 16^e rég. d'infant. col. ;

L'adjudant Sabatie, du 17^e rég. ;

Les adjudants Escande, Fau, Touya ;

Le sergent Garnier, le soldat de 1^{re} cl. Bourgès, du 18^e rég. ;

L'adjudant Julien, du 1^{er} rég. d'art. col. ;

L'adjudant Malaterre, hors cadres à la 5^e comp. d'ouvriers d'artillerie col.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — Par décision du 7 nov., M. le lieutenant de vais. Hourst (A.) a été nommé au command. de la canonnière l'*Oly*, dans l'escadre de l'Extrême-Orient.

M. le lieutenant de vais. Gaillet (V.-J.-R.) est désig. pour embarquer sur le *Bugeaud*, dans l'escadre de l'Extrême-Orient ;

M. l'enseig. de vais. de Solminihac (E.-E.-L.-M.) est désig. pour embarquer sur la canonnière la *Surprise*, dans l'escadre de l'Extrême-Orient ;

M. le lieutenant de vais. Serven (P.-H.) est désig. pour embarquer sur le *D'Entrecasteaux*, dans l'escadre de l'Extrême-Orient ;

M. l'enseig. de vais. Decoux (L.-C.-P.) est désig. pour embarquer sur le *D'Entrecasteaux*, dans l'escadre de l'Extrême-Orient.

Cochinchine. — Par décis. du 5 déc., M. le lieutenant de vaisseau Hérou (A.-V.) a été nommé au command. du *Bengali* dans la div. nav. de Cochinchine.

MM. les enseig. de vais. Jourdan de la Passardière (F.-M.), Bouquet (E.-P.-G.), Nicolas (A.-M.), Castex (R.-N.-P.) et l'aspirant de 1^{re} cl. Colson (G.-M.-J.), désignés pour faire partie de la mission hydrograp. de l'Indo-Chine, seront embarq. sur le *Bengali*, dans la div. nav. de Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. le méd. de 2^e cl. Lafolie est désig. pour embarquer sur la *Triomphante*, div. nav. de Cochinchine.

Indo-Chine. — Les méd. princip. Brou-Ducland et Clavel sont désignés pour aller servir aux troupes stationnées en Indo-Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 5 décembre 1901, M. Christian (E.), secrétaire général de préfet., a été nommé administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Océanie. — Décret fixant les quantités de produits originaires d'exploitations françaises des Nouvelles-Hébrides à admettre en France et en Nouvelle-Calédonie sous un régime de faveur, pendant la campagne de 1901-1902 (page 7296). J. O. du 21 nov.

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret rattachant administrativement et financièrement les îles Rurutru et Rimatara à l'archipel des Gambier (page 7379). J. O. du 26 nov.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

II. Gelten, ingénieur en chef des ponts et chaussées de 2^e cl. à Oran, a été mis en congé illimité et autorisé à accepter les fonctions de directeur général de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Par décret en date du 16 novembre, M. Le Mée de la Salle, président de la Chambre de commerce de Marseille, est nommé membre du conseil d'administration et membre du comité de direction de l'office national du commerce extérieur.

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. *Aillaud*, producteur d'huiles à Tizi-Ouzou. — *Amic*, industriel à Grasse. — *Arnaud*, négociant à Mèze. — *Barbat*, négociant en huiles et graines à Charenton. — *Barbier*, direct. des établis. de la Sté franco-russe d'explosifs à Saint-Pétersbourg. — *Beaux*, direct. de la Sté franç. Ballet à Moscou. — *Bergaud*, directeur de la Sté Solway et Cie à Douai. — *Bernheim*, fabricant de tissu dit « jersey » à Paris. — *Berlin*, industriel à Paris. — *Bonnet* (Joseph), négociant à Bogota. — *Bordes*, négociant à Cavally. — *Bourgeois*, négociant en soieries à Sully-Sallisel. — *Bousquet* (H.), représent. de la maison Descours et Cie à Saïgon. — *Bureau*, directeur des usines Maguin à Audelain. — *Butin*, administrateur délégué de l'ancienne maison G. Bac à Paris. — *Butin*, ingénieur de la Sté cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong. — *Cally*, associé de la maison Chartier et Cie à Paris. — *Chantepie*, négociant à Tamatave. — *Chaleur*, négociant importateur à Sydney. — *Cowerchell*, direct. de la compagnie française du Congo à Brazzaville. — *Coste* (Eugène), armateur à Tunis. — *Cristau*, négociant à Mascara. — *Debeaux*, négociant à Hanoï. — *Deglos*, export. de prod. pharm. à Paris. — *Delamare*, exploitant de minerais à Sakamody. — *Desmarais*, de la maison Desmarais frères, à Paris. — *Dubly*, manufacturier à Roubaix. — *Dumont*, direct. de la Sté des prod. chimiques de Dijon. — *Duplan*, chef de la maison Aug. Duplan et Cie à Beyrouth. — *Dupuy*, négociant à Pnom-Penh. — *Fages*, commerçant à Tlemcen. — *Faudouas* (C.), présid. de la Chambre de comm. franç. de Rosario. — *Garrigue*, présid. du syndicat commercial à Djibouti. — *Gauthier*, négociant à Konakry. — *Gobel*, export. de lièges à la Réghaïd. — *Gobillot*, copropriétaire des grands magasins de la Ville de Saint-Denis, à Paris. — *Gros*, négociant en essences à Boufarik. — *Guillaume*, présid. de la Chambre de commerce de Hanoï. — *Halimboung*, négociant en confections à Paris. — *Heflter*, mégissier et teinturier en peaux à Paris. — *Henrivaux*, présid. du cons. d'adm. de la société « la Pierre de Verre » à Paris. — *Hug*, fabricant de scies à Paris. — *Jacquet*, représ. de la maison Simon à Haïphong. — *Karpèlès*, négociant en matières colorantes à Paris. — *Laborde*, directeur du comptoir de Djibouti, à Djibouti. — *Landru*, direct. de l'usine de la Sté des cigares français à Moscou. — *Lang*, fabricant de chemises à Francfort-sur-le-Mein. — *Laroche*, direct. de l'usine Lechat à Gaud. — *Lavie*, minotier à Guelma. — *Legras*, négociant et planteur à Nossi-Bé. — *Lemoine*, négociant à Mostaganem. — *Leynaud*, agent ppal de la compagnie coloniale d'exportation à Konakry. — *Lombard*, présid. de la chambre consultative mixte de l'Aunain, à Tourane. — *Magnin*, négociant à Bogota. — *Maréchal*, négociant à Sidi-bel-Abbès. — *Marix*, direct. de la maison de couture Laferrière à Paris. — *Martel*, présid. de la Chambre de comm. de Bougie. — *Meyer*, négociant à Durban. — *Moeller*, représent. de maisons franç. à Helsingfors. — *Muller*, dit de Tannegg, caissier à la succur. de la Banque de l'Indo-Chine à Pondichéry. — *Narbonne*, minotier à Hussein-Dey. — *Oudard*, fabricant de dentelles de Lunéville. — *Pacra*, négociant en plumes à chapeaux à Paris. — *Pellier*, de la maison Pellier frères, au Mans. — *Pétiaux*, représentant de la maison d'Arloz Pétiaux, à Djibouti. — *Pié*, représentant d'établis. français à Lima. — *Ploumdeur*, négociant en papiers à Paris. — *Prost*, direct. de la maison de nouveautés Casa francesa à Santiago-du-Chili. — *Requier*, négoci. distillateur à Périgueux. — *Rbuland*, direct. de la compagnie agricole de Fuente Piedra à Malaga. — *Sachot*, industriel céramiste à Montereau. — *Savignon*, négociant en vins à Paris. — *Schneider*, négociant à Grand-Bassam. — *Sigrand* (Paul), de la maison Thierry et Sigrand. — *Sescau* (J.-B.), présid. de la Chambre de commerce de Tananarive. — *Schwob*, secrét. gén. de la compagnie générale pour l'industrie en France et à l'étranger, à Paris. — *Vacher*, agent ppal de la compagnie franç. de l'Afrique occid. à Konakry. — *Vaudelet*, président de la chambre consultative à Pnom-Penh. — *Vergnes*, direct. de la compagnie du Congo occidental, à Libreville.

Bibliographie

Le Laos par LUCIEN DE REINACH, ancien commissaire du gouvernement au Laos. Deux grands volumes avec six cartes et cent vingt-cinq gravures, d'après les photographies de l'auteur. Paris, A. Charles, libraire-éditeur, 8 rue Monsieur-le-Prince.

Le Laos fut pendant longtemps la Cendrillon de nos possessions indo-chinoises. On le considérait plutôt comme une marche nécessaire que comme une province ayant grande valeur en elle-même, et, sauf au moment des incidents avec le Siam, l'opinion s'en était généralement désintéressée. On commence à revenir depuis quelque temps sur cet oubli injuste. Les publications excellentes se succèdent sur le Laos. La dernière, *Le Laos*, par M. L. de Reinach, qui fut envoyé dans ce pays à titre de commissaire du gouvernement, est une véritable encyclopédie des choses laotiennes. Cet ouvrage est, proportionnellement à son sujet, moins vaste et beaucoup plus simple, le pendant du remarquable rapport de la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, publié sous la direction de M. Henri Brenier. L'auteur a donné en ce qui concerne le Laos les mêmes indications pratiques sur le commerce, les communications, les monnaies, les poids et mesures, en les fondant d'ailleurs dans une étude de l'histoire, de la géographie et des sociétés des pays laotiens, qui les font comprendre de plus haut et permettent une intelligence générale du sujet.

En lisant M. L. de Reinach on découvre combien le Laos mérite d'être mieux connu. Sans doute, c'est un pays encore un peu retranché du monde derrière les rapides du Mékong et les replis compliqués des montagnes annamitiques. Ainsi maintenu à l'écart par des obstacles naturels, il ne prend jusqu'ici qu'une bien faible part à la vie universelle. Mais c'est une colonie qui a bien sa valeur. Nous l'avons conquise sans effusion de sang. Nous avons été accueillis en sauveurs par les habitants, n'y arrivant pas comme les oppresseurs d'un peuple libre mais comme les libérateurs d'un peuple opprimé. Notre domination est toute de réparation après les règnes tyranniques des Hôis et surtout des Siamois qui dépeuplèrent systématiquement la vallée du Mékong au profit de celle du Ménam. Aujourd'hui les peuplades laotiennes jadis déportées au Siam commencent à rentrer dans leurs foyers sur lesquels nous faisons régner la sécurité. M. L. de Reinach donne une étude, éclairée par des documents diplomatiques et parlementaires publiés dans une annexe, qui fait bien ressortir ce caractère heureux de notre intervention : les Laotiens, beaucoup plus encore que nous-mêmes, étaient victimes des agissements et des perfidies des Siamois, d'où résulta notre action suivie du traité du 3 octobre 1893, qui nous a donné en toute propriété les territoires de la rive gauche du Mékong et des droits si étendus — confirmés par l'accord anglo-français du 15 janvier 1896 — sur ceux de la rive droite.

Ce pays ainsi acquis avec le consentement des populations est gouverné de même. Un chiffre rassurant en fait foi : il n'y a au Laos qu'un fonctionnaire ou agent de la force publique pour 6.528 habitants. Leur organisation municipale et cantonale a été laissée à ces peuples qui ne connaissent pas les grandes agglomérations d'Etat. Comme le dit M. L. de Reinach, « nous avons toujours agi avec tact et douceur, en confiant à l'élection, suivant les coutumes, le choix des fonctionnaires ». Le résident supérieur français se réserve seulement d'agréer ou de refuser les élus. Les indigènes ont conservé leurs tribunaux, mais ils peuvent en appeler à des tribunaux mixtes provinciaux et à un tribunal mixte supérieur présidé par

le Résident supérieur. La justice est rendue selon les divers codes ou coutumes du pays. Nous essayons de moraliser les juges indigènes portés à la vénalité comme tous les Orientaux, et, d'ailleurs, les Laotiens apprécient l'impartialité de notre justice à laquelle ils recourent de plus en plus volontiers.

Les impositions sont modérées : à un budget de dépenses d'environ 1.850.000 francs les recettes locales ne contribuent que pour un peu plus de 500.000 francs, le reste est fourni par les autres pays de l'Union Indo-Chinoise. Pour chaque habitant on dépense 3 fr. 69, mais il n'apporte que 1 fr. 03 à cette somme. Cette taxation est plus légère que celles du Laos siamois et du Siam propre qui sont respectivement de 1 fr. 57 et de 3 fr. 75 par tête.

Dans de pareilles conditions, il ne faut pas s'étonner qu'un peuple qui avait perdu l'habitude et le sentiment de l'indépendance se laisse gouverner presque sans à-coup. Il faut ajouter d'ailleurs que les Laotiens sont un des groupes humains les moins difficiles et les plus aimables qui soient. Cette population est d'ailleurs diverse par ses origines. On trouve, refoulées dans les montagnes, des peuplades au teint foncé, dont les Khâs sont les principales et qui paraissent un mélange de négritos autochtones, de Tiams ou Malais venus du sud et de Thibétains : dans les plaines sont leurs vainqueurs, les Laotiens, de race Thaï comme les Siamois, originaires probablement des montagnes du Sé-tchouan. Mais ni les uns ni les autres n'ont beaucoup gardé de la fureur des luttes anciennes. Ce sont d'aimables payens, indolents, qui cherchent sans excès, sans forcer la nature, le plaisir. Leur épicurisme a pénétré leur religion, généralement un bouddhisme bienveillant, fertile en fêtes fleuries, et qui aime la joie de vivre, même chez les animaux : une de leurs plus jolies cérémonies consiste à acheter pour les rendre à leur élément des poissons vivants et des oiseaux.

Sans doute nous avons trouvé encore chez ces gens adoucis quelques traces des luttes d'autrefois. Les Khâs étaient tenus par les Laotiens en une sorte d'infériorité, parfois de servage, lorsqu'ils vivaient au milieu d'eux. L'esclavage existait dans le Laos avec deux origines, la capture et les dettes. Les Siamois avaient déjà pris quelques mesures pour supprimer l'esclavage de traite ; elles restaient inefficaces, car beaucoup de mandarins siamois étaient les premiers à profiter de ce trafic. Nous les avons rendus radicaux, en trouvant l'appui sincère, il faut le reconnaître, même des autorités laotiennes qui avaient à perdre à leur application. Beaucoup d'esclaves libérés sont d'ailleurs restés volontairement chez leurs anciens maîtres qui les maltrahaient rarement, mais tous sont munis d'un certificat de libération que ces maîtres eux-mêmes les ont obligés à demander, pour ne pas être accusés plus tard de retenir par la force un esclave chez eux. Quant à l'esclavage pour dettes, qui est généralement né d'une dette causée par le non-paiement de dommages-intérêts dus pour quelque crime ou délit, nous n'avons pas pu le supprimer, mais il a été réglementé. Nous avons veillé, entre autres choses, à ce que la dette s'amortisse peu à peu par le travail du débiteur. La situation de ce dernier n'a d'ailleurs rien de trop pénible. Comme le disait dans un de ses rapports le commandant supérieur du Bas-Laos : « Chose singulière, dans ces coutumes, le maître paraît plus à plaindre que l'esclave. Alors que celui-ci est libre de changer de maître comme il l'entend (il n'a pour cela qu'à en trouver un nouveau lui prêtant la somme qu'il doit), le maître, lui, ne peut vendre la créance à un autre sans le consentement de l'esclave. De telle sorte que, lorsqu'on a la chance de tomber sur un bon serviteur, il est nécessaire de le traiter avec beaucoup de ménagements, car il ne manque pas autour de lui de gens cherchant à s'en procurer de bons. »

Ces Laotiens aux mœurs douces vivent facilement dans un pays dont beaucoup de régions sont généreuses. Du sud au nord, presque partout on y trouve des productions riches, qui, dans un grand nombre de cas, n'exigent d'autre effort que celui de la cueillette. Le Laos exporte au nord le thé, ailleurs le caoutchouc, le benjoin, la laque et la cardamome. Il produit en abondance les plantes vivrières et son peuple se nourrit surtout du riz qui est cultivé dans les plaines inondées et dans les clairières ouvertes par le feu dans les forêts des montagnes. Il a même fallu réglementer cette dernière pratique qui menaçait de déboiser peu à peu tout le haut pays.

Avec ces richesses, auxquelles il faut encore ajouter le bétail des plaines basses et des hauts plateaux frais, et aussi les mines de toutes espèces, le Laos devrait donner lieu à un vif mouvement d'échanges. Il n'en est rien. Cette inactivité vient, en partie, du manque de population. Le Laos français dépeuplé par les invasions n'a que 300.000 habitants environ : à ce taux, la France deux fois plus étendue en aurait un million. C'est une situation à laquelle remédie lentement la paix apportée par nous qui permet l'augmentation naturelle de la population et l'immigration. Mais l'inactivité commerciale du Laos a d'autres causes qui comportent des remèdes à échéance moins lointaine. Certains chiffres — M. L. de Reinach n'a malheureusement pas pu donner de statistiques complètes — permettent de le deviner. Les exportations du Laos ont été, en 1899, d'environ 1.240.000 francs et les importations de 933.000. Cette différence qui existe dans les statistiques ne correspond sans doute pas à la réalité des faits. Beaucoup d'importations se font en fraude au Laos à cause de l'énormité de nos droits de douane. Malgré l'insécurité et la longueur des routes de Bangkok au Mékong, beaucoup de marchandises à destination du Laos les suivent afin d'essayer de franchir sans acquitter de droits de douane une frontière presque impossible à surveiller en détail. Bien plus, nombre d'articles écartés par nos tarifs ne se trouvent même pas, même à un prix majoré, sur les marchés de la Cochinchine. Il en résulte que le commerce se détourne sur Bangkok où les produits d'exportation trouvent leur contre-partie en produits d'importation. Ce n'est pas seulement le commerce clandestin qui grandit entre le Siam et le Laos, c'est même le commerce avoué, contrôlé et taxé par les douanes. Les chiffres suivants en font preuve : le Bas-Laos, qui a exporté en 1898 et 1899 respectivement pour 879.000 et 847.000 francs, a vendu pour 179.300 et 381.000 francs au Siam, tandis que ses ventes dans l'Indo-Chine française, suivant un mouvement contraire, tombaient de 699.000 à 466.000 francs. Cette décadence est aggravée par les droits de sortie qui, selon l'appréciation des négociants consultés par M. L. de Reinach, sont exorbitants. L'auteur résume cette situation de la manière suivante, d'après les déclarations de deux Français établis à Vien-tiane.

« Impossibilité de s'approvisionner sur les marchés de l'Indo-Chine française de produits d'échange français nécessaires au Laos puisque notre industrie ne les produit pas. Il faut donc recourir aux articles étrangers : or certains d'entre eux ne s'y trouvent pas et ceux qui s'y trouvent sont frappés de droits de douane tels qu'ils ne peuvent lutter avec les objets similaires importés à Vien-tiane par la voie de Bangkok où ils ne paient qu'un droit minime de 3 0/0 *ad valorem*.

« Elévation trop grande des droits de sortie en douane et des taxes locales. »

Voici comment M. L. de Reinach conclut : « Le remède à cet état de choses, c'est le Laos franchement ouvert, par l'égalité de traitement, à l'entrée comme à la sortie pour toutes les marchandises et pour tous les commerçants. C'est la réduction de tous les droits perçus à l'unique

taux de 3 0/0 *ad valorem*, à l'entrée comme à la sortie. C'est, en un mot, la parité avec le Siam, notre voisin, lequel, après nous avoir laissé *la terre, l'eau et les fauves des forêts*, continuera, si nous n'y prenons garde, à profiter seul de notre colonie du Laos.

« On objectera que le moyen que nous préconisons n'empêcherait pas le trésor d'être frustré puisque les marchandises étrangères introduites au Laos pourraient, comme elles le font actuellement, pénétrer à revers dans les autres parties de l'unité indo-chinoise. Mais nous pouvons répondre que la situation n'est plus du tout la même. Le Mékong est ouvert sur plus de 2.000 kilomètres ; là, la frontière est toute morale, tandis qu'entre le Laos et les autres pays de l'Indo-Chine s'élèvent des obstacles montagneux avec quelques passages seulement, qu'il suffirait de garder au point de vue douanier pour éviter la fraude. »

Il n'est pas douteux que c'est bien, en effet, notre protectionnisme excessif qui a tort. Malheureusement on peut se demander si l'auteur ne fait pas un rêve en espérant que le Laos échappera à un mal si général et dont les causes sont si profondes. Pour l'instant c'est à d'autres remèdes qu'il faut demander une atténuation de cette situation désavantageuse, surtout à l'amélioration des communications dont la difficulté contribue à l'insuffisance du commerce laotien. Il n'y a au Laos que des sentiers où passent les éléphants, les buffles ou même les porteurs, et quelques routes charretières ; la plupart du temps tracés sans art, au plus court, ils suivent la ligne de plus grande pente. Il faut près de deux semaines pour se rendre des bords du Mékong à la côte d'Annam. Un chemin de fer — qui est d'ailleurs projeté — reliant le grand bief navigable du Mékong moyen à la côte de la mer de Chine, de préférence dans la région de Vinh, serait l'instrument par excellence du développement commercial du Laos. Mais dès à présent nous possédons la vraie voie naturelle de pénétration dans cette colonie : le Mékong. Malgré les rapides et les transbordements qu'ils exigent, le grand fleuve a une supériorité écrasante sur les routes de terre concurrentes ; les chiffres suivants permettent à eux seuls de s'en rendre compte : une tonne de marchandises circulant entre Luang-prabang et Bangkok par les sentiers et le Ménam paie 248 francs à la descente et 366 à la montée pour les 1.050 kilomètres du parcours. Au contraire en utilisant le Mékong, elle paiera seulement 162 fr. 50 pour franchir les 2.300 kilomètres qui séparent Luang-prabang de Saïgon.

Les services des *Messageries fluviales* jouent déjà un grand rôle dans le développement du Laos où les vapeurs de cette compagnie parcourent annuellement plus de 20.000 lieues marines. Déjà, en 1897 et 1898, ces bateaux suffirent à peine à transporter les riz, les peaux, les cornes, la cardamome, la cire, le benjoin, les gommés qui se présentaient sur les deux rives, de Bassac à Vien-tiane.

Sans doute, il reste beaucoup d'améliorations à effectuer dans le lit du Mékong, comme d'ailleurs dans le Laos en général. Il nous faut apporter une activité sur le sol et dans le sous-sol de ce dernier pays, c'est-à-dire y faire venir les capitaux que nous avons et les travailleurs que nous trouverons en partie, pour les plaines du Bas-Laos, chez les Annamites, et surtout parmi la population si fertile en coolies de l'île de Hai-nan. Enfin il nous faut, en usant du traité de 1893, essayer de faire peu à peu revenir sur les bords du Mékong les groupes de Laotiens enlevés et déportés jadis par les Siamois.

M. L. de Reinach va encore plus loin : il estime que l'administration peut, par l'exercice d'une tutelle au besoin quelque peu autoritaire, conseiller et même plus ou moins imposer le progrès au peuple actuel du Laos. « D'une façon générale, dit-il, l'administration peut faire œuvre utile en multipliant les jardins d'essai, en distri-

buant aux indigènes des graines de choix, en leur donnant des conseils, au besoin des ordres... N'est-ce pas le gouvernement qui fit les premières plantations de thé en Assam, de quinquina à Java, de tabac et de café à Sumatra ? Les colons ne vinrent qu'après, la période de tâtonnements et d'insuccès terminée, et ils purent alors, presque partout, agir à coup sûr. » L'auteur après avoir énuméré avec des détails pratiques les cultures susceptibles de se développer au Laos, cite l'exemple suivant à l'appui de sa thèse sur le rôle de l'administration : « La culture du coton est une des principales productions du Turkestan russe. Mais, comme cela a lieu au Laos, le coton que l'on récoltait dans le pays, à l'arrivée des Russes, était à courte soie et à faible rendement. L'administration tenta d'abord, en distribuant des graines de coton de Géorgie et en donnant des conseils pour leur culture, de relever la production du pays. Rien n'y fit ; elle se heurta à la routine, à l'indifférence, à l'esprit fataliste de la population. Alors elle agit par ordre, presque *manu militari*, et obtint des résultats merveilleux ; ils furent tels qu'un tronçon de chemin de fer qui avait été construit comme ligne stratégique, c'est-à-dire sans espoir de trafic commercial, est maintenant employé au transport du coton. La culture rend, paraît-il, le centuple et les prix ont doublé. »

Que nous agissions de cette manière péremptoire ou seulement par de lents efforts pour appeler les immigrants et transformer par la persuasion les pratiques des habitants actuels, il est évident qu'il y a beaucoup à faire dans un pays qui peut récolter tant de produits sur un territoire cultivable estimé dès à présent à 80.000 kilomètres carrés. Et nous ne parlons pas de toutes les richesses du sous-sol. Cette terre généreuse nourrit des hommes utilisables. Leur nonchalance, leur habitude de vivre au jour le jour, « de la main à la bouche », comme disent les Anglais, est le résultat d'une déformation imposée par une oppression pillarde séculaire. On perd l'énergie de prévoir dans un pays où elle ne saurait vous assurer le lendemain. Mais les Laotiens, tout paresseux qu'ils soient, ont d'habiles mains d'Asiatiques, ils sont appliqués et artistes, ils eurent leur époque de grandeur. Il n'y a pas, dans ces pays, que les ruines khmers pour témoigner d'un grand passé. Dans la brousse se dressent encore les architectures ruinées des pagodes de Vien-tiane et brillent les ors des bouddhas abandonnés. Et la splendeur dont ils sont les témoins n'est pas bien ancienne. Au XVII^e siècle la puissance et la renommée des rois de Vien-tiane étaient telles que les gouverneurs des Indes Néerlandaises jugeaient bon de leur envoyer des ambassades. Les vestiges de ce passé encore récent sont pleins de promesses pour les efforts de réparation que nous avons commencé à accomplir dans ce pays maltraité. « Naguère tout était au Tonkin et pour le Tonkin, disait un haut fonctionnaire envoyé dans la région laotienne ; j'espère qu'incessamment tout sera au Laos et pour le Laos. Nous marchons à pas de géant. » Sans aller aussi vite ni aussi loin, on peut penser que du moins beaucoup sera pour et par le Laos.

Dans cette œuvre nous ne devons pas oublier la pénétration des pays de la rive droite du Mékong dont l'accord anglo-français de janvier 1896 a implicitement fait une zone d'influence française. M. L. de Reinach la préconise ; il la précise, peut-être même avec une netteté un peu rude, dans ces termes : « Pour conserver en Indo-Chine notre prestige auprès de nos sujets, nous avons le devoir de prendre possession de l'ancien territoire de Vien-tiane, situé sur la rive droite du Mékong, et cela en réparation des attentats, guets-apens et violences de tous genres commis par les agents siamois, depuis 1893, sur nos représentants, sujets, protégés ou ressortissants. » R. C.

La Revue d'Asie — bi-mensuelle illustrée — 16, rue de Grammont, Paris.

Il serait injuste de ne pas mentionner cette nouvelle publication asiatique dont il faut beaucoup attendre, comme vient de le prouver son numéro du 1^{er} décembre. On y trouve un article très juste, signé J. L. T. sur « La Chine au Parlement ». M. Maurice Courant, professeur à l'Université de Lyon, bien connu par ses travaux sur l'Extrême-Orient, y fait paraître une étude intitulée « Pour comprendre l'Extrême-Orient. » M. Maurice Courant nous explique fort bien, en tout cas, pourquoi les Européens, même résidant en Asie, ne le comprennent pas, séparés qu'ils sont des indigènes par l'ignorance de la langue et traitant toutes leurs affaires par l'intermédiaire de *compradores*.

La *Revue d'Asie* publie d'autres articles très intéressants, en particulier sur « La Corée actuelle. » M. Villetard de Laguérie, qui traite ce sujet trop peu connu, nous explique ce qu'est le peuple coréen, apathique, indolent, faisant vraiment du « Pays du Matin calme » le « Royaume hermite » comme on a justement surnommé la Corée.

Les nouvelles Sociétés Anglo-Saxonnes (*Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique australe*), par M. PIERRE LEROY-BEAULIEU. Nouvelle édition entièrement refondue. Un vol. in-18 Jésus (LIBRAIRIE ARMAND COLIN, rue de Mézières, 5, Paris), broché. Prix : 4 francs.

La première édition de ce livre a obtenu un rapide succès et depuis longtemps elle était épuisée. L'auteur qui, d'ailleurs, était occupé à la publication de sa belle étude sur la *Rénovation de l'Asie*, n'a voulu donner une seconde édition des *Nouvelles Sociétés Anglo-Saxonnes* qu'après avoir complètement refondu son travail primitif et l'avoir mis au courant. Ayant visité tous les pays dont il parle, il y a conservé des relations qui lui ont permis de réunir des documents sûrs et abondants pour mettre à jour l'étude des faits et les intéressantes conclusions qu'il en a tirées.

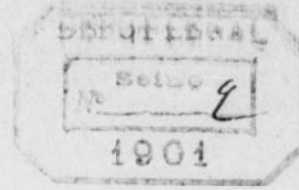
La première partie de ce livre est consacrée à l'étude économique, politique et sociale de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pays vers lesquels l'attention de l'Europe s'est particulièrement portée en ces derniers temps : d'une part une nouvelle nation s'est constituée aux antipodes par la Fédération des Colonies australiennes dont M. P. Leroy-Beaulieu a vu jeter les premiers fondements ; d'autre part toute une législation des plus hardies sur la propriété, le travail, l'arbitrage, les salaires, les retraites, le suffrage des femmes a été mise en vigueur dans ces lointaines colonies. L'auteur a pu juger sur place bon nombre de ces expériences et s'est tenu au courant de toutes les innovations dont il expose en détail le fonctionnement et les résultats.

Pour l'Afrique Australe, qui forme la seconde partie du livre, l'auteur a suivi jusqu'à ce jour les graves événements qui s'y sont accomplis. Mais il n'a rien eu à modifier aux vues qu'il exprimait dans sa première édition ; car tout en rendant justice à l'œuvre de colonisation accomplie par les Anglais dans l'Afrique du Sud, il jugeait déjà que la conquête du Transvaal par l'Angleterre était impossible à moins de sacrifices absolument hors de proportion avec les bénéfices qu'en pourrait attendre la Grande-Bretagne.

Le Gérant : A. MARTEL

COMITÉ

DE



L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

MAI 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19, rue Cassette, 19 — PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étrangères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficiles, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en

rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires,

tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement

contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱, Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : Ch. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;
 Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;
 Comte d'Aunay, O. ✱, vice-président du groupe colonial du Sénat ;
 Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;
 Marquis de Barthélemy, explorateur ;
 Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;
 Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;
 Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;
 De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;
 Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;
 Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;
 Comte Jean de Castellane ;
 J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.
 Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;
 A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;
 Clementel, député ;
 Baron Denys Cochin, député ;
 Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;
 J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;
 Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;
 C. Depincé, ✱ ;
 J. Develle, ancien ministre, ancien député ;
 Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;

C. Gabiat, député ;
 Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;
 A. Gérard, ✱, administrateur de la C^{ie} des eaux de Constantinople.
 Gervais, ✱, député ;
 J. Gévelot, ✱, député ;
 Comte J. de Gontaut-Biron, député ;
 Guieysse, député, ancien ministre ;
 J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;
 Prince d'Hénin, ✱, député ;
 L. Henrique, O. ✱, député ;
 Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;
 De Kerjégu, député ;
 Pierre Leroy-Beaulieu.
 G. Lesueur, ✱, ancien sénateur ;
 Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;
 M^{me} Massieu, explorateur ;
 Claudius Madrolle, explorateur ;
 Mège, ancien député.
 Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;
 Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.
 Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;
 Moisant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;
 Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.
 Maurice Ordinaire, député.
 Prince Henri d'Orléans, ✱ ;
 L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;
 H. Pensa, ✱ ;
 De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;
 Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;
 Ch. Prévet, O. ✱, sénateur ;
 Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;
 P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;
 Albin Rozet, député ;
 Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;
 Saint-Germain, sénateur ;
 Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;
 Siegfried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;
 S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;
 Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

**RETRO
NEWS**

~~~~~  
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 47.  
~~~~~

RETR0
NEWS

COMITÉ



DE

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

JUIN 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Cassette, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étrangères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficiles, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en

rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires.

tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement

contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député. ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱,

Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;
 Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;
 Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;
 Marquis de Barthelemy, explorateur ;
 Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;
 Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;
 Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;
 De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;
 Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;
 Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;
 Comte Jean de Castellane ;
 J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.
 Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;
 A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;
 Clementel, député ;
 Baron Denys Cochin, député ;
 Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;
 J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;
 Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;
 C. Depincé, ✱ ;
 J. Develle, ancien ministre, ancien député ;
 Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;
 C. Gabiat, député ;

Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;

A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.

Gervais, ✱, député ;

J. Gévelot, ✱, député ;

Comte J. de Gontaut-Biron, député ;

Guieysse, député, ancien ministre ;

J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;

Prince d'Hénin, ✱, député ;

L. Henrique, O. ✱, député ;

Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;

De Kerjégu, député ;

Pierre Leroy-Beaulieu.

G. Lesueur, ✱, ancien sénateur ;

Commandant Levé ✱ ;

Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;

M^{me} Massieu, explorateur ;

Claudius Madrolle, explorateur ;

Mège, ancien député.

Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;

Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.

Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;

Moisant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;

Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.

Maurice Ordinaire, député.

Prince Henri d'Orléans, ✱ ;

L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;

H. Pensa, ✱ ;

De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;

Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;

Ch. Prévet, O. ✱, sénateur ;

Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;

P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;

Albin Rozet, député ;

Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;

Saint-Germain, sénateur ;

Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;

Siegfried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;

S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;

Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

**RETRO
NEWS**

~~~~~  
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 47.  
~~~~~


PREMIÈRE ANNÉE.



N° 4.

COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

JUILLET 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Cassette, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱,

Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;

Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;

Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;

Marquis de Barthélemy, explorateur ;

Barbier de Ménars, de l'Institut ;

Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;

Marc Bel, ingénieur civil des mines ;

Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;

Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;

De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;

Ed. Blanc, ingénieur ;

Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;

Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;

Comte Jean de Castellane ;

J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.

Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;

A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;

Clementel, député ;

Baron Denys Cochin, député ;

Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;

J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;

Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;

C. Depincé, ✱ ;

J. Develle, ancien ministre, ancien député ;

E. Duboc, O. ✱, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés ;

Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;

C. Gabiat, député ;

Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;

A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.

Gervais, ✱, député ;

J. Gévelot, ✱, député ;

Comte J. de Gontaut-Biron, député ;

Guieysse, député, ancien ministre ;

J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;

Prince d'Hénin, ✱, député ;

L. Henrique, O. ✱, député ;

Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;

De Kerjégu, député ;

Paul Labbé, explorateur ;

Leclère, O. ✱, ingénieur en chef des mines ;

Pierre Leroy-Beaulieu.

G. Lesueur, ✱, ancien sénateur ;

Commandant Levé ✱ ;

Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;

M^{me} Massieu, explorateur ;

Claudius Madrolle, explorateur ;

Mège, ancien député.

Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;

Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.

Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;

Moisant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;

Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.

Maurice Ordinaire, député.

Prince Henri d'Orléans, ✱ ;

L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;

H. Pensa, ✱ ;

De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;

Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;

Ch. Prévot, O. ✱, sénateur ;

Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;

P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;

Albin Rozet, député ;

Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;

Saint-Germain, sénateur ;

Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;

Stegfried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;

S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;

Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au

contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étran-

gères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficiles, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires

arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

**RETRO
NEWS**

~~~~~  
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.  
~~~~~

COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

AOUT 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Cassette, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱,
Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;

Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;

Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;

Marquis de Barthélemy, explorateur ;

Barbier de Ménars, O. ✱, de l'Institut ;

Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;

Marc Bel, ingénieur civil des mines ;

Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;

Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;

De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;

Ed. Blanc, ingénieur, membre de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris ;

Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;

Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;

Comte Jean de Castellane ;

J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.

Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;

A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;

Clementel, député ;

Baron Denys Cochin, député ;

Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;

J. Couvert, ✱, président de la Chambre de commerce du Havre ;

J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;

Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;

C. Depincé ;

J. Develle, ancien ministre, ancien député ;

E. Duboc, O. ✱, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés ;

Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;

C. Gabiat, député ;

Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;

A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.

Gervais, ✱, député ;

J. Gévelot, ✱, député ;

Comte J. de Gontaut-Biron, député ;

Guleysse, député, ancien ministre ;

J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;

Prince d'Hénin, ✱, député ;

L. Henrique, O. ✱, député ;

Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;

De Kerjégu, député ;

Paul Labbé, explorateur ;

Leclère, O. ✱, ingénieur en chef des mines ;

Pierre Leroy-Beaulieu.

G. Lesueur, ✱, ancien sénateur ;

Commandant Levé ✱ ;

Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;

M^{me} Massieu, explorateur ;

Claudius Madrolle, explorateur ;

Mège, ancien député.

Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;

Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.

Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;

Moisant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;

Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.

Maurice Ordinaire, député.

L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;

H. Pensa, ✱ ;

De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;

Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;

Ch. Prévet, O. ✱, sénateur ;

Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;

P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;

Albin Rozet, député ;

Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;

Saint-Germain, sénateur ;

Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;

Siegfried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;

S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;

J. Trystram, ✱, président de la Chambre de commerce de Dunkerque ;

Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au

contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étran-

gères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficile, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires

arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égayer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

**RETRO
NEWS**

~~~~~  
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.  
~~~~~


COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

SEPTEMBRE 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Cassette, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱,

Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;

Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;

Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;

Marquis de Barthélemy, explorateur ;

Barbier de Ménars, O. ✱, de l'Institut ;

Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;

Marc Bel, ingénieur civil des mines ;

Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;

Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;

De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;

Ed. Blanc, ingénieur, membre de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris ;

Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;

Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;

Comte Jean de Castellane ;

J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.

Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;

A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;

Clementel, député ;

Baron Denys Cochin, député ;

Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;

J. Couvert, ✱, président de la Chambre de commerce du Havre ;

J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;

Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;

C. Depincé ;

J. Develle, ancien ministre, ancien député ;

E. Duboc, O. ✱, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés ;

Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;

C. Gabiat, député ;

Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;

A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.

Gervais, ✱, député ;

J. Gévelot, ✱, député ;

Comte J. de Gontaut-Biron, député ;

Guieysse, député, ancien ministre ;

J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;

Prince d'Hénin, ✱, député ;

L. Henrique, O. ✱, député ;

Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;

De Kerjégu, député ;

Paul Labbé, explorateur ;

Leclère, O. ✱, ingénieur en chef des mines ;

Pierre Leroy-Beaulieu.

G. Lesueur, ✱, ancien sénateur ;

Commandant Levé ✱ ;

Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;

M^{me} Massieu, explorateur ;

Claudius Madrolle, explorateur ;

Mège, ancien député.

Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;

Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.

Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;

Moisant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;

Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.

Maurice Ordinaire, député.

L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;

H. Pensa, ✱ ;

D. Pérouse, O. ✱, Conseiller d'Etat, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur des chemins de fer.

De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;

Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;

Ch. Prévot, O. ✱, sénateur ;

Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;

P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;

Albin Rozet, député ;

Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;

Saint-Germain, sénateur ;

Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;

Siegfried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;

S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;

J. Trystram, ✱, président de la Chambre de commerce de Dunkerque ;

Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au

contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étran-

gères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficiles, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires

arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égayer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

**RETRO
NEWS**

~~~~~  
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.  
~~~~~

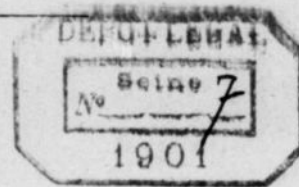
PREMIÈRE ANNÉE.

N° 7.

COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

OCTOBRE 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Bonaparte, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. *, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, *, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. *,

Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;

Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;

Aynard, O. *, député, régent de la Banque de France ;

Marquis de Barthélemy, explorateur ;

Barbier de Ménars, O. *, de l'Institut ;

Beau, O. *, ministre plénipotentiaire ;

Marc Bel, ingénieur civil des mines ;

Lieutenant-colonel Berger, C. *, président de la Dette publique ottomane ;

Bertin, O. *, directeur des constructions navales ;

De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;

Ed. Blanc, ingénieur, membre de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris ;

Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;

Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;

Comte Jean de Castellane ;

J. Chailley-Bert, O. *, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.

Charles-Roux, O. *, ancien député ;

A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;

Clementel, député ;

Baron Denys Cochin, député ;

Henri Cordier, *, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;

J. Couvert, *, président de la Chambre de commerce du Havre ;

J.-L. Deloncle, *, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;

Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;

C. Depincé ;

J. Develle, ancien ministre, ancien député ;

E. Duboc, O. *, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés ;

Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;

C. Gabiat, député ;

Gauthiot, O. *, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;

A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.

Gervais, *, député ;

J. Gévelot, *, député ;

Comte J. de Gontaut-Biron, député ;

Guieysse, député, ancien ministre ;

J. Hausmann, O. *, receveur des finances ;

Prince d'Hénin, *, député ;

L. Henrique, O. *, député ;

Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;

De Kerjégu, député ;

Paul Labbé, explorateur ;

Leclère, O. *, ingénieur en chef des mines ;

Pierre Leroy-Beaulieu.

G. Lesueur, *, ancien sénateur ;

Commandant Levé, * ;

Raphaël Georges Lévy, *, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;

M^{me} Massieu, explorateur ;

Claudius Madrolle, explorateur ;

Mège, ancien député.

Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;

Mercet, O. *, président de l'Union coloniale française.

Mézières, O. *, de l'Académie française, sénateur ;

Moisant, C. *, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;

Baron Hély d'Oissel, O. *, ancien député.

Maurice Ordinaire, député.

L. Pélatan, *, ingénieur des mines ;

H. Pensa, * ;

D. Pérouse, O. *, Conseiller d'Etat, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur des chemins de fer.

De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;

Ulysse Pila, O. *, vice-président de l'Union coloniale française ;

Ch. Prévot, O. *, sénateur ;

Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;

P. Ristelhueber, *, consul général de France en retraite ;

Albin Rozet, député ;

Rueff, C. *, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;

Saint-Germain, sénateur ;

Eugène Schneider, *, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;

Siegfried, O. *, sénateur, ancien ministre ;

S. Simon, O. *, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;

J. Trystram, *, président de la Chambre de commerce de Dunkerque ;

Richard Waddington, *, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au

contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étran-

gères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficile, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires

arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

**RETRO
NEWS**

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

NOVEMBRE 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Bonaparte, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député. ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱,

Secrétaire général : A. JOUANNIN ;

Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;
Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;
Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;
Marquis de Barthélemy, explorateur ;
Barbier de Ménars, O. ✱, de l'Institut ;
Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;
Marc Bel, ingénieur civil des mines ;
Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;
Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;
De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;
Ed. Blanc, ingénieur, membre de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris ;
Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;
Comte Jean de Castellane ;
J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.
Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;
A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;
Clementel, député ;
Baron Denys Cochin, député ;
Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;
J. Couvert, ✱, président de la Chambre de commerce du Havre ;
J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;
Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;
C. Depincé ;
J. Develle, ancien ministre, ancien député ;
E. Duboc, O. ✱, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés ;

Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;
C. Gabiat, député ;
Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;
A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.
Gervais, ✱, député ;
J. Gévelot, ✱, député ;
Comte J. de Gontaut-Biron, député ;
Guieysse, député, ancien ministre ;
J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;
Prince d'Hénin, ✱, député ;
L. Henrique, O. ✱, député ;
Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;
De Kerjégu, député ;
Paul Labbé, explorateur ;
Leclère, O. ✱, ingénieur en chef des mines ;
Pierre Leroy-Beaulieu.
Lesueur, ✱, ancien sénateur ;
Commandant Levé ✱ ;
Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;
M^{me} Massieu, explorateur ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
Mége, ancien député.
Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;
Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.
Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;
Moissant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;
Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.
Maurice Ordinaire, député.
L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;
H. Pensa, ✱ ;
D. Pérouse, O. ✱, Conseiller d'Etat, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur des chemins de fer.
De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;
Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;
Ch. Prévet, O. ✱, sénateur ;
Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;
P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;
Albin Rozet, député ;
Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;
Saint-Germain, sénateur ;
Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;
Stegfried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;
S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;
J. Trystram, ✱, président de la Chambre de commerce de Dunkerque ;
Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au

contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étran-

gères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficiles, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires

arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

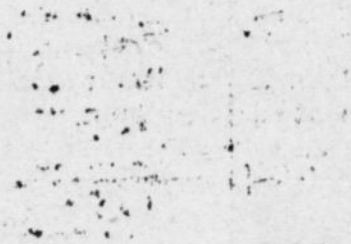
La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

RETRO
NEWS

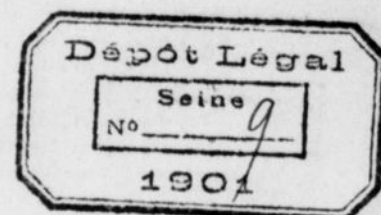
~~~~~  
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.  
~~~~~



COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

DÉCEMBRE 1901

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Bonaparte, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. ETIENNE, député, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies ; Président du groupe colonial de la Chambre.

Vice-présidents : MM. GUILLAIN, C. ✱, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre ; SENART, ✱, membre de l'Institut ; marquis DE MOUSTIER, député ;

Directeur général : Colonel DE LA PANOUSE, O. ✱,
Secrétaire général : A. JOUANNIN ;
Trésorier : CH. PICOT, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député ;
Prince d'Arenberg, de l'Institut, député, vice-président du groupe colonial de la Chambre, Président du Comité de l'Afrique Française ;
Aynard, O. ✱, député, régent de la Banque de France ;
Marquis de Barthélemy, explorateur ;
Barbier de Ménars, O. ✱, de l'Institut ;
Beau, O. ✱, ministre plénipotentiaire ;
Marc Bel, ingénieur civil des mines ;
Lieutenant-colonel Berger, C. ✱, président de la Dette publique ottomane ;
Bertin, O. ✱, directeur des constructions navales ;
De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis ;
Ed. Blanc, ingénieur, membre de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris ;
Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale ;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour ;
Comte Jean de Castellane ;
J. Chailley-Bert, O. ✱, secrétaire général de l'Union coloniale française, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques.
Charles-Roux, O. ✱, ancien député ;
A. Chaumier, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale ;
Clementel, député ;
Baron Denys Cochin, député ;
Henri Cordier, ✱, professeur à l'Ecole des Langues orientales ;
J. Couvert, ✱, président de la Chambre de commerce du Havre ;
J.-L. Deloncle, ✱, maître des Requêtes au Conseil d'Etat ;
Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, directeur des archives au ministère des Affaires Etrangères ;
C. Depincé ;
J. Develle, ancien ministre, ancien député ;
E. Duboc, O. ✱, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés ;

Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres ;
C. Gabiat, député ;
Gauthiot, O. ✱, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, membre du Conseil supérieur des colonies ;
A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain.
Gervais, ✱, député ;
J. Gévelot, ✱, député ;
Comte J. de Gontaut-Biron, député ;
Guieysse, député, ancien ministre ;
J. Haussmann, O. ✱, receveur des finances ;
Prince d'Hénin, ✱, député ;
L. Henrique, O. ✱, député ;
Baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie ;
De Kerjégu, député ;
Paul Labbé, explorateur ;
Leclère, O. ✱, ingénieur en chef des mines ;
Pierre Leroy-Beaulieu.
Lesueur, ✱, ancien sénateur ;
Commandant Levé ✱ ;
Raphaël Georges Lévy, ✱, professeur à l'Ecole des Sciences politiques ;
M^{me} Massieu, explorateur ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
Mège, ancien député.
Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine ;
Mercet, O. ✱, président de l'Union coloniale française.
Mézières, O. ✱, de l'Académie française, sénateur ;
Moisant, C. ✱, ingénieur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ;
Baron Hély d'Oissel, O. ✱, ancien député.
Maurice Ordinaire, député.
L. Pélatan, ✱, ingénieur des mines ;
H. Pensa, ✱ ;
D. Pérouse, O. ✱, Conseiller d'Etat, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur des chemins de fer.
De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat ;
Ulysse Pila, O. ✱, vice-président de l'Union coloniale française ;
Ch. Prévet, O. ✱, sénateur ;
Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie » ;
P. Ristelhueber, ✱, consul général de France en retraite ;
Albin Rozet, député ;
Rueff, C. ✱, administrateur délégué de la C^{ie} des Messageries Fluviales de Cochinchine ;
Saint-Germain, sénateur ;
Eugène Schneider, ✱, député, gérant des établissements Schneider et C^{ie} du Creusot ;
Stiefried, O. ✱, sénateur, ancien ministre ;
S. Simon, O. ✱, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;
J. Trystram, ✱, président de la Chambre de commerce de Dunkerque ;
Richard Waddington, ✱, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen ;

L'OEUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au

contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étran-

grès capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficile, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie Française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres. Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux, qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires

arrivent au public français de source française ; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie Française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser ; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie Française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique Française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique Française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore, à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie Française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. ETIENNE.

**RETRO
NEWS**

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

**RETRO
NEWS**